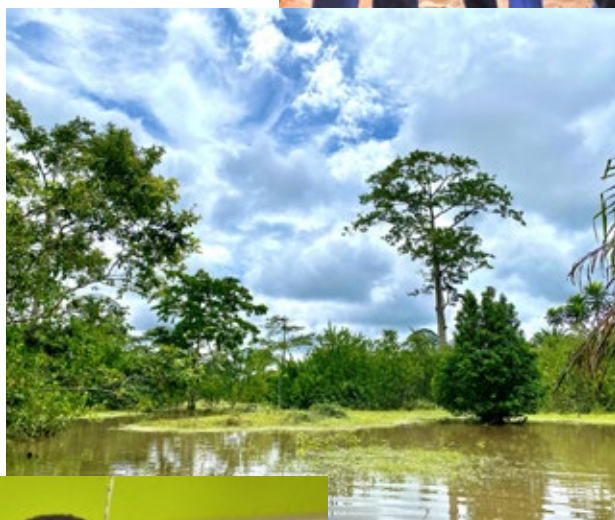
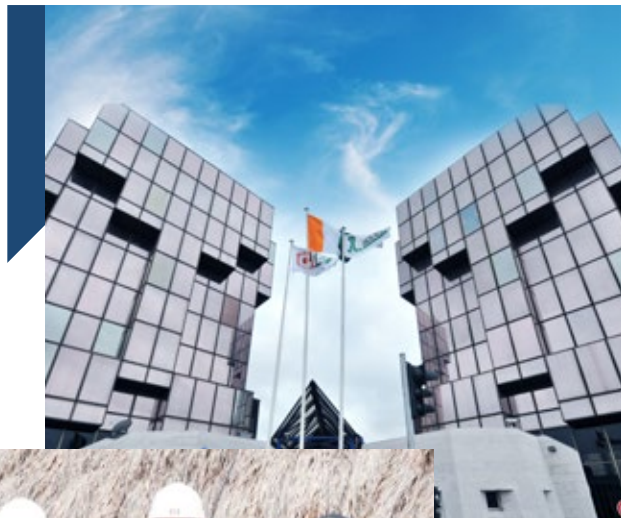




RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance extra-financière



2023





RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Déclaration de performance
extra-financière**

2023

Directeur de publication:
Marc ALBEROLA

Coordination RSE:
Cédric A. LOMBARDO
Georges AMAN
Émilie TOURE

Design et mise en page : ASAPH
Crédits photos: ERANOVE, CIE, SODECI, CIPREL, CME, KEKELI,
SMART ENERGY, GS2E, OMILAYÉ, Cédric Lombardo

Édition: 500 copies
Copyright © juin 2024 ERANOVE
www.eranove.com

Ce document est imprimé en Côte d'Ivoire sur un papier
écologique issu de forêts gérées durablement.

Sommaire

P.6
Editorial

P.9
Notre politique RSE

P.78
ANNEXES

P.18
CHAPITRE 01
Construire sur une gouvernance forte

P.20
PERENNISER UNE
GOUVERNANCE RESPONSABLE

P.21
DECIDER AVEC DES ORGANES
STRUCTURES

P.24
PLACER L'ETHIQUE AU CENTRE

P.25
ÉVALUER ET CERTIFIER LES
SYSTEMES DE MANAGEMENT



P.30
CHAPITRE 02
Développer le capital humain

P.32
FAVORISER L'EMPLOI DURABLE

P.37
PROTEGER NOS COLLABORATEURS

P.39
RENFORCER LA SANTE ET LA
SECURITE AU TRAVAIL

P.40
INVESTIR DANS LA FORMATION



P.42
CHAPITRE 03
**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT
ET INTÉGRER LE
CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

P.44
INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT
AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ

P.47
GÉRER NOS RESSOURCES
ET NOS REJETS

P.51
MAÎTRISER NOTRE IMPACT
CLIMATIQUE

P.59
CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ



P.64
CHAPITRE 04
**RENDRE ACCESSIBLES LES
SERVICES ESSENTIELS
ET CONTRIBUER AU
DÉVELOPPEMENT LOCAL**

P.66
DÉVELOPPER DES
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉS

P.69
SERVIR LES CONSOMMATEURS

P.73
INTÉGRER L'INNOVATION

P.74
NOURRIR DES LIENS DE PROXIMITÉ
AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL



Éditorial

Mobiliser les standards les plus élevés pour **favoriser l'accès aux services essentiels en Afrique**



Marc Albérola
 Directeur Général du
 Groupe Eranove

L'année 2023 témoigne des résultats concrets de nos engagements : favoriser l'accès des populations africaines aux services essentiels de l'électricité, de l'eau potable et de l'assainissement ; répondre aux défis uniques des pays dans lesquels nous opérons ; inscrire notre action qui vise le respect des standards internationaux du développement durable.

Sur nos activités dans le domaine de l'eau potable, à l'issue d'appel d'offres internationaux, nos partenariats public-privé (PPP) avec les gouvernements du Sénégal et du Bénin sont novateurs pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones difficiles et parfois reculées. Nous sommes heureux d'annoncer que les activités de nos deux sociétés, Omilayé au Bénin et SDER au Sénégal sont opérationnelles. Elles opèrent des contrats de délégation de service public d'eau potable conçus pour les communautés péri-urbaines et rurales, avec des infrastructures et des modèles économiques adaptés.

Nos investissements dans les infrastructures énergétiques se sont illustrés par la mise en service de la turbine à combustion de la centrale thermique au gaz naturel, portée par la société Atinkou en Côte d'Ivoire, avec une production de 747 GWh, pour 6 mois de fonctionnement en 2023. Dès la réception de la turbine à vapeur formant le cycle combiné, Atinkou contribuera à rehausser la production nationale d'électricité de 2875 GWh en moyenne par an pour faire face aux besoins sans cesse croissants de la demande nationale et régionale.

Au Bénin, Eranove s'est vu confier la gestion déléguée de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE). Ce PPP soutiendra la progression des performances

techniques, commerciales, financières, environnementales et sociales de la SBEE, au service de l'industrialisation et du développement socio-économique du Bénin.

Le renforcement de notre système de management environnemental, social de biodiversité et de gouvernance se poursuit, avec des mesures significatives pour améliorer notre performance en faveur du développement durable.

Nous avons adopté notre nouvelle politique triennale sur le climat, avec un cadre de référence mobilisateur pour orienter toutes nos sociétés en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, dans le respect des engagements pris par nos États partenaires aux accords de Paris puis de Glasgow. Notre détermination en matière d'éthique et de lutte contre la corruption s'est traduite par la transformation de notre charte éthique en une politique éthique et anticorruption groupe. Dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté, une politique rigoureuse a été mise en place afin de protéger toutes nos parties prenantes, en fixant le cap des plans de gestion de toutes nos sociétés et en combinant les exigences réglementaires et normatives.

Nous faisons nôtre ce constat reconnu par la directive « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD) de l'Union européenne (UE) : comme les entreprises peuvent être confrontées à des injonctions contradictoires, il peut être impossible d'atteindre tous les objectifs de durabilité simultanément ; il est donc crucial de se fixer une trajectoire pour atteindre ces objectifs à terme. Dans ce contexte, nous sommes fiers d'annoncer la triple certification ISO qualité, sécurité et environnement, en décembre 2023, de nos filiales Awalé

en Côte d'Ivoire et Kékéli Efficient Power au Togo.

Nous continuerons à identifier les champs de progrès possibles, à innover et à nous engager pour construire un avenir meilleur pour tous. Dans cette optique, nous préparons déjà, en collaboration avec toutes nos filiales africaines, notre grand chantier des deux prochaines années : l'intégration de la « Taxonomie verte » et de la CSRD. Nous mobiliserons ces outils pour progresser, tout en renforçant l'application des dispositifs réglementaires déjà riches dans nos pays d'opération ; cela pour d'atteindre des standards encore plus élevés de durabilité et de conformité ou accroître notre attention sur des enjeux croissants tels que la biodiversité.

Les principales clés du succès résident dans notre capacité à s'assurer en permanence d'une parfaite adéquation Homme/Poste dans toutes nos organisations. Cela requiert une formation aux métiers visant à développer les compétences, la professionnalisation, l'expertise, le développement de la créativité et de l'innovation continue, tout en renforçant la responsabilisation de chacun.

Nous avons également poursuivi en 2023 la digitalisation des processus industriels clés et ceux concernant les services à nos clients. Ces transformations visent à l'amélioration continue de nos performances économiques, financières, techniques, commerciales, environnementales et sociales. Conscients des enjeux en la matière, nous travaillons désormais à l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'ensemble de nos réflexions stratégiques, afin de maintenir notre position de leadership.

Nos valeurs, sources d'innovation



Performance

Pour le groupe Eranove, la recherche de performances pour ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et pour la société, est permanente et plurielle : économique, sociale, financière, technique, humaine, environnementale et sociétale.

A chaque niveau de la chaîne de valeur, les performances sont déclinées en objectifs collectifs placés dans un cercle d'amélioration continue.

Afrique

Le groupe Eranove opère en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique depuis 60 ans. Cette empreinte africaine s'exprime à travers son modèle managérial responsabilisant et sa politique sociale axée sur l'entraide, le partage et la fraternité.

L'ancrage en Afrique du groupe Eranove garantit une relation de proximité durable avec ses clients, partenaires et communautés d'accueil.

Rigueur

La gouvernance du groupe Eranove vise à garantir la transparence et la rigueur en s'appuyant sur des organes forts, éthiques et responsables.

Chaque collaborateur évolue avec intégrité et professionnalisme dans le respect des réglementations locales, des standards internationaux et suivant des pratiques certifiées selon les référentiels ISO.

Créativité

Empreint du contexte culturel, des réalités opérationnelles techniques, humaines et environnementales de ses lieux d'implantation, le groupe Eranove peut en permanence anticiper les besoins de ses clients et proposer des solutions innovantes et sur-mesure.

La créativité est portée aussi bien dans l'exploitation que dans les projets dans un esprit d'ouverture et de partage d'idées.

Responsabilité

Eranove est un groupe citoyen, soucieux de ses droits et devoirs vis-à-vis de la société et de l'environnement. Il promeut un comportement éthique, lien de confiance entre l'entreprise et son écosystème et facteur de durabilité des affaires.

Chacun des membres du groupe Eranove, engagé dans la transmission de ces valeurs, est conscient de son rôle vis-à-vis de ses collègues, de ses parties prenantes et de la planète.

Compétences

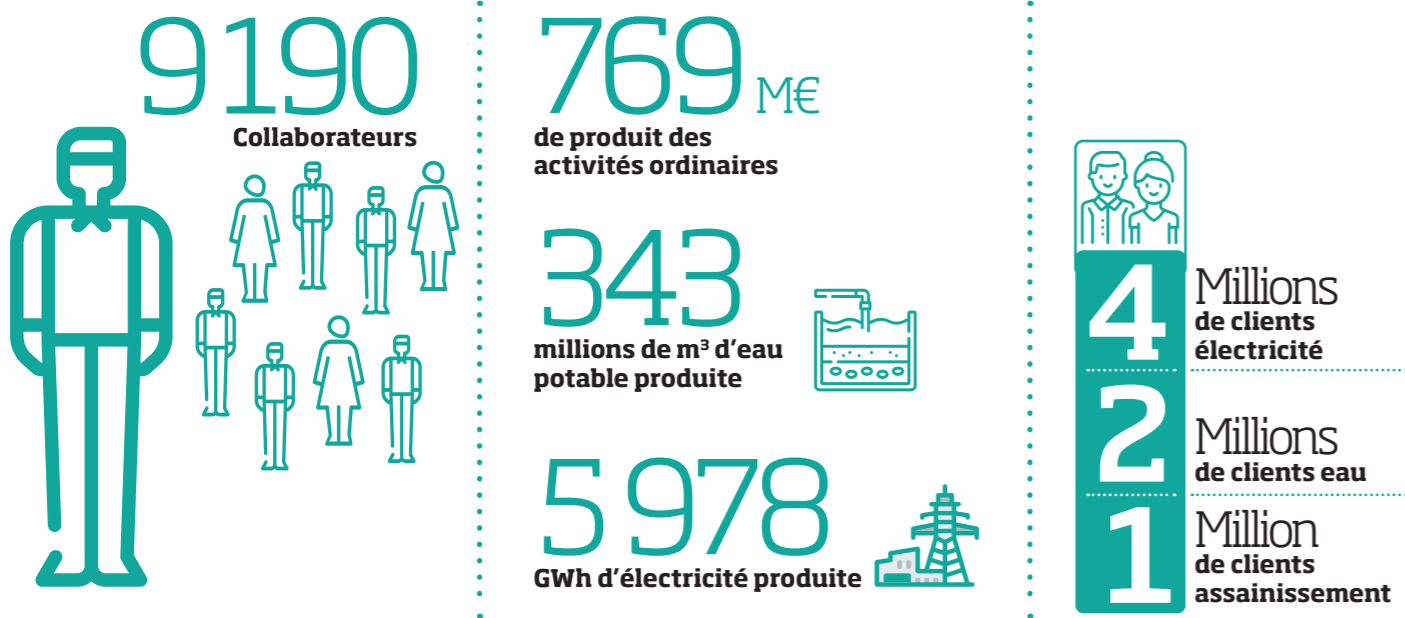
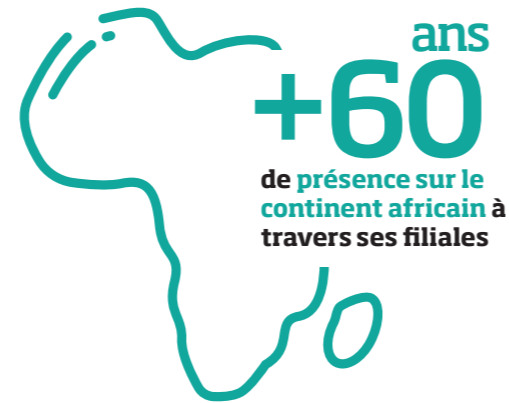
La principale richesse du Groupe Eranove est son capital humain constitué d'une mosaïque d'expertises panafricaines.

Grâce à des programmes performants de recrutement, de formation et de partage d'expériences, ce capital est doté de compétences pointues et en constant développement.

Eranove, groupe industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable

Avec son siège social en France et ses activités dédiées à l'Afrique, le groupe Eranove développe un modèle original qui allie un ancrage africain, une expertise sur toute la chaîne de valeur des métiers de l'eau et de l'électricité et un engagement fort en faveur des partenariats public-privés (PPP). Son savoir-faire va de la conception au développement de projets, en passant par la production, la gestion des réseaux, la distribution et la commercialisation.

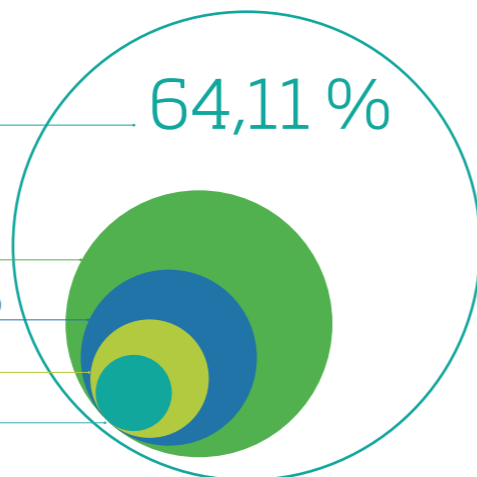
L'écosystème panafricain de compétences et d'exigences opérationnelles du groupe Eranove permet d'apporter des solutions efficaces, performantes, adaptées et pérennes au défi africain de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information, etc.), alors que les ressources sont abondantes et que le déficit d'accès constitue un frein au développement des économies du continent.



Actionnariat du Groupe Eranove

ECP Power and Water Holding SAS

CNPS CI	12,97%
Investisseurs privés africains	10,06%
Actionnariats salariés	7,43%
Managers	5,43%



Notre politique RSE

Vision

Pour le groupe ERANOVE, la RSE est au service de la performance, avec un impact positif sur l'ensemble de ses parties prenantes : les actionnaires, les collaborateurs, les clients, les partenaires, les fournisseurs, les communautés. Le développement des services de l'eau et de l'énergie, l'accès à l'information et la formation, constituent tout à la fois des opportunités de croissance, de mieux-être et de développement de la société. Cette performance est rendue possible en s'appuyant sur notre culture, nos valeurs et en les partageant.



Engagements

Axe 1 :	Axe 2 :	Axe 3 :	Axe 4 :
Notre gouvernance s'appuie sur les meilleures pratiques internationales et intègre les critères ESG : environnementaux, sociaux et de gouvernance. Éthique et conformité cimentent nos actions.	Nous nous engageons pour des emplois durables, dans le respect des normes locales et internationales. La santé, la sécurité, la formation et l'actionnariat salarié sont les leviers du développement, de l'épanouissement et de la fidélisation des collaborateurs.	Nous prévenons les pollutions et optimisons les ressources. Notre offre de production, nos services et nos performances sont porteurs de solutions pour la planète.	Nous respectons les droits humains. Nos services sont accessibles et de qualité. Nous contribuons au développement des communautés locales et impliquons nos fournisseurs dans la RSE.

Domaines d'actions

Axe 1 :	Axe 2 :	Axe 3 :	Axe 4 :
<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance forte, intégration de critères de décision ESG dans la prise de décision Mesure de la performance extra-financière et transparence Conformité et lutte contre la corruption Transversalité opérationnelle et partage de bonnes pratiques éthiques et RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité Développement des compétences et management des talents Dialogue social et respect des droits fondamentaux du travail, y compris chez nos sous-traitants Protection sociale et rémunération équitable 	<ul style="list-style-type: none"> Prevention des pollutions (eau, air, sol) Performances et optimisation des ressources, de la production à la livraison Efficacité énergétique et promotion de l'autoproduction en énergies durables Productions et technologies renouvelables et/ou efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à des services de base de qualité Dialogue constructif avec les institutions et les parties prenantes Entraînement de nos partenaires et fournisseurs dans la démarche RSE Impact local positif de nos activités (santé, éducation, emplois, achats, mécénat)

Valeurs

Nos valeurs, empreintes d'Afrique : compétences - performance - rigueur - créativité - responsabilité sont exprimées dans notre charte éthique et responsabilité d'entreprise (ainsi que notre politique éthique et anticorruption) et guident nos actes au quotidien.

Impacts

Notre contribution au développement durable de la société est significative sur 8 des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU. Nous amplifions chaque fois que possible notre Impact positif.



Nos références dans la gestion de services publics et la production d'eau et d'électricité au 31 décembre 2023

OPÉRATIONS DU GROUPE ERANOVE (VIA SES FILIALES)

Côte d'Ivoire		Sénégal	
 Gestionnaire de service public d'électricité 4 048 259 clients 704 MW (100 MW thermique, 604 MW hydroélectrique) de capacité de production exploitée 68 800 km de réseau de transport et distribution	 Producteur indépendant d'électricité Centrale thermique à cycle combiné 543 MW de capacité de production	 Gestionnaire de service public d'eau potable et assainissement 2 046 040 clients eau potable 1 049 798 clients assainissement 336 millions de m³ de production d'eau potable	 Producteur d'eau potable Gestion de contrat de service 3,2 millions de m³ de production d'eau potable
 Fibre optique - Transmission de données 1 042 utilisateurs finaux raccordés 2 289 km de fibre optique installés exploités	 Effacité énergétique - Énergies de sources renouvelables Audit énergétique Équipements économiseurs d'énergie	 Producteur indépendant d'électricité Centrale thermique à cycle combiné 255 MW de capacité de production	 Gestionnaire de service public d'eau potable en zone rurale 22 815 clients eau potable 2,6 millions de m³ de production d'eau potable
Togo		Bénin	
 Producteur indépendant d'électricité Centrale thermique cycle combiné gaz/vapeur (65 MW)		 Gestionnaire de services publics d'eau potable en zone rurale 10 712 clients eau potable 1,9 millions de m³ de production d'eau potable	



- OPÉRATIONS DU GROUPE ERANOVE (VIA SES FILIALES)
- PROJETS EN DÉVELOPPEMENT EXCLUSIF ERANOVE

Déclaration de performance extra-financière

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT EXCLUSIF ERANOVE

Gabon			Mali
 Producteur indépendant d'électricité Centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim (73 MW)	 Producteur indépendant d'électricité Centrale hydroélectrique de Dibwangui (15 MW)	 Producteur indépendant d'eau potable Usine de production d'eau potable (140 000 m³/jour)	 Producteur indépendant d'électricité Centrale hydroélectrique (56 MW)
Côte d'Ivoire		République Démocratique du Congo	Madagascar
 Producteur indépendant d'électricité Aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally (à l'étude)		 Mini-réseaux Mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro	 Producteur indépendant d'eau potable Aménagement hydroélectrique du fleuve Sahofika (à l'étude)

Le groupe Eranove s'engage résolument dans une politique de développement durable. Chaque entité du groupe met en place des initiatives conformes à sa politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), visant à gérer de manière efficace les impacts sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Les actions et les résultats sont rapportés de manière consolidée. Cette démarche, lancée en 2015, a permis au groupe de publier une Déclaration de performance extra-financière en accord avec les réglementations françaises, conformément à la Directive européenne 2014/95/UE¹ sur le reporting non financier, à partir de 2018.



¹ Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

Notre modèle de création de valeur

NOTRE STRATÉGIE

Rendre accessibles les services essentiels de la vie, dans une dynamique résolument innovante, performante et africaine, telle est la stratégie inclusive du groupe industriel Eranove. À travers un actionariat privé africain et salarié, l'autonomie de ses filiales, investissement dans la formation et l'amplification de la digitalisation, le groupe Eranove offre des solutions d'excellence adaptées à chaque écosystème. Il se positionne en partenaire de confiance grâce à son engagement citoyen et responsable.

NOTRE AMBITION

Devenir un leader industriel panafricain dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable.

NOS MÉTIERS & MARCHES

- Gestionnaire de services publics (électricité, eau potable, assainissement)
- Producteur indépendant d'électricité et d'eau
- Efficacité énergétique
- Transmission de données
- Formation

NOS IMPLANTATIONS 8 pays



LES FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE RÉSILIENCE DE NOS ACTIVITÉS :

- L'ancrage africain :** présence depuis plus de 60 ans et relations de proximité et de confiance avec les États.
- L'exigence RSE :** engagement RSE aux standards internationaux.
- Le capital humain :** mise en valeur et développement des expertises locales.
- L'organisation efficiente :** adaptée aux besoins de l'exploitation et du développement.

NOTRE CHAÎNE DE VALEURS

Développement de projets d'infrastructures

Exploitation & maintenance d'infrastructures

Production d'eau & d'électricité

Transport & distribution eau/électricité
Commercialisation

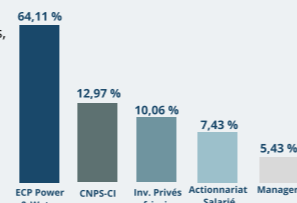
Gestion de la relation avec les concédants et les clients

NOS PARTIES PRENANTES

NOS COLLABORATEURS

- Du groupe
- Des sociétés opérationnelles, filiales
- Du GIE (Groupement d'intérêt économique)

NOS ACTIONNAIRES



NOS FOURNISSEURS & PARTENAIRES

- Les institutions financières
- Les partenaires développeurs locaux
- Nos fournisseurs
- Les bureaux d'études, consultants et centres de recherche

LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Les riverains des infrastructures exploitées
- Les ONGs

LES INSTITUTIONS

- Les États concédants, les régulateurs
- Les collectivités locales et territoriales
- Les agences de contrôle

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

- Équipes formées et mobilisées
- Emplois justes et durables
- Protection sociale avancée

9 190 Collaborateurs

CAPITAL FINANCIER

- Actionariat stable et engagé
- Capacité d'autofinancement

769 M€ de produit des activités ordinaire (PAO)

CAPITAL INDUSTRIEL

Infrastructures affermées

Electricité
100 MW Centrales thermiques à gaz
604 MW Centrales hydroélectriques
68 800 KM de réseaux électriques

Eau
1 194 307 m³/j de capacité de production d'eau potable
+ 23 000 km de réseaux d'eau

Assainissement
+ 2 400 km de réseaux

Infrastructures "en propre"

863 MW Centrale à gaz à cycle combiné

2 289 km Fibres optiques

CAPITAL ENVIRONNEMENT

Besoins en eau
9,2 Mm³ consommation eau/an

Besoins en matières premières
1 189 Mm³ gaz naturel/an

Besoins en électricité
349 GWh/an

NOS IMPACTS ET RÉSULTATS CLÉS

POUR LES SALARIÉS

- 126 M€ de masse salariale
- 7 170 de formations suivies
- Certification ISO 45001 Santé, sécurité au travail
- 11 M€ de dépenses en politiques sociales

POUR LES COMMUNAUTÉS

- 2,5 M clients Bénéficiaires de Programmes sociaux
- 1 244 Recrutements
- Démarche ISO 26000 dans les installations
- 981 K€ de dépenses en actions sociétales

POUR NOS CLIENTS

+ 54 % De clients ont accès aux services essentiels depuis 2018

Qualité produit

- 90% de conformité physico-chimique
- 98% de conformité microbiologique
- 29 h Temps moyen de coupure électrique
- 95,2 % Taux de disponibilité - production électrique

Services

- Paiement mobile
- Prépaiement
- E-agence
- Centres de relation client
- Dépannage

POUR L'ENVIRONNEMENT

- Certifications ISO 14001 & 50001
- Optimisation empreinte carbone
- 490 gCO₂e/kWh d'électricité produite (-4% par rapport à 2022)
- 0,829 kWh/m³ d'eau vendue (-6% par rapport à 2022)
- 922 MW de projets électriques
- 40 MW de projets solaires

POUR LES ACTIONNAIRES

- Rentabilité économique et financière des activités
- Maîtrise des risques et des opportunités

POUR LES INSTITUTIONS

- Des services stratégiques pour le développement économique
- Des services performants (rendements)
- Un partenaire proche et de confiance

MARCHÉS, CLIENTS & TENDANCES

NOS MARCHÉS

L'Afrique, sur les marchés de :

- La délégation de services publics eau potable, électricité, assainissement
- La production indépendante d'électricité et d'eau potable
- L'efficacité énergétique
- La transmission de données
- La formation

NOS CLIENTS

États Africains, particuliers, entreprises, administrations

- 4 M clients Electricité
- 2 M clients Eau
- 1 M clients Assainissement
- 1 042 clients Transmission de données

LES HYPER-TENDANCES

- Amélioration des taux d'accès
- Hausse de la consommation des particuliers à faible revenu VS baisse de la consommation des gros clients (efficacité, autoproduction)
- Décentralisation des marchés
- Changement climatique
- Digitalisation

Évaluation, suivi et gestion du risque non financier

L'identification, l'évaluation et le management des risques extra-financiers sont engagés de longue date chez Eranove. En matière de facteurs sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance, l'approche a été renforcée à l'occasion de l'Ordonnance sur la déclaration de performance extra-financière de juillet 2017 et son décret d'application.

Pour Eranove, le risque se définit comme «la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les

objectifs du groupe ou d'une de ses filiales ou sa réputation». L'approche par les risques permet au groupe de déterminer les facteurs susceptibles de provoquer un écart par rapport aux résultats attendus et de mettre en place des actions de prévention et de protection. Cette perspective a fait l'objet d'un travail participatif en 2018, associant les équipes de développement durable et 12 leaders de l'entreprise, ensuite actualisé lors des exercices suivants et enfin revu au cours de l'exercice 2023.

En 2024, la direction en charge du développement

durable a procédé à une revue des risques. Les résultats et conclusions de cette revue ont été examinés par le Comité de direction générale. Les dispositifs de maîtrise des risques s'articulent autour d'un ensemble de programmes, actions et indicateurs de pilotage : indicateurs clés de performance vérifiées par un organisme tiers indépendant, autres indicateurs de résultats et indicateurs de moyens. Ils permettent de donner un niveau d'assurance modérée quant à la maîtrise des risques.

Critères d'occurrence

Code couleur				
Qualification	Improbable	Peu probable	Probable	Très probable
Qualification	Rare	Occasionnel	Courant	Fréquent
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4
Risque observé, avéré				
Fréquence, occurrence	Rare (> à 10 ans)	Inhabituel (> 3 ans à < à 10 ans)	Courant (> 1 ans et < à 3 ans)	Fréquent (de 1 à plusieurs fois par an)
Risque potentiel, hypothétique				
Vraisemblance	Très faible (cela ne devrait pas se produire -la probabilité d'occurrence estimée est inférieure à 25%)	Faible (cela pourrait se produire mais avec une probabilité d'occurrence estimée de 25 à 50%)	Forte (cela devrait se produire - avec une probabilité d'occurrence estimée de 50 à 75%)	Très forte (cela va certainement se produire prochainement, la probabilité d'occurrence est supérieure à 75%)

Critères d'impact

Code couleur				
Qualification	Mineur - Faible	Modéré - Significatif	Important - Fort	Majeur
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4

Impact social	Impact environnemental	Impact sociétal	Autres impacts
> Capital humain	> Pollution	> Acceptabilité sociétale	> Stratégie
> Climat social et motivation	> Climat	> Autorisation d'exploiter	> Financier
> Rotation des équipes/rétention	> Biodiversité	> Mise en cause pour corruption	> Image de marque
> Santé et sécurité	> Ressources	> Mise en cause pour mauvaise gouvernance	> Opérationnel

GOUVERNANCE - POLITIQUE RSE - AXE 1 (GOUVERNANCE), CHAP. 1							
ENJEUX	RISQUES (-)	OPPORTUNITÉS (+)	PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES FILIALES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	TYPE*	ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES	CHAPITRE DU RAPPORT
Gouvernance de la durabilité	Non-conformité aux standards et réglementations en matière de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Homogénéisation du vocabulaire, procédures, plans de gestion, indicateurs, suivi et évaluation des enjeux de durabilité du groupe Renforcement de l'excellence opérationnelle, des pratiques et des compétences des collaborateurs face aux enjeux de durabilité de leur ressort Renforcement de l'élaboration, exécution et suivi des plans d'actions ESG au sein du groupe Renforcement de la transition écologique du groupe Conforte la confiance de nos parties prenantes et de notre écosystème d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de management environnemental et social (SMES) groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de mise en œuvre 2023-Phase 2 : rédaction du SMES ombrelle Préparation de la Taxonomie verte et CSRD 	IM	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer les éléments socles du SMES ombrelle groupe et associer les filiales à sa mise en œuvre Préparer les filiales à la mise en œuvre de leur SMES en 2024 Renforcement des procédures de gouvernance DD au sein de Eranove et avec ses filiales 	1.D
	Défaut de cadrage / coordination / exécution des plans d'action ESG Eranove & filiales		<ul style="list-style-type: none"> Management QSE/RSE avec certification et évaluation en œuvre dans les filiales 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des certifications et évaluations Taux de couverture Certification ISO 45001 (Effectif - SOC 1012) Taux de couverture Certification ISO 14001 - production électricité (ENV 1042) Taux de couverture certification ISO 14001-transport d'électricité (ENV 1052) Taux de couverture certification ISO 9001 (SOT 152) Taux de couverture évaluation ISO 26000-Production d'électricité (SOT 177) 	IM	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du planning des certifications ISO filiales 	
Lutte contre la corruption	Non-conformité aux standards et réglementations en matière de lutte anti-corruption	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des cartographies des risques de corruption, outils de lutte contre la corruption Renforcement de la culture et des collaborateurs en matière d'anti-corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de la direction générale Conformité avec la Loi Sapin dans toutes les entités Organisation des responsabilités autour d'un responsable éthique et d'un réseau d'acteurs Politique éthique et anticorruption groupe Moyens significatifs et suivi du programme de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique (SOT 132) 	ICP	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration continue des systèmes de management anti-corruption, avec de façon volontaire extension de la couverture des certifications ISO 37 001 Indicateurs de pilotage : mise en œuvre du dispositif de reporting notifications, enquêtes et sanctions 	1.C
				<ul style="list-style-type: none"> Dépenses effectuées (en €) pour le programme éthique (SOT 131) 	ICP		
				<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture par un système de management anti-corruption conforme à la loi Sapin II (SOT 192) 	IM		
				<ul style="list-style-type: none"> Part des collaborateurs couverts par un système d'alerte (SOT194) 	IR		
				<ul style="list-style-type: none"> Reporting des plaintes internes et externes (SOT 136 à 139) 	IR		
				<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes internes reçues (SOT 136) 	IR		
				<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes internes résolues (SOT 137) 	IR		
				<ul style="list-style-type: none"> Taux de résolution de plaintes internes 	IR		
				<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes externes reçues (SOT 138) 	IR		
				<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes externes résolues (SOT 138) Taux de résolution de plaintes Externes 	IR		
Protection de la réputation	La survenance d'événement pouvant porter atteinte à la réputation	<ul style="list-style-type: none"> La réputation de l'entreprise, de ses produits et services constitue un actif solide de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de plans d'identification, d'analyse, de prévention et de gestion des principaux risques réputationnels 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture de la procédure de suivi des accidents (en % de société construction et opération) 	IM	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le cadre de gestion Incidents-Accidents. Intégration des communautés et consommateurs Mettre en place et étendre le reporting des incidents et accidents des filiales vers Eranove à l'ensemble des filiales en construction et en opération Reporting de l'indicateur de suivi des remontées des incidents et accidents 	1B.3
				<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de mécanisme de remontée de l'information groupe 	IR		

CAPITAL HUMAIN - POLITIQUE RSE - AXE 2 (CAPITAL HUMAIN), CHAP. 2							
ENJEUX	RISQUES (-)	OPPORTUNITÉS (+)	PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES FILIALES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	TYPE*	ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES	CHAPITRE DU RAPPORT
Adéquation des compétences avec les besoins	<ul style="list-style-type: none"> La non-disponibilité des compétences Le désalignement entre les compétences et qualifications avec les besoins et évolutions, notamment sur les technologies de production eau-énergie, la gestion de projets complexes et la digitalisation des process 	<ul style="list-style-type: none"> L'avantage compétitif lié à la qualité des compétences La satisfaction, l'engagement et la fidélisation des personnels par le développement des compétences et responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) Plans de formation (corporate et filiales) Plans d'excellence pour les centres de formation du groupe avec des investissements, de nouveaux programmes de formation, du e-learning. 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses (€) en formation interne et externe (SOC 320) 	IM	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement continu des centres de formation du groupe et des programmes de formation Développement de programmes de montées en compétences pour les SPV Programme de développement des compétences des managers techniques (Chefs de services à Directeur) Programme jeunes talents 	Chapitres 2.A.2 et 2.D
				<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'heures de formation par collaborateur (SOC 333) 	ICP		
				<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de programme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences cœur de métier 	IM		
				<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation (SOC 323) 	IM		
				<ul style="list-style-type: none"> Effectif total, répartition F/H et par tranche d'âge 	ICP		

Préservation de la santé, la sécurité et la sûreté des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Les accidents du travail et maladies professionnelles de personnels L'indisponibilité de personnel liée aux différentes causes d'absentéisme Perturbations opérationnelles résultant des risques précités 	<ul style="list-style-type: none"> L'attractivité de l'entreprise liée aux conditions de travail La bonne santé des collaborateurs La fidélisation des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un dispositif de médecine du travail et de programme de santé / sécurité en adéquation avec l'analyse des risques professionnels Certification de systèmes de management de la santé et la sécurité ISO 45001 L'induction sécurité pour tous les nouveaux collaborateurs 	Temps théorique de travail (SOC 610)	ICP	<ul style="list-style-type: none"> Plans de réduction des risques professionnels dans les filiales Mise en œuvre du SMES Système de Management Environnemental et Social sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés Procédures de sûreté des collaborateurs sur le terrain et en mission Système formel de notification et analyse des accidents analyse des risques sécurité sur les sites principaux Formaliser les procédures d'urgence sur tous les sites principaux 	Chapitres 1.D, Z.A et Z.C
				Taux d'absentéisme (SOC 711)	ICP		
				Taux de fréquence (SOC 560) des accidents du travail	ICP		
				Taux de gravité (SOC 550) des accidents du travail	ICP		
				Nombres de maladies professionnelles (SOC 101)	IR		
Taux de couverture des certifications système de management de la santé et sécurité ISO 45001 (SOC 1012)	ICP						
Rémunération équitable et protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> La perte de compétences Le déficit d'attractivité L'insuffisance de productivité 	<ul style="list-style-type: none"> La compétitivité de l'entreprise L'attractivité et la fidélisation des collaborateurs La protection sociale des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de rémunération globale attractive Programmes de protection sociale (ex. santé, retraite) adaptés au contexte, aux pays, aux réglementations Éducation à la gestion du budget "budget familial" Système de rémunération indirecte (FCP) 	Évolution de la masse salariale (€) (SOC 400)	IR	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des protections sociales à des standards compétitifs Politique de rémunération variable associée à la performance 	Chapitre 2.A et 2.B
				Suivi des salaires (€) par catégorie socio-professionnelle et par genre (SOC 410-SOC433)	IR		
				Montant du salaire annuel brut moyen (SOC430)	IR		
				Montant du salaire annuel brut femmes moyen (SOC440)	IR		
				Dépenses et fonds volontaires en matière de politique sociale (€) (SOC102)	IM		
Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire (SOC107)	IR						

Préservation de la biodiversité et des services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> Risques de développement : Retards / Abandon de projet liés à l'identification d'impacts négatifs & coûts de mesures de préservation Risque réputationnel : Mobilisation de la société civile sur un enjeu de biodiversité mal appréhendé 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes, ingénierie environnementale et sociale des projets soutenant les développements Réputation positive du groupe sur la gestion des risques de biodiversité améliorant la perception du risque par les prêteurs/ société civile 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité (ENV 1204) 	IR	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion biodiversité (développement et opération) Mise en place d'une stratégie de Valorisation i) des compétences scientifiques africaines ii) des données collectées pour étude de la biodiversité 	Chapitres 3.D
			<ul style="list-style-type: none"> Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité (ENV 1206) 	IR		
			<ul style="list-style-type: none"> Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre (ENV 1209) 	IR		

ENVIRONNEMENT - POLITIQUE RSE - AXE 3 (ENVIRONNEMENT), CHAP. 3							
ENJEUX	RISQUES [-]	OPPORTUNITÉS [+]	PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES FILIALES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	TYPE*	ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES	CHAPITRE DU RAPPORT
Prévention des pollutions air, eau sols et déchets	<ul style="list-style-type: none"> Non-conformité avec les réglementations, retrait d'autorisations Absence de prise de provision / garantie pour risque en comptabilité Coûts des mises aux normes et impacts sur les prix de l'eau et l'énergie pour le client final Accidents ou incidents générant des pollutions 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des activités industrielles et développement des expertises Confiance des riverains et de la société civile Renouvellement des autorisations par les concédants Maîtrise de la répartition des coûts de mise en conformité légale entre l'entreprise et l'autorité concédante 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et certification de système de management ISO 14001 Suivi d'indicateurs Couverture des risques et assurances Programme d'audits des risques environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Air. Suivi de la qualité des émissions dans l'air (hors CO2) (ENV 720 - ENV 730 - ENV 727) Rejets de NOx production électrique (ENV 720) Rejets de SOx production électrique (ENV 730) Suivi des accidents environnementaux Taux de couverture des certifications ISO 14001 (ENV 1010) *Production d'électricité (ENV1042) *Transport d'électricité (ENV1052) *Production d'eau potable (ENV1022) Provisions et garanties pour risques environnementaux (ENV 110) 	IR	<ul style="list-style-type: none"> Management environnemental: Mise en œuvre du SMES sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés Formalisation et amélioration des indicateurs de suivi ICP et prévention de la pollution Renforcement d'un système de remontée des accidents Provisions et garanties pour risques environnementaux 	Chapitres 3.A, 3.B
Atténuation et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risques physiques : Événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondation) ayant un impact sur la production, les capacités de production d'eau et d'électricité, et l'intégrité des ouvrages de production, transport et distribution Exposition des actifs situés sur le littoral côtier (érosion côtière et élévation du niveau de l'océan) Risques Financiers : Dévalorisation des actifs de production Non-acceptabilité sociétale et légale des projets carbonés Difficulté d'accès au capital et à la dette Renchérissement des projets (fiscalité, etc.) Risques de transition (réglementations) ayant un impact sur les capacités de production d'eau et d'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'énergies renouvelables (hydro, solaire, biomasse, ...) pour répondre aux besoins énergétiques décarbonés du continent Emergence d'un marché pour l'efficacité énergétique Etudes, ingénierie environnementale et sociale des projets soutenant les développements Emergence de business models de capture carbone et de compensation 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des risques physiques de chaque usine et site de production Développement des capacités de production et investissements Développement de la part des renouvelables Développement des activités d'efficacité énergétique 	ICP	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de réduction relative des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme (IM) Plan de gestion des impacts climatiques Management : recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur l'évolution des ressources en eau ; et formalisation du suivi des ressources en eau 	Chapitres 3.A, 3.C	
							Dialogue avec les parties prenantes

SOCIÉTÉ - POLITIQUE RSE - AXE 4 (SOCIÉTÉ), CHAP. 4

ENJEU	RISQUES [-]	OPPORTUNITÉS [+]	PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES FILIALES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	TYPE*	ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES	CHAPITRE DU RAPPORT
Santé et sécurité des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Non-conformité aux normes de santé publiques et standards de l'OMS Mésusages et raccourcis dangereux Maladies, électrocutions liées à nos services 	<ul style="list-style-type: none"> Confiance et fidélité des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Investissements, maintenance et programmes de surveillance des installations pour la santé et la sécurité des consommateurs Suivi de la qualité de l'eau Prévention, sensibilisation et informations des consommateurs Informations des autorités Consolidation des accidents aux tiers 	<ul style="list-style-type: none"> Eau. Nombre d'analyses microbiologiques (SOT 212) réalisées Eau. Nombre d'analyses physico-chimiques (SOT 211) réalisées Taux de conformité microbiologique (SOT 216) Taux de conformité physico-chimique (SOT 215) Nombre d'accidents des tiers (SOT 181, 182, 183) 	IR	<ul style="list-style-type: none"> Plan de sensibilisation du grand public aux risques électriques Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des autorités sur les situations d'exposition aux risques santé sécurité de tiers 	Chapitres 2.C et 4.A.2
Accès aux services essentiels	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des parts de marché et volumes vendus lié à l'urgence d'une concurrence sur les populations non couvertes par le service public Non-acceptabilité des pouvoirs publics 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des fraudes Renouvellement des concessions Satisfaction clients 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes d'accès PEPT Accroissement de l'activité des minigrids et des programmes ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de satisfaction clients Temps (Heures) moyen de coupure électricité (SOT 201) Taux de couverture par un système de management de la qualité certifié ISO 9001 (SOT 152) 	IR	<ul style="list-style-type: none"> Développement du marché des minigrids Prolongation des activités PEPT 	Chapitre 4.B.2
Transparence ESG : environnement, social et Société, gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Allongements des délais et contraintes dans les développements et la sécurisation des activités Pertes de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise ESG et capital-confiance facilitant les relations avec les autorités et la sélection pour des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Relations avec les institutions, les agences dans les pays d'opération Programme de conformité aux engagements contractuels Transparence de nos actions et résultats Évaluation tierce-partie des engagements RSE sur des périmètres clés 	<ul style="list-style-type: none"> Reporting des actions RSE-ESG et publication des rapports DD Programmes de plaidoyer et communication RSE Taux de couverture de l'évaluation "engagé RSE" selon la norme ISO26000 (SOT 173, 177) 	IM	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du SMES Diffusion des rapports DD à l'AG des sociétés 	Chapitres 1D.2, 3.D et 4.A.1

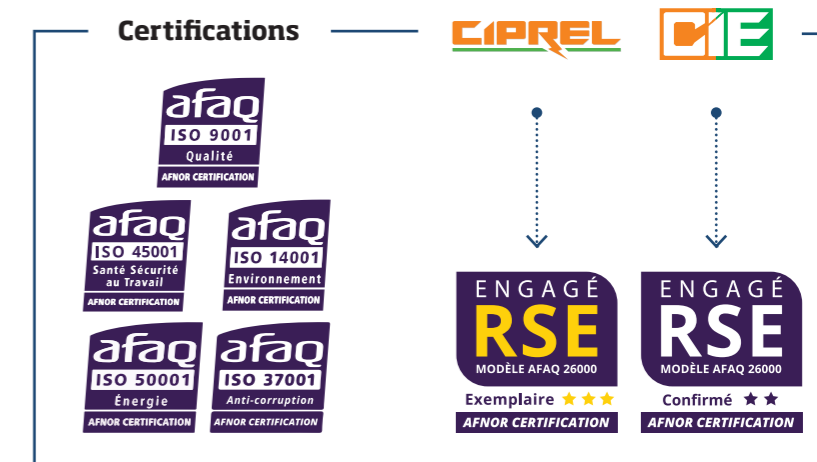
1

Construire sur une gouvernance forte

Politique RSE - Axe n°1 (Gouvernance) :
Gouvernance éthique et conformité



L'éthique et la
RSE au cœur d'un
système performant



12 489

personnes formées à l'éthique
et à la lutte anti-corruption
depuis 2020



A Pérenniser une gouvernance responsable

1 Un management adapté aux réalités culturelles

Le modèle de gestion développé par Feu Marcel Zadi Kessy dans les années 1970 à la SODECI, puis étendu à la CIE à partir de 1990, met l'accent sur la prise en compte de l'environnement socioculturel et l'utilisation de méthodes de motivation en lien avec les valeurs locales. Cette méthode repose sur une conviction: l'importance de s'aligner sur la culture locale pour motiver les employés. Les principes clés de cette démarche managériale incluent :

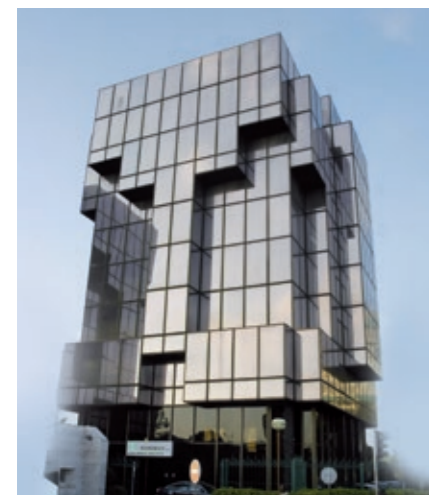
- Une organisation des antennes régionales autour de quatre fonctions clés sans hiérarchie stricte, avec une attention particulière aux femmes.
- Une minimisation des niveaux hiérarchiques pour favoriser la circulation de l'information, encourager la délégation de pouvoir et accélérer les décisions.
- Une atténuation de la pression communautaire par un principe de gestion simple, basé sur le contrôle interne croisé, et par la création de fonds sociaux.

La décentralisation des responsabilités engage tous les collaborateurs dans la gestion de l'entreprise, renforçant l'implication et le développement des compétences.

Après plus de 50 ans, ce modèle continue de guider le groupe Eranove au quotidien, contribuant à sa pérennité en tant qu'acteur majeur panafricain dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

2 Une organisation en cercles métiers

La mise en place de cercles métier s'inscrit dans la stratégie de gouvernance du groupe Eranove, visant à concilier le respect des meilleures pratiques internationales et les enjeux propres à chaque société. Ces cercles métiers, lieux d'échanges et de partage d'expériences, se veulent des forces de proposition pour lancer des chantiers transversaux et permettre l'amélioration continue des activités. Ils sont composés de correspondants de chaque filiale et animés par un expert métier Eranove. Leur rythme de fonctionnement est défini en fonction des besoins de chaque cercle en alternant réunions plénières, interventions externes, communications informelles et travail individuel.



Rencontre du cercle éthique groupe

Le cercle éthique groupe se réunit au moins une fois par an pour rassembler l'ensemble des « référents » dans les filiales. La dernière réunion du cercle, tenue le 7 décembre 2023, a permis de relancer la démarche, interrompue par la pandémie de Covid-19. Elle a fait le point et partagé les bonnes pratiques, tout en présentant la nouvelle fiche de mission du cercle éthique groupe, qui formalise et encadre ses activités. La présentation du Système de management éthique et anticorruption (SMAC) ombrelle groupe a ensuite permis de discuter de sa déclinaison dans toutes les filiales.

La déclinaison de ce système qui s'inspire des exigences de la norme ISO 37001 (Système de management anticorruption) dans l'ensemble des filiales contribuera à harmoniser les pratiques à l'échelle du groupe et constituera une étape importante dans l'atteinte de l'objectif de certification ISO 37001 à l'horizon 2028. Les correspondants « éthique » ont notamment relevé la nécessité d'un accompagnement en actions de formation, pour mettre en œuvre le SMAC dans leurs entités respectives. Les travaux d'Eranove Academy, portant sur un module de formation en ligne sur l'éthique et la lutte anticorruption, vont permettre de satisfaire un pan de ce besoin de formation. Pour le chemin à la certification ISO 37001, les filiales qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement de GS2E, première société en Côte d'Ivoire à avoir obtenu la certification ISO 37001 en 2022, et qui a présenté une offre à cet effet lors du cercle éthique.

3 Un reporting des risques réputationnels

Les incidents et accidents susceptibles d'affecter le cadre de travail, la santé, la sécurité, la sûreté ou l'environnement des collaborateurs, clients et fournisseurs du groupe sont qualifiés de risques susceptibles de nuire à la réputation de l'entreprise. Tout événement de cette nature fait l'objet d'une notification en 48 heures à compter de sa survenance ou de sa découverte auprès d'Eranove par la filiale concernée. S'ensuit une analyse des causes de cet événement ainsi que des recommandations permettant d'en réduire l'occurrence.

Ces exigences ont été matérialisées en 2022 par l'élaboration, la validation et le partage d'une procédure commune à l'échelle de toutes les filiales pour effectuer les notifications et réaliser les rapports d'enquête et d'analyse, en ce qui concerne les dommages corporels, matériels et environnementaux. Ces aspects ont été étendus en 2023 par le renforcement des travaux d'enquête et d'analyse, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de recommandations de ces rapports afin de réduire les risques d'occurrence d'accidents similaires.



B Décider avec des organes structurés

Avec le concours de son actionnaire majoritaire ECP Power and Water Holding SAS, le groupe Eranove a mis en place un système de gouvernance qui s'appuie sur huit comités dont trois dépendent directement du Conseil d'administration.

1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Il délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières.

Composition au 31/12/2023

Le Conseil d'administration du groupe Eranove, présidé par M. Vincent Le Guennou, Président d'ECP Power and Water Holding SAS, compte huit administrateurs, en sus du Président.

ECP Power and Water Holding	représenté par M. Jean-Marc Simon
ECP Power and Water Holding	représenté par M. Brice Lodugnon
Eranove	représenté par M. Marc Alberola
ECP Power and Water Holding	représenté par M. Momar Nguer
ECP Power and Water Holding	représenté par M. Jens Thomassen
Envol Energy	représenté par M. Moctar Thiam
Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS)	représentée par M. Ahmed Cissé
Représentant des salariés	Mme Maria Prados



2 Les comités dépendants du Conseil d'administration

Comité d'audit

<p>Rôle</p> <p>L'objectif du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne en la matière.</p>	<p>Composition</p> <p>Le Comité d'audit constitué lors du conseil d'administration du 27 juin 2010 est composé de trois à cinq membres. Son président est désigné par le Conseil d'administration.</p> <p>Le Comité d'audit est actuellement présidé par M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove et composé de, M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, M. Ahmed Cissé, Président de la commission finance et investissement de la CNPS, et M. Jens Thomassen, Partner d'AP Moller Capital.</p>
--	--

Comité stratégique

<p>Rôle</p> <p>Le Comité stratégique créé lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2012 assiste et conseille le Conseil d'administration dans les principales orientations stratégiques et opérationnelles, et plus particulièrement sur la préparation de ses prises de décisions. Il se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire lorsque les projets dépassent les limites prédéfinies.</p>	<p>Composition</p> <p>Le Comité stratégique est composé de trois administrateurs de la société. Il est présidé par M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, et composé de M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, et de M. Jens Thomassen, Partner d'AP Moller Capital.</p>
--	--

Comité des rémunérations et des nominations

<p>Rôle</p> <p>Le Comité des rémunérations assiste le Conseil d'administration dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la société.</p> <p>Son rôle est également d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes du groupe.</p> <p>Ces comités se réunissent autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration.</p>	<p>Composition</p> <p>Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de deux administrateurs de la société. Il est composé de M. Jean-Marc Simon et M. Jens Thomassen.</p>
---	---

Comité ESG

<p>Rôle</p> <p>Le Comité ESG a été créé par décision du Conseil d'administration du 20 avril 2023.</p> <p>Son rôle consiste à assister les membres du Conseil sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Il accompagne l'entreprise dans la définition de ses orientations stratégiques en termes de durabilité, aide à identifier les risques sur ces sujets et définir des actions d'amélioration.</p>	<p>Composition</p> <p>Le Comité ESG est composé de M. Marc Albérola (Président), M. Brice Lodugnon, M. Jens Thomassen et M. Moctar Thiam.</p>
---	--

3 Les comités dépendants de la Direction générale

Comité de Direction générale

<p>Rôle</p> <p>Le Comité de Direction générale (CDG) est un lieu de décision et de partage d'information au niveau de la Direction générale du Groupe. Le CDG se réunit tous les lundis et aussi souvent que nécessaire.</p>	<p>Composition</p> <p>Le CDG est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets, M. Luc Delamaire, Directeur des Financements et des concessions, M. Cédric Lombardo, Directeur du Développement durable, M. Arnaud De Joux, Directeur administratif et financier, Mme Lika Fofana, Directrice des Ressources humaines, M. Frédéric Decio, Directeur des Services informatiques, Mme Maria Prados, Directrice Service négoce, M. Abdoulaye Sanogo, Directeur Contrôle interne.</p>
---	---

COMOP

<p>Rôle</p> <p>Le COMOP est un lieu de décision dans le cadre duquel les Directeurs généraux des sociétés du groupe exposent les plans d'action pour améliorer leurs performances opérationnelles, sociales, environnementales et contractuelles ainsi que l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de chaque filiale. Des benchmarks visant l'amélioration des performances y sont également partagés.</p>	<p>Composition</p> <p>Le COMOP est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets, ainsi que des Directeurs généraux des filiales, M. Bernard Kouassi N'Guessan, M. Daniel Sampah, Mme Khadijatou Diallo, M. Paul Giniès, M. Eugène Zadi, M. Stéphan Dauriac, M. Mansour Touré-Tia, M. Dominique Da Cruz, M. Lamine Diakhaté, M. Mamadou Dia et M. Mor Diop.</p>
--	---

Comité de Gestion COGES

<p>Rôle</p> <p>Le Comité de gestion (COGES) est l'organe de pilotage des résultats économiques et financiers des entités du groupe Eranove. Chaque société du groupe a son propre COGES.</p> <p>Son rôle est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → préparer la planification financière des filiales (business plans, plans à cinq ans, budgets, actualisations) ; → suivre et analyser le résultat et les principaux éléments du bilan de chaque filiale en norme locale et en IFRS ; → piloter les principales options lors des arrêtés des comptes des filiales (par trimestre et par an) ; → définir et suivre les actions correctrices en cas de dégradation par rapport aux prévisions ; → favoriser les retours d'expérience sur les bonnes pratiques économiques et financières entre les sociétés du groupe Eranove. 	<p>Composition</p> <p>Le COGES est composé pour le groupe Eranove du Directeur général, M. Marc Albérola et de la Directrice générale adjointe, Mme Pascale Albert-Lebrun, du Directeur général de chaque société et de ses collaborateurs en charge des aspects économiques et financiers (DGA, Secrétaire général, Directeur administratif et financier, etc.).</p>
---	--

Comité d'engagement

<p>Rôle</p> <p>Le Comité d'engagement du groupe Eranove traite les dossiers des projets en présentant en particulier les données techniques, financières, légales, E&S, RH, communication, permettant la supervision des activités de développement et la bonne prise en compte des décisions stratégiques. À cette fin, la Direction du Développement et du management des projets prépare toute la documentation nécessaire.</p> <p>Le Comité d'engagement approuve l'instruction de nouveaux projets à travers des notes d'opportunité qui peuvent lui être soumises lors des revues trimestrielles ou, si l'urgence le requiert, de façon ad hoc. Il apprécie de façon collégiale les informations des dossiers et notes et s'assure notamment que la grille des risques est maîtrisée et que toute la documentation est prête pour présenter le dossier au Comité stratégique qui dépend du Conseil d'administration.</p>	<p>Composition</p> <p>Le Comité d'engagement est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets, M. Cédric Lombardo, Directeur Développement Durable et M. Luc Delamaire, Directeur des Concessions et du financement.</p>
---	---

* Rôle et composition du conseil et des comités au 31 décembre 2023

C

Placer l'éthique au centre

Sous l'impulsion du Directeur général, l'éthique se trouve au cœur du dispositif de gouvernance d'Eranove.



632 070 €

consacrés aux dispositifs de lutte anticorruption, depuis 2020 dont 25 % en 2023.



12 489

collaborateurs formés et sensibilisés à l'éthique depuis 2020 dont 40 % en 2023.

Elle représente le lien de confiance du groupe avec son environnement, condition centrale de la pérennité des affaires d'Eranove, groupe citoyen et responsable en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique.

La Charte éthique et de responsabilité d'entreprise formalise cet engagement à trois niveaux :

- **Celui du groupe, par l'adhésion aux valeurs universelles et aux principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement, ainsi que par l'animation des systèmes de gestion éthique.**
- **Dans chacune des filiales, à travers la mise en place et l'animation des dispositifs de promotion de l'éthique et de la responsabilité d'entreprise.**
- **Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au quotidien.**

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique spécifiques, lesquels évoluent dans une démarche d'amélioration continue.

En complément de la conformité réglementaire, notamment aux conventions et déclarations internationales et aux lois nationales, notamment à la Loi dite « Sapin II », l'objectif est de faire certifier ces systèmes selon la norme ISO 37001 relative aux systèmes de gestion anti-corruption. Première étape vers cet objectif, la CIE a confirmé son rôle de pionnière en Afrique en faisant évaluer en avril 2017 son système de gestion de la conformité selon le référentiel ISO 19600². Dans la continuité de son engagement, en 2019, la CIE a réalisé un audit à blanc selon la norme ISO 37001. En 2023, la CIE a continué à travailler à assoir les bases d'un système de management anti-corruption (SMAC) selon le référentiel ISO 37001.

L'engagement de GS2E dans cette démarche s'est matérialisé par l'obtention de la certification de son SMAC selon la norme ISO 37001 le 29 avril 2022. En 2023, un "audit de surveillance 1" s'est déroulé du 28 au 31 mars et a vu la levée de l'ensemble des écarts (03 observations et 07 non-conformités mineures) notifiés en 2022. Cet audit a permis de démontrer la maturité du SMAC du GS2E.

Au niveau du groupe, et suivant une démarche d'amélioration continue, une mission d'accompagnement au déploiement d'un SMAC a démarré en septembre 2022 avec l'accompagnement d'un cabinet international. Cette mission dans sa première phase a permis sur l'année 2022 de réviser la cartographie des fonctions exposées des directions de Eranove SA et Eranove CI, ainsi que des risques de corruption des principaux partenaires. La seconde phase de la mission qui s'est déroulée en 2023 a été marquée par :

- **la formation des correspondants éthiques de CIE, SODECI, SMART ENERGY, KÉKÉLI et AWALÉ aux exigences de la norme ISO 37001 ;**
 - **la rédaction des éléments socles du Système de management éthique et anticorruption groupe, avec à la clé la validation de la politique éthique et anticorruption groupe lors du conseil d'administration du 7 juin 2023.**
- Afin de tenir un objectif de certification ISO 37001 de ses filiales d'ici le 31 décembre 2026 pour les premières et au 31 décembre 2028 pour les dernières, les objectifs 2024 sont :
- **de disposer de tous les éléments socles d'un SMAC ombrelle groupe tenant compte des exigences de la norme ISO 37001 ;**
 - **d'effectuer une présentation des éléments socles du SMAC ombrelle groupe à l'ensemble des correspondants éthiques des filiales de Eranove en prélude au déploiement de leurs propres SMAC.**

En 2022, Eranove a élaboré un manuel « Know Your Customer » (KYC), conformément aux exigences en vigueur au sein de l'UE, de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Ce manuel instaure une procédure de surveillance pour mieux connaître nos partenaires d'affaires, nous assurer que la source des capitaux contribuant au développement de notre groupe ne soient pas issues de sources illicites telles que le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption, et ne contribuent pas au financement du terrorisme. Cet outil de gestion permet de (i) s'assurer de l'identité et de la capacité à contracter de la personne avec laquelle une relation d'affaires est envisagée et/ou (ii) de mesurer le risque d'illégalité de l'origine des capitaux utilisés.



Le groupe Eranove se dote d'une politique éthique et anticorruption

Une démarche éthique a été lancée en 2010, sous l'impulsion de Marc Albérola, à son arrivée à la Direction générale du groupe Eranove. L'un des premiers jalons de matérialisation de cette démarche a porté sur la formalisation des valeurs du groupe. En 2018, une Charte éthique et responsabilité d'entreprise est venue renforcer la démarche en spécifiant le cadre de la conduite éthique des affaires du groupe axé sur le respect des lois, d'une gouvernance transparente, responsable et redevable. Par la suite, un système d'alerte en ligne a été instauré, permettant à toute partie prenante (collaborateurs, partenaires ou fournisseurs du groupe) de faire un signalement lorsqu'ils se trouvent confrontés à une tentative ou un cas de corruption.

Entre 2020 et 2022, le groupe Eranove a tiré les leçons des actions déployées dans le cadre de sa démarche éthique et s'est projeté sur les prochaines années, afin de renforcer sa démarche en la menant vers un Système de management éthique et anticorruption (SMAC). D'où la nécessité de travailler à formaliser le « SMAC ombrelle groupe », un système composé d'une série d'éléments documentaires qui s'inspirent des exigences de la norme ISO 37001. La politique éthique et anticorruption groupe, adoptée le 7 juin 2023 par le conseil d'administration, constitue la première brique du SMAC ombrelle groupe dont l'élaboration se poursuivra en 2024. Cette politique présente l'engagement du Directeur général, les valeurs du groupe, une déclaration de politique, les engagements du groupe, des filiales et des collaborateurs, les situations de vigilance, les rôles et responsabilités, les mécanismes et dispositions pratiques applicables.

D

Évaluer et certifier les systèmes de management

1 Certifier les démarches QSE

Le groupe Eranove a été l'un des premiers, en Afrique, à mettre en place une triple certification qualité, sécurité, environnement (QSE).

Son objectif est de voir chaque société opérationnelle du groupe mettre en œuvre les normes qualité ISO 9001, santé et sécurité ISO 45001, et environnement ISO 14001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Des audits réguliers sont menés par l'Association française de normalisation (AFNOR), aboutissant à la reconduction des certifications.

Ces mécanismes de certification font partie intégrante du système de management et sont indispensables à la réalisation de ses objectifs économiques, sociétaux, sociaux et environnementaux. Aussi le respect des plans d'actions QSE est-il intégré aux objectifs des dirigeants des sociétés opérationnelles.

Tous les ans, chaque entité s'engage dans un programme de renouvellement des certificats (avec migration selon les nouveaux référentiels) et d'élargissement des périmètres. Chaque entité suit le taux de couverture des certifications et évaluations, dont la conception a fait l'objet d'une large concertation au préalable, aussi bien sur les assiettes que les modes de calcul, en vue de l'ériger en véritable outil de management.

² ISO 37001 (Systèmes de management de la conformité) est la version révisée de la norme ISO 19600.

Le tableau suivant résume par « périmètre métiers » les taux de couvertures de certification et d'évaluation à fin 2023.

Tableau de bord des certifications / évaluations

AXE POLITIQUE RSE	DOMAINE	NORME / RÉFÉRENTIEL	PÉRIMÈTRE MÉTIER	ASSIETTE	TAUX DE COUVERTURE CERTIFICATION / ÉVALUATION 2023
> 1	Compliance	ISO 19600	Tous métiers	Effectif	56 %
		ISO 37001	Tous métiers	Effectif	6 %
> 2	Santé Sécurité au travail	OHSAS 18001/ ISO 45001	Tous métiers	Effectif	18 %
> 3	Environnement	ISO 14001	Production eau potable	Capacité de production eau	60 %
			Production d'électricité	Capacité de production électricité	84 %
			Transport d'électricité	Km réseau électricité	100 %
		ISO 50001	Gestion patrimoniale des bâtiments, des process de production d'électricité et de gestion des véhicules de CIE		
> 4	Qualité	ISO 9001	Tous métiers	Effectif	45 %
	Responsabilité sociétale	ISO 26000	Production d'électricité	Capacité de production électricité	80 %

* Le taux de couverture de la certification ISO 45001/OHSAS 18000 se réfère à l'effectif total de l'entreprise, retenu comme assiette. Les démarches SST ciblent en priorité les fonctions opérationnelles qui sont en majorité couvertes.

Outre le maintien des acquis et l'extension des périmètres de certifications ISO 9001, ISO 14001 et de la migration de la norme OHSAS 18001 vers la norme ISO 45001, certaines sociétés du groupe confirment leurs positions de pionnières en s'engageant vers les certifications ISO 50001 (Management de l'énergie) et ISO 37001 (Système de management anti-corruption). C'est le cas notamment de la CIE qui a obtenu en avril 2021 le certificat ISO 50001, dont le périmètre concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, ainsi que des véhicules de la CIE.



Certification QSE d'Awalé et de Kékéli Efficient Power

Awalé, la filiale de télécommunications du groupe Eranove, a matérialisé en 2023 son respect des normes internationales liées à la durabilité et l'engagement de ses 35 collaborateurs à faire de la société une référence dans son domaine, la pose de fibre optique. Au terme d'un processus engagé en 2016, des mises à niveaux ont été réalisées, les équipes techniques ayant par exemple été équipées avec le matériel réglementaire. Awalé a reçu le 12 décembre 2023, après audit, les trois certifications pour les normes ISO 9001 (management de la qualité), 14001 (management environnemental) et 45001 (management de la santé et de la sécurité au travail).

De même, pour confirmer son engagement et sa pratique sur les questions de qualité, de santé et de sécurité au travail ainsi que d'environnement, Kékéli Efficient Power a établi et mis en œuvre un Système de management intégré (SMI) basé sur les exigences QSE que sont les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

Suite à l'audit de certification réalisé par AFNOR le 28 décembre 2023, le SMI de Kékéli a été jugé conforme. Dorénavant certifiée, Kékéli veille à améliorer continuellement ses performances.

Déployer un Système de management environnemental et social (SMES)

Préoccupé par une gestion performante et durable favorisant la préservation de l'environnement, de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs et des communautés dans lesquelles ses filiales sont implantées, Eranove s'est engagé à formaliser un Système de management environnemental et social (SMES) ombrelle qui concerne tout le groupe.

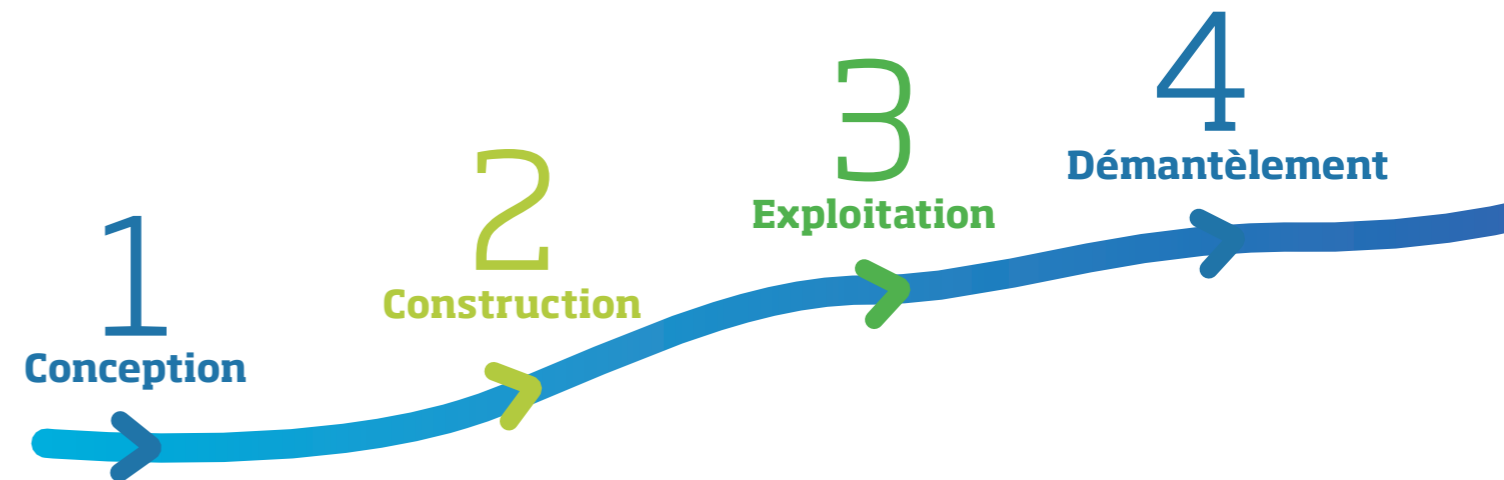
Ce système permettra :

- de spécifier à toutes ses filiales un cadre fonctionnel commun pour la gestion des enjeux de gouvernance, d'environnement, de ressources humaines et des relations communautaires ;
- d'harmoniser l'analyse des risques et des impacts en matière de développement durable pouvant affecter les opérations du groupe ou le cadre de vie de ses collaborateurs et de ses communautés ;

- de mettre en œuvre des plans de gestion pour répondre à l'ensemble des risques et des impacts identifiés, ceci de manière fonctionnelle afin que les filiales puissent les adopter et organiser leur cadre opérationnel ;
- de déployer des procédures centrales en lien avec les indicateurs de performance suivis par toutes les filiales en opération ou en développement, afin de disposer d'un tableau de bord commun pour la gestion des risques et opportunités de durabilité ;
- de permettre à la Direction générale du groupe Eranove et de chaque filiale d'avoir la même approche dans la gestion et l'évaluation des enjeux de durabilité, de disposer d'un vocabulaire commun et de données harmonisées, pour une meilleure prise de décisions.

Le SMES Eranove a pour objectif d'intégrer en un seul référentiel groupe les exigences légales et réglementaires en matières ESG dans ses pays d'opération, les exigences des normes de performance de la Société financière internationale (SFI), ainsi que les exigences des normes opérationnelles ISO en matière de QSE, RSE, lutte contre la corruption et efficacité énergétique.

Le SMES ombrelle couvre les différentes phases des activités d'Eranove qui sont présentées ci-après :



L'année 2022 a permis de déployer la phase 1 de ce SMES :

- un diagnostic de l'état des lieux des systèmes de management environnementaux et sociaux de ses filiales, allant au-delà des périmètres des certifiés QSE et/ou évalués RSE, afin d'identifier les écarts entre le référentiel unique constitué par Eranove et les pratiques de ses filiales afin de formaliser un cadre d'amélioration allant jusqu'à la conception et au déploiement des SMES de chaque filiales ;
- la mise en œuvre d'un Comité de pilotage SMES réunissant les principaux correspondants de ses filiales afin d'assurer une formation

commune aux travaux, d'identifier et de capitaliser les bonnes pratiques ESG à généraliser à l'échelle du groupe.

La phase 2 s'est poursuivie en 2023 et a vu la rédaction du SMES ombrelle conformément à la table des matières comportant les sections suivantes : cadre du SMES ; identification des risques ; politiques développement durable (DD) ; programmes de gestion ; capacités et compétences organisationnelles ; réponses aux situations d'urgences ; engagements des parties prenantes ; communications externes et gestion des plaintes (MGP).

La phase 3 s'est poursuivie en 2023 afin de structurer une première version du SMES ombrelle conformément aux lignes directrices de la Société

Financière Internationale / Groupe Banque Mondiale, comportant les sections suivantes : suivi et évaluation ; culture HSE et gestion documentaire. Neuf politiques ont été élaborées, avec 34 plans de gestion associés.

Au terme de ces travaux, une analyse des exigences réglementaires en matière environnementales, sociales et de gouvernance sera effectuée afin de prendre en compte les nombreux textes édictés sur l'année 2023 et 2024 dans plusieurs pays de référence du groupe.

Enfin, un accompagnement des équipes de toutes les entités du groupe (périmètre groupe) permettra de bien appréhender le SMES ombrelle et de faciliter son développement dans chaque filiale.

3 S'engager dans une démarche RSE

L'intégration des enjeux environnementaux dans les principales filiales du groupe découle du management responsable et de la triple certification QSE instaurée voilà plus d'une décennie.

Depuis 2015, toutes les sociétés du groupe suivent un ensemble de plus de 200 indicateurs RSE sur un périmètre représentatif de l'empreinte de leurs activités. Chaque année, ces données viennent alimenter un système coordonné au niveau du groupe, véritable outil de suivi et de management. Pour en garantir la transparence, l'exhaustivité et la sincérité, Eranove a dès le départ choisi volontairement de construire et de faire valider son reporting RSE par un Organisme tiers indépendant (OTI), suivant la Loi Grenelle II. Par la suite, la transposition de la directive sur la Déclaration de performance extra-

financière a rendu le reporting RSE et sa validation par un OTI obligatoires à partir de l'exercice 2018.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux reportés sont intégrés dans le cycle de management des filiales. Ils sont présentés lors des Conseils d'administration d'arrêts des comptes, en amont de la présentation et de la validation du périmètre extra-financier consolidé du groupe Eranove.

Depuis 2018, à travers sa Déclaration de performance extra-financière, le groupe décrit

son activité et prouve, au moyen d'une analyse de risques, que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents.

Cette démarche structurante, présentée en tête du présent rapport, s'est construite en impliquant un panel d'acteurs de haut niveau et représentatifs de l'ensemble des sociétés. Le résultat, matérialisé par des indicateurs et couvrant les risques les plus importants, passe par une politique RSE articulée autour de quatre engagements :



Filiales Eranove évaluées ISO 26000

En parallèle, le groupe encourage ses sociétés opérationnelles à développer leur responsabilité sociétale suivant la norme ISO 26000, qui fixe les lignes directrices et des objectifs en la matière.

Les deux sociétés CIPREL et CIE (périmètre de la production d'électricité) sont ainsi évaluées respectivement à un « niveau exemplaire et confirmé ». Toutes les jeunes sociétés qui portent le développement du groupe Eranove aspirent à en faire de même, autour de leurs futures unités de production.



Notre gouvernance en chiffres

20%
 de femmes membres des Comités de direction (CODIR)

159 397 €
 de dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique en 2023

09
 administrateurs au sein du Conseil d'administration

4993
 collaborateurs formés/sensibilisés à l'éthique et la lutte anticorruption en 2023



1 Politique éthique et anticorruption groupe approuvée par le CA en 2023
 Comité ESG groupe créé en 2023

Plusieurs Certifications QSE en œuvre dans les filiales



Développer le capital humain

Politique RSE - Axe n°2 (Ressources humaines) :
Développement du capital humain et employeur responsable

91 %

des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)

1,99 %

de la masse salariale investie dans la formation

-37 %

du taux de fréquence des accidents du travail³ par rapport à 2018

cme & CMEAU
Centre des Maîtres de l'Électricité

deux pôles de formation d'excellence au service du développement des compétences

³ Taux de fréquence de 8,02 en 2018 et de 5,08 en 2023 en nombre d'accidents avec arrêts, hors trajets entre le lieu de travail et le domicile ou lieu de restauration, pour 1 million d'heures théoriques travaillées.

Dans un contexte où le capital humain devient la pierre angulaire du succès organisationnel, le groupe Eranove s'engage fermement à cultiver un environnement professionnel qui valorise, développe et soutient ses collaborateurs. À travers une approche holistique, le groupe s'efforce de faire du bien-être de ses équipes un catalyseur de performances exceptionnelles dans le respect des normes légales et internationales applicables.

A Favoriser l'emploi durable

Le groupe Eranove considère que sa première ressource est avant tout humaine, avec des collaborateurs unis dans la perspective de rendre accessibles aux populations africaines les services essentiels à la vie. Pour atteindre cette performance, Eranove entend fédérer ses équipes et les pousser vers l'excellence, car un investissement ne saurait être rentable sans être soutenu par le capital humain de l'entreprise. Sans lui, un réseau ne peut maintenir un rendement élevé, une usine d'eau potable ou d'électricité ne peuvent garantir le niveau de disponibilité et d'excellence requis. Fort de ces convictions, le groupe industriel panafricain Eranove se préoccupe du bien-être, de l'épanouissement, de l'engagement et des compétences des 9 190 personnes qui composent ses effectifs.

Eranove a toujours misé sur ses équipes, et considère que proposer un contrat durable représente un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation. D'où le nombre élevé de contrats à durée déterminée (CDD), qui représentent 91 % des contrats de travail en 2023.

La performance sociale du groupe est suivie par différents indicateurs, parmi lesquels le taux d'absentéisme non prévu, lié aux arrêts maladie, aux absences non autorisées, aux accidents du travail et aux mises à pied. Ce taux s'est établi à 1,13 % en 2023, contre 1,16 % en 2018. En outre, le taux de turnover, qui indique le renouvellement du personnel rapportant le nombre de départs à celui des recrutements, reste inférieur à 11 % pour l'exercice 2023.

Favoriser des emplois durables, former la jeunesse, encourager le dialogue social, assurer une protection sociale et garantir la santé, lutter contre toutes les formes de discrimination... Voici autant de priorités sociales déclinées au quotidien par Eranove, en conformité avec la stratégie historique de groupe, amplifiée par notre actionnaire de référence, Emerging Capital Partners (ECP), afin de solidifier et de pérenniser notre ancrage africain.

1 Respecter le cadre légal national et international

Dans le respect des dispositions légales applicables dans ses pays d'intervention et des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs au travail des enfants, le recrutement des sociétés du groupe Eranove intègre un critère d'âge minimum fixé à 18 ans. Le recours au travail forcé est naturellement proscrit.

Le suivi des heures supplémentaires, des congés et de l'absentéisme, ainsi que le respect des temps de travail, sont conformes aux réglementations nationales de chaque pays où le groupe Eranove est implanté.

L'organisation du travail varie en fonction de la nature des activités - opérations techniques, gestion de la clientèle, administration - et dans le respect du droit des pays d'implantation. En Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, au Bénin, au Gabon et au Sénégal, la durée du temps de travail est de huit heures par jour, soit 40 heures par semaine, contre 35 en France. Au-delà, toutes les heures des agents de maîtrise, des employés et des ouvriers sont considérées comme supplémentaires, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie.



2 Recruter localement et fidéliser les collaborateurs

Le groupe Eranove encourage le recrutement de compétences sur ses marchés, dans une logique d'ancrage africain qui favorise les performances locales.

Le groupe Eranove est fier de ne compter qu'une part minimale (0,2 %) de ses effectifs en dehors du continent africain, tandis que plus de 99,8 % de ses collaborateurs sont des ressortissants africains. Preuve que l'expertise requise pour exercer les métiers à haute technicité constituant le socle professionnel des sociétés du groupe existe sur le marché du travail local. Cet ancrage humain panafricain représente une valeur centrale du groupe Eranove, qui y voit la condition de sa richesse première : proposer des solutions africaines pour le continent africain.



401 collaborateurs de la SODECI distingués par la Médaille d'honneur du travail

Pas moins de 401 collaborateurs de la SODECI se sont vu décerner le 30 novembre 2023 la Médaille d'honneur du travail. Cette reconnaissance, marquée par l'État aux agents de la SODECI pour leur engagement et leur contribution au développement de la Côte d'Ivoire, a donné lieu à une cérémonie en présence du ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, Maître Adama Kamara, et du Directeur général de la SODECI, Ahmadou Bakayoko.

Au cours des différentes allocutions, les collaborateurs distingués ont été exhortés à demeurer des modèles pour leurs cadets.

Ainsi, plusieurs types de médailles ont été décernés :

- 27 médailles Grand or (35 ans de service) ;
- 47 médailles Petit or (30 ans de service) ;
- 113 médailles Vermeil (25 ans de service) ;
- 214 médailles d'Argent (15 ans de service).

Monique Gbaka, en sa qualité de porte-parole, a exprimé la gratitude de l'ensemble des récipiendaires et leur reconnaissance à la Direction générale pour la célébration de cette récompense.

3 Lutter contre les discriminations

La non-discrimination constitue l'un des principes fondamentaux édicté dans les valeurs, la politique éthique et anticorruption des sociétés du groupe et décliné dans les politiques de recrutement.

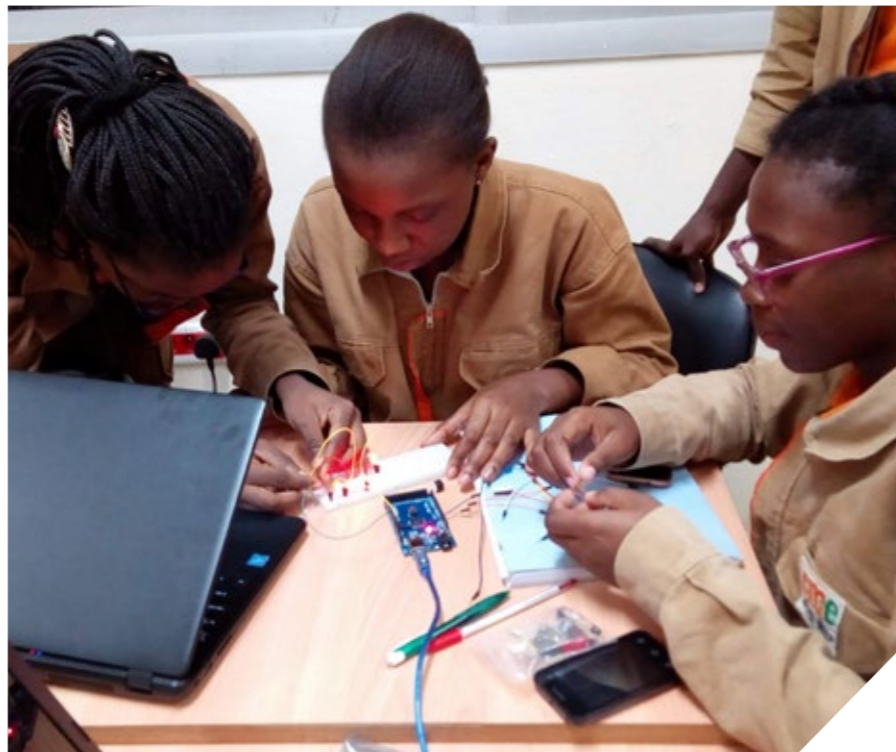


Sur la question du genre, la part des femmes dans l'effectif (22 %) reflète le caractère traditionnellement masculin des métiers exercés dans les secteurs d'activité du groupe Eranove.

Souhaitant encourager la féminisation de tous les postes, la part des femmes dans les métiers techniques ainsi que dans les comités de direction fait l'objet d'un suivi spécifique par les directions des Ressources humaines des entreprises du groupe. Différentes actions spécifiques pouvant favoriser l'emploi des femmes sont menées. CIPREL a notamment inauguré une crèche d'entreprise le 22 décembre 2018. Pour contribuer à la réduction de la disparité de genre dans les filières techniques et scientifiques, le Centre des métiers de l'électricité (CME) a ouvert ses portes au programme « Girls in STEM » porté par General Electric et Junior Achievement Côte d'Ivoire. Ce programme Sciences, Technology, Engineering and Mathematics (STEM) a pour objectif de stimuler l'intérêt des jeunes filles pour ces matières, en les encourageant à poursuivre une carrière liée à ces domaines. Différentes sessions d'information, de mentorat et d'échanges sur les carrières scientifiques ont ainsi été animées, depuis l'ouverture du programme en décembre 2021.

Le groupe Eranove a mis en place un suivi de l'embauche et de l'intégration de personnes en situation de handicap. Des indicateurs ont été définis avec les médecins et assistantes sociales d'entreprise pour assurer une bonne compréhension et une classification adaptée aux pratiques, au sein des sociétés du groupe. Les collaborateurs en situation de handicap se voient proposer des adaptations de leurs postes de travail et fonctions, afin de les maintenir dans l'effectif dans les meilleures conditions. Depuis 2016, le groupe suit également le nombre de salariés en situation de handicap dans son effectif (celui-ci a ainsi augmenté de 57 % par rapport à 2019). Le nombre de personnes en situation de handicap recrutées dans l'année est également suivi depuis 2017.

La CIE et la SODECI ont signé en avril 2017 la «Charte de la diversité en entreprise», un engagement en faveur de l'égalité des chances face à l'emploi. Le respect de la diversité, la prévention de toute forme de discrimination et de harcèlement sont devenus des questions importantes de management. La SODECI a ainsi instauré des mesures visant à éviter la discrimination dans le recrutement, à toutes les étapes du processus, de la diffusion de l'offre d'emploi à partir de canaux accessibles à tous, jusqu'à la délibération collégiale en vue d'opérer le choix définitif entre les candidats. La mobilité du personnel (mutations et promotions) se fait également en toute transparence, dans le respect de la validation des différents responsables de structures et de la Direction générale.

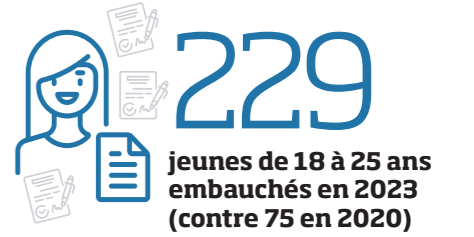


4 Favoriser l'emploi des jeunes

La population du continent africain, avec un âge médian de moins de 25 ans, est appelée à rester la plus jeune du monde au cours des prochaines décennies. Cet atout, s'il est convenablement exploité, peut se traduire par la capture du « dividende démographique » et fournir une impulsion sans précédent à l'essor économique de l'Afrique.

Conscient de son rôle pour relever ce défi, le groupe Eranove construit des passerelles entre la formation et l'emploi et agit sur quatre niveaux :

- le développement de formations diplômantes et certifiantes en adéquation avec les besoins des employeurs (cf. chapitre 2.D - Investir dans la formation) ;
- l'intégration de stagiaires pour leur permettre de valider leurs diplômes, faire valoir une première expérience professionnelle, et pour certains être recrutés ;
- la participation à des événements de promotion de l'innovation ou de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- la promotion de l'embauche des jeunes.



Kékéli accueille des stagiaires

Kékéli a accueilli et encadré deux jeunes femmes stagiaires de 23 et 26 ans, dans le cadre d'un programme mis en place par l'agence de coopération allemande GIZ. Les profils ciblés sont de jeunes femmes ayant acquis des compétences de base dans le secteur de l'énergie, pour leur permettre d'acquérir de l'expérience et de confirmer leur orientation dans des organisations privées comme publiques, ainsi que chez des partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur de l'énergie.

Kékéli offre, en outre, des opportunités de stages aux étudiants dont le profil correspond à son domaine d'activité. Ces stages leur permettent une immersion totale, le travail sur des projets concrets, et contribue ainsi à leur formation professionnelle. Courant 2023, Kékéli a ainsi accueilli dix stagiaires de 20 à 30 ans.



4 Nombre de contrats de stage signés en 2023.



Le CMEAU forme 200 stagiaires plombiers sanitaires

200 jeunes Ivoiriens en quête d'un premier emploi ont bénéficié d'une formation qualifiante au métier de la plomberie sanitaire à Abidjan, grâce à un projet initié par la SODECI et le gouvernement ivoirien, via l'Agence Emploi Jeunes. Ce projet avait pour objectif de contribuer à l'employabilité de ces jeunes sur le marché du travail.

Consciente de l'impact que pourrait avoir les plombiers sanitaires au bout de la chaîne de production et de distribution d'eau aux clients, la SODECI a également conçu ce projet pour répondre au manque de professionnels qualifiés dans la spécialité. Pour ce faire, un plateau technique moderne construit sur une superficie de plus de 200 m², équipé de matériels sanitaires de dernière génération a vu le jour au sein du Centre des métiers de l'eau (CMEAU), centre de formation de la SODECI. La mise en œuvre de ce projet a mobilisé d'importants moyens financiers qui ont nécessité le soutien de partenaires, dont l'Agence Emploi Jeunes et le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP).

Issus de l'enseignement général ou professionnel, les bénéficiaires ont été sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature lancé par l'Agence Emploi Jeunes et des tests de niveau réalisés par le CMEAU. Durant quatre mois de formation, ces jeunes ont bénéficié de formations visant la maîtrise d'outils modernes et de techniques avancées en plomberie sanitaire, les méthodes d'adduction d'eau potable, ainsi que les procédés d'évacuation et de drainage des eaux usées. Si la maîtrise des risques professionnels a constitué un sujet clé du parcours de formation, un point d'honneur a été accordé à l'initiation à l'entrepreneuriat, afin de situer l'auto-emploi au cœur de la stratégie d'insertion professionnelle.

Nombre d'entreprises de secteurs variés ont accepté de recevoir ces jeunes pour deux mois de stage pratique. Parmi elles, des Centres hospitaliers universitaires (CHU) d'Abidjan, des polycliniques, des campus, des entreprises exerçant dans le BTP, des groupes hôteliers et des PME intervenant dans l'adduction en eau ou la plomberie sanitaire. Toutes les entreprises d'accueil ont noté le très bon niveau de qualification démontré par les bénéficiaires du projet. Plusieurs d'entre elles ont exprimé le besoin de nouer des liens d'affaires durables avec les futures micro-entreprises qui seront créées par ces plombiers modernes.

Kékéli offre, en outre, des opportunités de stages aux étudiants dont le profil correspond à son domaine d'activité. Ces stages leur permettent une immersion totale, le travail sur des projets concrets, et contribue ainsi à leur formation professionnelle. Courant 2023, Kékéli a ainsi accueilli dix stagiaires de 20 à 30 ans.

5 Encourager le dialogue social

Le groupe Eranove est soucieux des réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient, ainsi que du respect des principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Chaque société entretient un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et l'ensemble des collaborateurs, par le biais de structures propres. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues, qui relèvent d'une mission de service public.

Au sein de la CIE et de la SODECI, un « Cadre de dialogue permanent » (CDP) permet des échanges réguliers avec les représentants du personnel. Ces deux sociétés disposent également d'une Instance de recours social (IRS). Cet organe de conciliation intervient lorsqu'un collaborateur licencié souhaite, en s'appuyant sur des arguments nouveaux ou supplémentaires, plaider pour la révision des conditions et des motifs de son

licenciement en vue de sa réintégration.

Chez CIPREL, un collège de délégués représente le personnel, conformément aux réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire. Ce dialogue social se concrétise notamment par des accords collectifs conclus dans un double souci de performance économique et d'amélioration des conditions de travail.

B Protéger nos collaborateurs

Les entreprises du groupe Eranove aux côtés de leurs collaborateurs à toutes les étapes de la vie.

S'inspirant des valeurs africaines, le groupe Eranove a très tôt mis en œuvre une politique sociale garantissant un environnement serein et tissant un lien de solidarité entre les collaborateurs. Cette politique s'articule autour de plusieurs mécanismes ou instruments de solidarité, de santé, de retraite et de financements sociaux.

Prévention santé

À la CIE, la Direction de la médecine du travail (DMT) dispose de sept centres médicaux et 18 infirmeries, 10 ambulances médicalisées et un personnel de santé fort de 10 médecins statutaires, 27 médecins vacataires, parmi lesquels des spécialistes, 30 infirmiers, une sage-femme et 10 ambulanciers. La médecine du travail propose systématiquement lors de la visite médicale annuelle le dépistage du VIH/Sida, des cancers du sein et de l'utérus pour les femmes à partir de 35 ans, ainsi que du cancer de la prostate pour les hommes à partir de 45 ans, avec des taux de participation variant de 84 % à 100 % selon les pathologies dépistées. La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des travailleurs et leurs ayants droit de la CIE, comme des autres sociétés du groupe Eranove en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 2023, pas moins de 96 022 patients ont été reçus par les infirmeries de la CIE.

Cette même démarche de suivi médical préventif est mise en œuvre à la SODECI. À fin décembre 2023, 3 086 collaborateurs sur un effectif planifié de 3 158 collaborateurs ont bénéficié de la visite médicale systématique, soit 97,75 % de taux de participation contre 93,4 % à fin décembre 2022. Les structures médicales de la SODECI ont enregistré plus de 27 720 consultations à fin décembre 2023. Le paludisme constitue le principal motif de consultation (24 %).

La prévention des accidents du travail représente un volet important des actions de prévention santé du groupe Eranove. La CIE vise notamment à éradiquer les accidents de travail d'origine électrique, par le biais de formations périodiques et « quarts d'heure sécurité », la fourniture d'équipements de protection individuels et collectifs adaptés, ainsi que l'analyse systématique de tous les accidents d'origine électrique, avec un retour d'expérience communiqué à l'ensemble des acteurs du métier.



Les collaboratrices de la SODECI sensibilisées à la lutte contre le cancer du sein et du col de l'utérus

Les collaboratrices de la SODECI ont reçu en octobre 2023, dans le cadre de la campagne de prévention octobre Rose, des informations et des consignes pour la prévention du cancer du sein et du col de l'utérus. À l'initiative de la Direction générale, La Sous-Direction de la médecine du travail (SDMT) de la Direction des Ressources Humaines, a mené comme chaque année cette sensibilisation, en vue d'améliorer le dépistage.

Une équipe mobile de santé s'est déplacée dans cinq des six centres médicaux internes de la SODECI, dont quatre à Abidjan et un à Yamoussoukro, afin de recevoir les collaboratrices pour des prélèvements. Dans ces infirmeries disposant d'un plateau technique amélioré, des sage-femmes ont été équipées avec le matériel nécessaire pour réaliser des frottis, et ont procédé à des palpations du sein pour déceler des cas suspects.

Au total, 202 collaboratrices supplémentaires, par rapport aux années précédentes, ont été dépistées pour le cancer du col de l'utérus. Des mammographies sont par ailleurs réalisées, de manière systématique, lors des visites médicales annuelles. La campagne, lancée le 9 octobre 2023 lors du quart d'heure sécurité au siège de la SODECI, a été marquée par une forte participation des 604 collaboratrices que compte la SODECI, sensibilisées à 91 %.

Assurance santé

Tous les collaborateurs du groupe Eranove bénéficient dès l'embauche d'un dispositif d'assurance santé complétant le dispositif médical interne de ses sociétés. Les assurances santé du groupe couvrent les dépenses de soins en cas de maladie des collaborateurs, ainsi que de leur conjoint et enfants. Pour la CIE et la SODECI, ce dispositif est complété depuis 2009 par une assurance maladie des retraités (ASMAR), financée par les actifs comme les retraités, et dont le caractère pionnier a été reconnu à l'international avec le trophée Compensation & Benefits reçu en 2017.

La CIE et la SODECI ont également mis en œuvre un fonds de solidarité santé destiné à faire face à des pathologies au long cours comme le VIH/Sida, l'hépatite ou l'insuffisance rénale. Quatre groupes électrogènes financés par la CIE et la SODECI ont été installés dans une polyclinique pour faciliter l'accès aux séances de dialyse et en réduire le coût.

Retraite complémentaire

En plus du régime d'assurance retraite légal, les collaborateurs de ERANOVE CI, CIPREL, CIE et SODECI bénéficient d'une retraite complémentaire. Sur les dernières années à la SODECI, la cotisation retraite complémentaire affiche une nette progression, à cause de l'évolution de la population, mais encore plus de la sensibilisation et de l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs ressources pour leur future retraite.

Fonds commun de placement (FCP)

Au titre des financements sociaux, la CIE et la SODECI ont mis en œuvre un Fonds commun de placement (FCP) dédié à la participation des collaborateurs au capital de leurs entreprises, en vue d'épargner pour leur retraite. Le FCP bénéficie ainsi à l'ensemble des collaborateurs de la CIE, assurant leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,27 %. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ du collaborateur de la société.

Entraide et solidarité

Les principales sociétés du groupe se sont dotées d'un fonds de solidarité qui offre une aide financière non remboursable à leurs collaborateurs lors des événements heureux ou malheureux de la vie. Ce mécanisme se fonde sur la culture d'entraide et de solidarité africaine.

En outre, la Mutuelle des agents de l'eau et de l'électricité (MA2E), créée en 2006, regroupe les collaborateurs de la CIE, la SODECI et du Groupement des services eau et électricité (GS2E), pour épargner et obtenir des prêts à des taux intéressants. Cette épargne augmentée du prêt permet de s'engager dans des projets générateurs de ressources complémentaires.

Entrepreneuriat des retraités

Spécifiquement destinée aux collaborateurs seniors, afin d'éviter la dégradation de leur niveau de vie lors du passage à la retraite, la SODECI a initié depuis 2017 un programme de formation à l'entrepreneuriat. Cette formation ouverte aux volontaires s'avère d'autant plus importante que les futurs retraités disposeront d'un capital financier issu de leur épargne actionnariale, grâce au FCP. En 2023, 17 collaborateurs sur 27 ont bénéficié de la formation en entrepreneuriat, soit un taux de réalisation de 63 %.

Dépenses volontaires en avantages sociaux :



Fonds alloués aux prêts internes :



Renforcer la santé et la sécurité au travail



93
 accidents du travail avec arrêt hors trajets (contre 151 en 2018)

0,18
 jour d'arrêt pour 1 000 heures travaillées, taux de gravité en baisse de 22 % par rapport à 2021

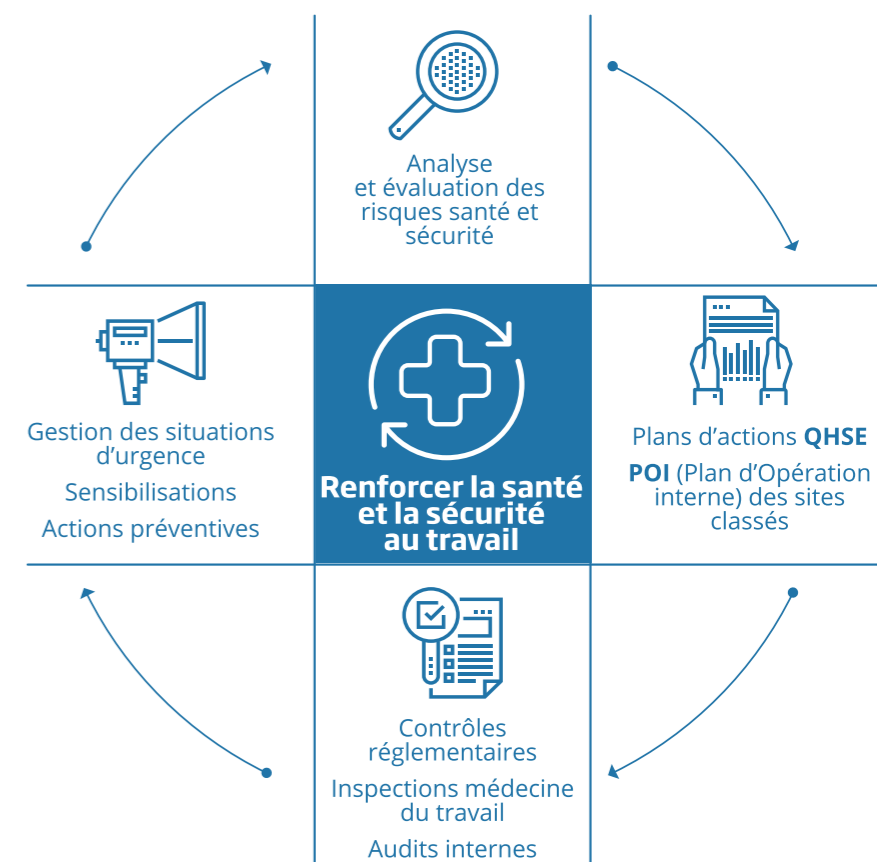
5,08
 accidents hors trajet par million d'heures travaillées, taux de fréquence en baisse de 37 % par rapport à 2018

L'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail représente un axe majeur de la politique sociale du groupe. Les démarches de santé/sécurité déployées suivent les normes ISO 45001, ainsi que les actions de prévention des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les Visites hiérarchiques sécurité, environnement (VHSE) et les « quarts d'heure sécurité ». Le coordonnateur des activités QSE et les membres des CHSCT s'assurent que les conditions de travail et l'application des mesures de sécurité sont conformes aux réglementations applicables et aux ambitions sociales du groupe. Leurs recommandations font progressivement l'objet de déclinaisons au sein des différentes directions.

L'engagement pour la santé et la sécurité au travail des entreprises du groupe s'étend à leurs sous-traitants. Lors du reporting RSE 2020, un indicateur portant sur le suivi des « accidents sur les sous-traitants liés à l'exploitation » a été mis en place. Il renforce et élargit la série des indicateurs existants.

Les principaux risques impactant la sécurité des tiers sont électriques et routiers. À cet effet, certaines actions immédiates ont été mises en œuvre à la CIE, notamment le renforcement des procédures de gestion des accidents et de la prise en charge physique et financière des victimes, également suivies par les assistantes sociales de la CIE jusqu'à leur guérison.

Par ailleurs, des actions visent à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives. CIPREL dispose ainsi d'une salle de sport mise à disposition des collaborateurs.



⁵ Contribution financière de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et à la retraite des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé, Assurance maladie pour retraité, etc.).
⁶ Fonds mis à la disposition des collaborateurs pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements afin d'améliorer leurs revenus.

D Investir dans la formation

Au CME en 2023

1909

formations internes (continue, e-learning et qualifiante) suivies par les collaborateurs de la CIE

519

étudiants externes en formation professionnelle (BTS/DUT, licence professionnelle)

À l'échelle du groupe en 2023

2,5 M€

dépensés pour la formation, soit 1,99 % de la masse salariale (à comparer au minimum légal en France de 1 %)

7170

collaborateurs formés⁷

21h

de formation en moyenne pour chaque collaborateur

Le groupe Eranove a poursuivi en 2023 son rôle assembleur de toute une mosaïque d'expertises africaines, persuadé que les compétences humaines représentent la clé de la réussite. Le groupe investit depuis longtemps dans la formation, à travers les structures dédiées de ses filiales. Créé en 1970, le Centre des métiers de l'électricité (CME) de la CIE (filiale du groupe Eranove) est ainsi devenu un établissement de référence à l'échelle de la sous-région. En 2023, au titre du développement des compétences des collaborateurs, la SODECI a enregistré 58 096 heures de formation (internes et externes), contre 43 744 l'année précédente. Au total, 3 243 collaborateurs ont été ainsi formés en 2023, contre 2 246 en 2022. La SODECI a également formé 200 jeunes ivoiriens aux métiers de la plomberie au CMEAU, conformément à la convention signée avec l'Agence Emploi Jeunes le 21 février 2023.

Les actions du groupe Eranove sont centrées sur les compétences métiers, dans un objectif d'adéquation entre les ressources humaines et les postes.



Convention entre le groupe Eranove et les partenaires allemands KfW-IFE pour le lancement d'Eranove Academy

La question de l'employabilité se trouve au cœur de tous les débats depuis quelques années en Afrique et notamment en Côte d'Ivoire. La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée représente un défi auquel font face l'ensemble des acteurs de l'industrie sur le continent.

C'est pour répondre à cette problématique qu'une cérémonie de signature de convention et de partenariat, pour l'opérationnalisation du « projet Eranove Academy », entre le groupe Eranove et la KfW-IFE (Facilité d'investissements pour l'emploi) s'est tenue, le 26 janvier 2023, à la Maison de l'Entreprise au Plateau à Abidjan en présence Koffi N'Guessan, ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage.

Le groupe Eranove a toujours fondé sa pérennité sur sa capacité à faire émerger une mosaïque de talents africains. Fort de cet engagement, le groupe Eranove s'est constitué en consortium, pour porter un projet d'investissement ambitieux en partenariat avec ses filiales, dont la CIE, la SODECI et Eranove Academy, afin de répondre à l'appel lancé à IFE.

L'objectif visé consiste à développer une offre de formation industrielle pour le continent africain. Le consortium dirigé par Eranove S.A. prévoit un investissement total de 20,67 millions d'euros. IFE accorde une subvention de 5,17 millions d'euros (25 %). Ainsi, les formations seront dispensées dans des établissements déjà existants à Abidjan, notamment au Centre des métiers de l'électricité (CME) à Bingerville et au Centre des métiers de l'eau (CMEAU) à Yopougon, ainsi que dans les locaux en création d'Eranove Academy qui ont été ouverts à Abidjan-Plateau en 2023.

Nos performances sociales en chiffres

9 190

collaborateurs en 2023 dont 91 % en CDI

1,69%

de personne en situation de handicap dans l'effectif à fin 2023

1 244

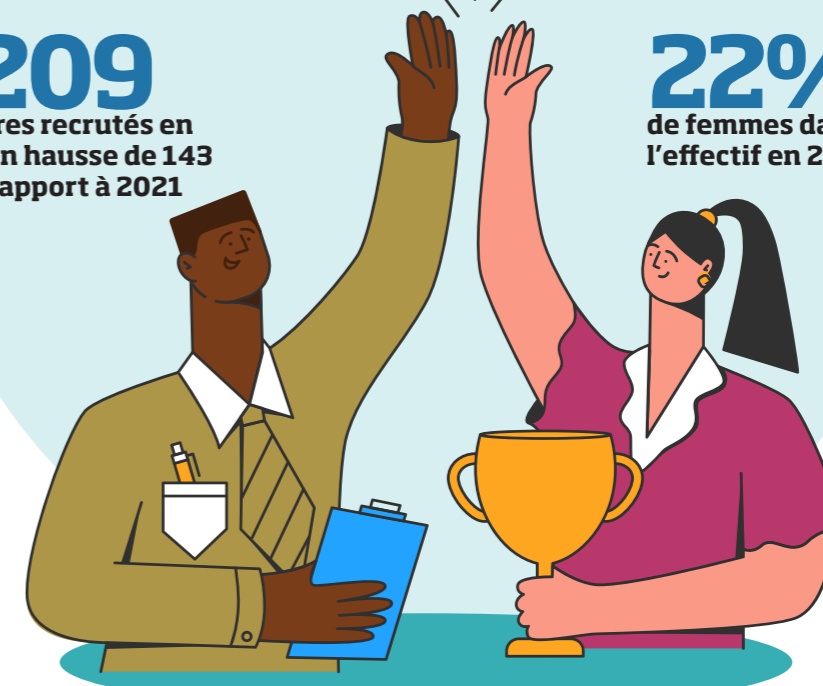
nouvelles recrues en 2023 dont 28 % de femmes et 18% de jeunes entre 18 et 25 ans

1 209

stagiaires recrutés en 2023, en hausse de 143 % par rapport à 2021

22%

de femmes dans l'effectif en 2023



BAISSES ENREGISTRÉES

38%

des Accidents du travail avec arrêt hors trajets par rapport à 2018

37%

du taux de fréquence des accidents du travail par rapport à 2018

22%

du taux de gravité des accidents avec arrêt hors trajets par rapport à 2021

Zéro

maladie professionnelle en 2023

AVANTAGES SOCIAUX

7M€

de dépenses volontaires en avantages sociaux en 2023, soit 5,61 % de la masse salariale

4,2M€

de fonds alloués aux prêts internes en 2023, soit 3,38 % de la masse salariale

FORMATIONS

7 170

formations suivies en 2023 avec une moyenne de 21 heures par collaborateur

⁷ Nombre total de salariés ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié formé sur "n" sessions est comptabilisé "n" fois.

3

Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique

Politique RSE - Axe n°3 (Environnement) :
Prévention, optimisation des ressources et solutions



Climat



Qualité de l'air



Déchets et économie circulaire



Eau



Biodiversité

-24%

des émissions relatives des centrales thermiques (gCO2e/kWh produit) sur la période 2015-2023

Système de management environnemental et certification



Prise en compte de la biodiversité à tous les stades de développement des projets

Smart Energy
Garantir votre performance énergétique

Une filiale dédiée à l'efficacité énergétique



L'avenir écologique et social de notre continent représente un sujet d'envergure planétaire. Pourtant, face aux promesses anciennement formulées, nos ressources restent en danger et les solutions difficilement accessibles. Ces enjeux sont pour nous l'opportunité de ne pas répéter les mêmes erreurs de développement, pour mieux s'emparer des solutions disponibles, adaptées aux multiples réalités africaines.

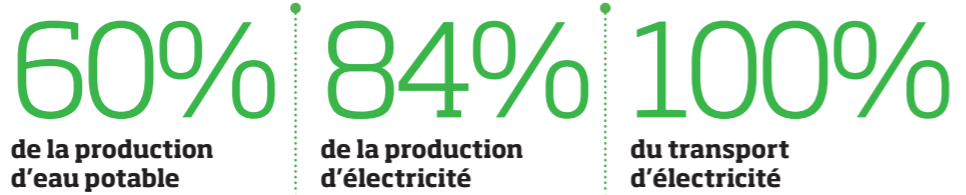
Dans ce contexte, notre modèle environnemental entend mobiliser des systèmes de management certifiés et convoquer l'excellence opérationnelle pour développer durablement nos activités, tout en contribuant à la préservation du climat et de la biodiversité.

A Intégrer l'environnement au cœur de notre activité

1 Piloter nos impacts avec un système de management environnemental



Taux de couverture certification ISO 14001



Des enjeux environnementaux spécifiques

Les enjeux environnementaux planétaires imposent aux pays industrialisés de modifier leurs modèles économiques pour envisager une transition vers une consommation plus raisonnable. De son côté, l'Afrique s'efforce chaque jour d'améliorer l'accès aux services essentiels à la vie, tout en préparant les besoins de ses générations futures. Le défi de sa croissance démographique l'oblige à mobiliser à une croissance verte, qui réponde aux besoins de la population en recourant à des technologies efficaces et respectueuses des ressources environnementales.

Le contexte environnemental s'avère riche d'une exceptionnelle biodiversité. L'Afrique, continent vert, compte 16 % des forêts de la planète et 25 % des forêts tropicales⁸. Celles-ci contribuent à purifier l'air des émissions polluantes produites à des milliers de kilomètres. Leurs canopées abritent une extraordinaire variété de flore et de faune, 1,5 million d'espèces différentes selon les estimations, qui assurent la subsistance de millions de personnes.

Le développement du continent africain ne peut être contraint par des règles et des normes que proposent certains acteurs internationaux pour compenser le surdéveloppement du reste de la planète. Tout comme son industrialisation ne peut se faire au détriment de son environnement. Cette industrialisation verte nécessite des moyens techniques, financiers et politiques importants pour aboutir. L'Afrique est ainsi le continent où

les enjeux économiques et environnementaux du XXIe siècle sont poussés à leur paroxysme, et un territoire dont l'avenir écologique et social représente un défi global.

Un management environnemental certifié

Dans ce contexte et à son échelle, le groupe Eranove pilote ses impacts environnementaux grâce à un système de management environnemental : identification de ses impacts sur l'environnement, mise en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition.

Ces impacts regroupent les émissions atmosphériques, les déchets, les nuisances sonores et vibrations, les rejets d'effluents et la préservation de la biodiversité.

En phase de développement de nouveaux ouvrages, les Études d'impact environnemental et social (EIES) dressent un état initial du milieu naturel, identifient et évaluent les impacts environnementaux, puis définissent les mesures à prendre. En découlent des plans d'actions assortis des moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre, réunis dans un Plan de gestion environnemental et social (PGES).

En phase d'exploitation, les sociétés du groupe déploient des systèmes de management environnemental ISO 14001 qui s'avèrent d'autant plus précieux que certains ouvrages sont soumis à la réglementation des Installations classées

pour la protection de l'environnement (ICPE). Des audits sont régulièrement menés par l'organisme de certification français AFNOR, aboutissant à la reconduite des certifications.

Chaque entité certifiée ISO 14001 tient à jour son plan de gestion environnementale, afin de garantir la maîtrise de ses risques et impacts et de suivre un processus d'amélioration continu.

En complément, la CIE, avec l'appui technique de sa filiale Smart Energy, s'est engagée vers une démarche de certification ISO 50001 (management de l'énergie).

Smart Energy a réalisé entre 2020 et 2021 les audits énergétiques initiaux de 11 sites du périmètre 1 et 2 du Système de management de l'énergie. Un audit d'étape 1 concluant a été réalisé par AFNOR en novembre 2020, à l'issue duquel l'audit de certification selon le référentiel ISO 50001 version 2018 s'est déroulé du 18 au 30 avril 2021.

Le périmètre couvert par le certificat concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, ainsi que la gestion des véhicules de la CIE.

À l'issue de cet audit, la CIE a obtenu le certificat ISO 50001 avec les résultats suivants : 20 points forts (PF), 20 pistes de progrès (PP), 20 points sensibles (PS) et 1 point de non-conformité mineure (NC min).

2 Renforcer les performances des installations

Rendre accessibles l'électricité et l'eau au plus grand nombre nécessite une exploitation et une maintenance optimisées des infrastructures de production, de transport et de distribution, ainsi que le développement de la relation clientèle.

Au cours des cinq dernières années, le groupe a démontré sa performance dans les opérations et la maintenance des ouvrages de production d'électricité, comme en témoignent leurs taux de disponibilité : 96,1 % pour CIPREL et 92,4 % pour la CIE⁹.

En 2023, les actions d'amélioration du rendement réseau (actions pour réduire les pertes réseau) se sont poursuivies à la CIE comme à la SODECI. Les efforts déployés ont contribué à limiter la déperdition des ressources en eau et en énergie.

↔ Le rendement global du réseau national de distribution d'électricité de Côte d'Ivoire s'est amélioré de 2 points de 2020 à 2023 (passant de 82,54 % à 84,99 %), avec notamment des actions de maintenance renforcée et de lutte contre la fraude réalisée par la CIE.

↔ Le rendement interne des usines de production d'eau potable (eau traitée / eau brute) s'élève pour la SODECI à 98,3 %.

↔ Le rendement de réseau de distribution d'eau potable (eau facturée/eau potable produite) s'élève à 87 % à la SODECI, en amélioration de 15 points par rapport à 2019 (72%).

Les actions menées sur les volets prévention et répression, en partenariat avec les autorités concédantes, ont permis d'améliorer le ratio de facturation, passé de 89 % en 2021 à 91 % en 2023 à la CIE et de 79 % à 83 % à la SODECI.

⁹ Disponibilité hors maintenance programmée



L'analyseur en continu de la centrale de Kékéli

La centrale de Kékéli, à Lomé, opère avec deux types de combustibles, gaz et liquides (DDO). Les fumées de la combustion de la turbine à gaz sont utilisées pour produire la vapeur et faire tourner la turbine à vapeur. Quel que soit le combustible utilisé, la turbine à gaz est conçue pour tourner dans le strict respect des valeurs limites d'émissions de gaz à effet de serre (GES), fixées au plan international par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

C'est pourquoi, depuis son entrée en activité le 31 octobre 2022, Kékéli dispose d'un analyseur en continu. Cet appareil de mesure des émissions des éléments polluants se trouve incorporé dans les cheminées de la turbine à gaz et de la chaudière de la centrale.

En cas de dépassement des valeurs limites, les dispositions internes permettent une identification du problème en temps réel, rendant possible une intervention immédiate. Kékéli, dont le matériel est neuf et bien entretenu, ne s'est pas approché des seuils limites d'émissions à ce jour.



⁸ FAO et PNUE (2020), Rapport sur la situation des forêts du monde.

3 Développer notre activité de façon durable

En 2023, le groupe Eranove a poursuivi sa stratégie continentale de développement responsable en intégrant les parties prenantes et en respectant les réglementations locales, les conventions régionales ainsi que les normes internationales les plus exigeantes. En outre, le groupe Eranove recherche en permanence un équilibre optimal, entre d'un côté les impacts et les risques de ses projets sur les populations riveraines, la faune et la flore, et de l'autre l'efficacité des ouvrages.

Des experts, ingénieurs, techniciens, financiers, environnementalistes, sociologues et spécialistes de diverses thématiques travaillent de concert durant la phase de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) pour maximiser les impacts positifs des projets sur les populations riveraines. Il peut s'agir aussi bien d'opportunités d'emploi (accès prioritaires aux emplois directs,

renforcement de l'offre locale de sous-traitance, promotion et valorisation d'emplois indirects/ induits) que de l'amélioration ou du renforcement des infrastructures sociales de base (éducation, santé, culture).

Grâce aux collaborations mises en œuvre, ces études peuvent aller jusqu'à s'inscrire dans des programmes scientifiques de renforcement des connaissances sur la biodiversité, la préservation et la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel, l'évitement des émissions de GES, etc.

Au terme de plusieurs mois, voire des années d'études, les EIES et plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) sont soumis pour validation aux autorités nationales compétentes, ainsi qu'aux bailleurs de fonds internationaux, selon un processus participatif intégrant l'ensemble des parties prenantes par la consultation.

Une fois validés, ces plans de gestion sont autant de feuilles de route qu'Eranove s'engage à suivre tout au long des phases de préparation des chantiers, puis de construction, d'exploitation et de maintenance de ses ouvrages.

Durant la phase de construction, l'accent est mis sur le suivi des aspects qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE), tout en accordant une attention particulière au suivi des travaux exécutés par les concepteurs-constructeurs selon les normes en vigueur. En phase d'exploitation, la prise en compte environnementale et sociale s'inscrit dans la vie de l'entreprise avec la mise en place de la politique RSE et de la certification et évaluation des systèmes de management selon les référentiels ISO QSE et RSE. Durant ces deux phases, les PGES sont tous régulièrement suivis, vérifiés et évalués par les autorités locales et nos partenaires financiers.



B Gérer nos ressources et nos rejets

Chaque année, les ressources planétaires sont consommées bien au-delà des limites qui permettraient soit leur renouvellement, soit leur gestion à très long terme. Une utilisation optimisée et raisonnée des matières premières, la limitation des rejets et plus généralement une vision circulaire de l'économie constituent autant de réponses à cet enjeu.

1 Gérer les ressources en eau

Suivi des nappes

Le bassin sédimentaire du Grand Abidjan est composé de trois grandes nappes d'eau situées dans le continental terminal (Abidjan, Sud Comoé et Dabou).

Les seuils de prélèvement ont été définis à la suite des études de modélisations hydrogéologiques. En 2023 tout comme en 2022, l'exploitation des différentes nappes se situe à 6,02 m³/s contre un seuil moyen de 6,5 m³ en conformité avec les prescriptions. Un suivi strict de l'exploitation de la nappe d'Abidjan est fait pour éviter que le seuil de prélèvement ne soit atteint.

Production d'eau potable

L'activité de production d'eau potable représente l'un des métiers centraux du groupe Eranove. En 2023, la SODECI a produit 336 millions de m³ d'eau potable, contre 332 millions en 2022. La production de la SDE a connu une baisse exceptionnelle depuis 2020 du fait de la perte du contrat de gestion d'eau urbaine. Omilayé et SDE-R, entrées en opération en 2023 ont produit respectivement 1,9 et 2,6 millions de m³ d'eau potable.

Les usines de traitement d'eau rejettent au quotidien des effluents liquides et des boues avec des caractéristiques physico-chimiques variables. Ces rejets proviennent principalement de la purge des décanteurs, du lavage des bassins de contact, de la coagulation, de la floculation, de la décantation, du lavage des filtres, de la purge des saturateurs de chaux et de la vidange des bacs de réactifs.

Les paramètres de pollution de ces effluents de rejet sont principalement : le potentiel hydrogène (pH), les matières en suspension (MES), l'aluminium, la demande chimique en oxygène (DCO), la demande biologique en oxygène (DBO5) et dans une moindre mesure le fluor. La gestion de ces effluents est réalisée dans le respect des lois nationales et dans le cadre des plans environnementaux ISO 14001. Les sociétés du groupe Eranove analysent les enjeux avec leurs tutelles et proposent les solutions les plus adaptées au contexte, y compris des programmes d'investissement de mise en conformité.

Distribution d'eau potable

Le réseau de distribution de la ville d'Abidjan s'étend sur une longueur d'environ 6 239 km avec un renforcement du réseau secondaire et tertiaire de 293 km. Il est soumis à un régime de pressions élevées, consécutif à la mise en service de nouvelles usines de production d'eau potables, requises pour faire face à la demande croissante. Trois actions phares sont mises en œuvre pour réduire les pertes physiques et améliorer les performances du réseau d'Abidjan : instrumentation, gestion des pressions, sectorisation.

Rejet d'eaux usées

Pour la SODECI, maîtriser l'impact des rejets directs sur l'environnement représente un enjeu majeur de développement durable. En effet, avec l'accroissement de l'industrialisation et l'urbanisation rapide, la SODECI a renforcé la

direction assainissement avec une extension aux activités industrielles. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur les rejets d'eaux usées en milieu naturel, un rapport sur quatre jours d'analyses réalisées au poste de dépotage de Biafra a été produit. Le nombre de point de prélèvement est passé à 21 points en fin de campagne contre 22 points en 2022.

En perspective, la SODECI entend exécuter un plan d'action sur les rejets des industriels dans son réseau d'assainissement, en vue de la signature de conventions de déversement spécial.





Inauguration de la station de prétraitements de Koumassi Digue

La station de prétraitements des eaux usées de Koumassi Digue a été inaugurée le 16 juin 2023, en présence de Bouaké Fofana, ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, ainsi que de l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire. Ces installations ont été réhabilitées dans le cadre du Programme prioritaire d'assainissement et de drainage du district d'Abidjan. La station Koumassi Digue représente une pièce maîtresse du dispositif d'assainissement de la ville d'Abidjan, en tant que principale station sur le réseau, avant le rejet des effluents en mer, à 1,2 km du littoral, à une profondeur de 20 mètres. Koumassi Digue, dotée d'une capacité journalière de 10 000 m³, utilisée à 70 %, procède à des prétraitements éliminant tous les déchets solides dans les eaux usées, ainsi que le sable, les huiles et les graisses.

Construite en 1994, la station a fait à partir de 2021 l'objet de travaux de réhabilitation dans le cadre d'un Contrat de désendettement et de développement (C2D) financé par l'Agence française de développement (AFD). « Au terme de ces travaux, achevés en 2023, l'État a remis la station de Koumassi Digue à la SODECI », précise Hypolithe Gogo, le Directeur Assainissement de la SODECI. Au total, neuf anciennes stations de prétraitements des eaux usées ont été réhabilitées dans différents quartiers d'Abidjan (Abobo, Treichville, Marcory, Koumassi et Port-Bouët), et trois nouvelles stations construites à Abobo Anador, Cocody Blokosso et Port-Bouët Sirène. Le programme lancé dans le cadre du C2D se poursuivra en 2024, permettant une meilleure gestion des eaux usées et l'amélioration du cadre de vie.

Gestion de l'eau dans les centrales hydro-électriques

Apports hydrauliques

Le suivi du stock hydraulique des barrages permet d'optimiser l'usage de l'énergie hydro-électrique (peu carbonée) par la Direction des mouvements d'énergie (DME) de la CIE pour le compte du secteur électrique ivoirien. Ce suivi se fait quotidiennement à travers les renseignements journaliers d'exploitation (RJE) transmis par les usines à la DME, chargée de transmettre ces informations à l'autorité concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la cote des lacs, les apports journaliers ainsi que la production quotidienne de chaque groupe. La gestion des stocks hydrauliques reste très tributaire des aléas de l'hydraulique dus au dérèglement climatique constaté ces dernières années.

Le volume des apports hydrauliques en Côte d'Ivoire enregistré en 2023 est de 21 712 millions de m³, avec un indice global d'hydraulicité de 1,09 m³/kWh, ce qui correspond à un apport énergétique net de 2 358 GWh en 2023 au niveau du pays (incluant le barrage de Soubré, non exploité par la CIE).

Rejets dans l'eau

Dans les centrales hydroélectriques, les rejets de polluants dans l'eau peuvent survenir lors du turbinage, du fonctionnement des puits exhaures, du drainage des eaux fluviales, de l'évacuation des eaux de décantation des stations de traitement. Les actions mises en œuvre sont l'installation de déshuileur dans les puits exhaures, l'analyse régulière des eaux amont, aval et puits exhaures, la mise en place de bouchons dans les regards menant aux collecteurs pour mesure avant rejet, ainsi que la collecte des boues de décantation en tant que déchets.



2

2 Limiter notre consommation de matières première

La sauvegarde des ressources en quantité et en qualité s'avère centrale, dans les activités de production comme de distribution.

En complément des ressources en eau brute et en combustibles, principales ressources utilisées dans les processus de production, le groupe suit sa consommation de ressources secondaires, afin de la rationaliser. Ce suivi fait l'objet d'indicateurs annuels (voir annexe).

Il s'agit de matières premières entrant dans la production d'eau potable et d'eau déminéralisée de processus (chlore gazeux, chaux, hypochlorite de calcium, sulfate d'alumine) ainsi que dans la production d'électricité (huiles et gaz SF6, indicateurs en annexe).

Cette politique de rationalisation s'étend jusqu'aux restaurants d'entreprise dans les centres de production et centres de formations. Que la restauration soit sous-traitée ou non, le gaspillage est évité en adaptant les achats aux commandes et prévisions, en préparant en flux tendu et en conservant sous vide et en chambre froide. Quand tous les repas n'ont pas été consommés, ils sont distribués aux collaborateurs ou aux populations riveraines.



Consommation relative d'huile (en L/GWh)



18,7 L/GWh
 en baisse de 30,7 % par rapport à 2020 (27 L/GWh)



Consommation de SF6

243 kg
 en 2023, en baisse de 57 % par rapport à 2020 (570 kg)

3

3 Optimiser nos rejets (déchets, effluents, polluants atmosphériques, autres émissions)

Optimiser la gestion des déchets

L'optimisation de la gestion des déchets représente l'un des volets de la prise en compte par le groupe Eranove de l'économie circulaire. Il s'agit de promouvoir les écogestes, d'améliorer les rendements internes des ressources consommées, de s'engager dans une démarche d'achat responsable, d'encourager et de promouvoir des filières locales de traitement, réemploi et recyclage des déchets produits et de sécuriser le stockage de déchets industriels dans les pays où il n'existe pas de solution de traitement adéquate.

En effet, dans les pays d'implantation du groupe, la volonté des exploitants de donner une seconde vie aux déchets non dangereux se heurte souvent à la rareté d'acteurs fiables et à des fournisseurs non organisés pour le recyclage. Lorsqu'une nouvelle filière traçable et conforme de valorisation ou de reprise par les fournisseurs est identifiée, elle est référencée dans des « fiches filières déchets » et partagée avec l'ensemble des filiales. Tel a été le cas par exemple en 2019 en Côte d'Ivoire pour les Déchets d'équipements électriques

et électroniques (DEEE) et les piles usagées. Ces initiatives participent à la valorisation et l'émergence de filières innovantes.

Quant aux déchets dangereux, la réglementation impose qu'ils soient suivis avec une traçabilité jusqu'à leur élimination finale par des sociétés agréées par l'État. Le respect de la réglementation se traduit dans chaque unité productrice par un registre de suivi des déchets. En Côte d'Ivoire, ce processus est supervisé par le Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL), qui délivre une attestation garantissant l'élimination du produit. Au Sénégal, certains déchets dangereux sont contrôlés par la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC).

Afin d'encourager une prise de conscience collective, les déchets produits par des activités tertiaires (papier, cartouches d'imprimantes, etc.) sont suivis par toutes les sociétés du groupe.

Depuis 2017, ce suivi intègre le papier servant à l'édition des factures.

Depuis 2019, les quantités de déchets non dangereux et dangereux produits par les sites opérationnels ivoiriens sont intégrés dans le reporting RSE.



Déchets produits dans les sites industriels ivoiriens en 2023

Déchets banals :
164,18 tonnes

Déchets spéciaux solides :
71,8 tonnes
 en baisse de 38 % par rapport à 2022

Déchets spéciaux liquides :
99 551 m³
 en baisse de 7 % par rapport à 2022



La gestion des déchets à Kékéli

L'enlèvement des déchets, sur le site de la centrale thermique de Kékéli Efficient Power, est assuré par une société agréée par l'Etat togolais. Un registre est renseigné après chaque enlèvement, afin de permettre un suivi efficace de l'enlèvement des déchets, qu'ils soient ménagers et assimilés (cantine) ou industriels (bois, ferraille, plastique, etc). Quant aux huiles usées liées à la maintenance, elles sont rachetées pour être revalorisées.

Le personnel a été sensibilisé sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour réduire les déchets à la source, trier et augmenter le taux de recyclage, de même que sur les comportements à exclure. Les collaborateurs sont informés des emplacements des poubelles sélectives (déchets alimentaires, plastique, papier, bouteilles et cannettes). Des poubelles de pré-collecte ont été installées à différents endroits du site. Les déchets triés et pré-collectés sont ensuite transportés jusqu'à un centre de traitement pour le recyclage, le reste étant envoyé au centre d'enfouissement technique aménagé par l'État.

Réduire les nuisances sonores et les vibrations

Situées dans la zone industrielle de Vridi, les centrales thermiques de CIE et CIPREL se trouvent à l'écart des zones d'habitation. Néanmoins, l'exploitation des turbines à combustion par CIE et CIPREL peut occasionner des nuisances sonores et des vibrations, sources de stress et de fatigue pour les collaborateurs. Au quotidien, le port obligatoire des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles ergonomiques) fait partie des instructions de travail intégrées dans la démarche QSE. Au moins une fois par an, un organisme extérieur contrôle le niveau de bruit sur le site de production et dans le voisinage, afin de confirmer qu'ils sont inférieurs aux limites réglementaires nationales ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La centrale de Kékéli, située en zone urbaine sur le port de Lomé, au Togo, a bénéficié dès sa conception de plans spécifiques de gestion du bruit : aménagements anti-bruit, modélisations du bruit généré pour vérifier le respect des normes en la matière et sensibilisation des populations dans une logique de précaution et de prévention.

Prévenir l'impact sur la qualité des sols

L'évaluation de la situation environnementale de chaque site prend en compte la sensibilité des sols, régulièrement réévaluée. Une analyse faite par la CIE a par exemple permis de noter un changement dans la sensibilité liée aux eaux superficielles à Kossou et Taabo, en tenant compte de la proximité des lieux d'habitation, en expansion.

De même, la sensibilité des sols, sous-sols et eaux souterraines a été revue à Vridi en raison de la faible profondeur de la nappe phréatique¹⁰. Quant aux impacts sur la qualité des sols des ouvrages construits par le groupe Eranove, ils font l'objet d'une étude d'impact et d'un plan de gestion environnementale, conformes aux normes en la matière et aux attentes des institutions financières internationales.

Prévenir la pollution de l'air

Les polluants atmosphériques, oxydes d'azote (NOx) et oxydes de soufre (SOx), sont suivis dans le cadre de l'activité de production thermique d'électricité. La CIE et CIPREL réalisent respectivement de manière annuelle et trimestrielle des études des émissions de GES et des polluants atmosphériques avec le bureau Veritas (suivi des NOx, SOx et CO2). Ce suivi permet de vérifier la conformité des émissions par rapport aux limites fixées par les arrêtés nationaux, mais aussi, comme dans le cas de CIPREL, aux normes internationales des bailleurs.

- En 2017, les turbines à gaz de CIPREL ont été équipées de dispositifs Dry Low NOx (DLN) dont l'objectif est de faire baisser les températures maximales au cœur de la flamme lors de la combustion, et donc de réduire les émissions de NOx. Ces dispositifs, dont l'installation a nécessité deux mois d'arrêt pour chacune des turbines, permettent aujourd'hui d'assurer le respect des normes internationales dans toutes les configurations d'exploitation au gaz.
- La nouvelle centrale d'Atinkou, en construction, sera équipée dès sa mise en service de technologies « basses » émettrices et de dispositifs de mesures des émissions dans l'air en continu.



Maîtriser notre impact climatique

1 Comprendre l'enjeu climatique en Afrique



L'Afrique subsaharienne reste la zone la moins émettrice de GES (4 % des émissions de CO2 mondiales). Aujourd'hui, une personne au Sud du Sahara émet en moyenne 0,8 tonne de CO2 par an, contre 6,4 tonnes par habitant dans l'UE et 15,5 en Amérique du Nord¹¹.

Ce niveau réduit d'émissions reflète surtout la faiblesse du développement économique et industriel d'un continent où tout reste possible. L'Afrique peut suivre une trajectoire différente, vertueuse à la fois en termes d'émissions de carbone et de développement humain. Cette opportunité pourrait même la rendre exemplaire dans le cadre de l'objectif de limitation du réchauffement à +1,5° Celsius, par rapport à l'ère pré-industrielle, fixé en 2015 par l'Accord de Paris.

A contrario, si le continent vise et atteint des modes de production et de consommation comparables à ceux des pays les plus pollueurs, toute possibilité de contenir le réchauffement climatique sera compromise. Autrement dit, la somme des choix de développement de chaque pays du continent impactera de manière significative le niveau global des émissions de GES.

Cette réalité illustre le défi énergétique d'un continent qui doit répondre aux attentes de la plus importante croissance démographique au monde. La population africaine a ainsi augmenté de près de 800 millions d'habitants sur la période 2000-2020, passant à 1,15 milliard de personnes (+43%). Elle comptera 2,09 milliards de personnes à l'horizon 2050, soit une hausse de 82 %¹². Entre 2017 et 2025, les villes africaines abriteront 187 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent la population du Nigeria, selon la Banque mondiale.

L'Afrique, continent le plus vulnérable au changement climatique

L'Afrique subsaharienne est aussi l'une des régions les plus vulnérables à un changement climatique qui se fait déjà ressentir, sous forme d'orages, de sécheresses et d'inondations.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹³, l'Afrique est exposée pour de multiples raisons, parmi lesquelles la prépondérance des activités agricoles dans l'économie, la complexité de son système climatique, la baisse importante des précipitations prévue en Afrique du Nord et en Afrique australe, ainsi que la moindre capacité d'adaptation due à la pauvreté et la faiblesse de la gouvernance.

Acteur panafricain responsable, le groupe Eranove est engagé pour lutter contre le changement climatique dans le respect de sa mission

La mission du groupe Eranove est de rendre accessibles au plus grand nombre les services essentiels de la vie en Afrique. En particulier, le groupe Eranove vise à accroître les capacités de production et l'accès des clients à l'eau, l'électricité, la formation et Internet.

Le groupe Eranove ne transigera ni sur ces objectifs de développement essentiels à l'amélioration des conditions de vie en Afrique de façon durable et soutenable, ni sur son engagement dans la transition vers un monde « bas carbone » et sa préparation au changement climatique.

Ainsi, il s'agit pour le groupe d'optimiser l'usage des ressources limitées tout en maximisant leur impact positif sur le développement humain. Ce qui implique d'augmenter la disponibilité des services publics à un prix compatible avec les ressources financières des ménages, tout en adaptant ces infrastructures au changement climatique.

Réduire les émissions de GES nécessite de faire appel à un large éventail de leviers, car aucune action ne permet à elle seule d'atteindre les objectifs recherchés.

Cette quête d'efficacité a permis au groupe Eranove de réduire de 24 % les émissions relatives des centrales thermiques (gCO2éq/kWh produit) sur la période 2015-2023 et d'envisager une trajectoire de réduction de l'intensité de ses émissions (gCO2/kWh) jusqu'à 25 % d'ici 2035.

10 1604 - Evaluation Afnor RSE DPE - Synthèse situation environnementale.

11 Données de la Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC?locations=ZG>, consulté le 1er avril 2021.

12 UNDSA, 2023.

13 GIEC (2023), « Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability », chapitre 9 : Afrique, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>.

2 Élaborer notre politique et stratégie climatiques

Eranove a formulé les éléments de sa politique climat en 2019, identifiant ses principales orientations accompagnées d'un principe de révision triennale, qui tient compte de l'évolution des réalités opérationnelles du groupe et des spécificités des États africains partenaires du groupe.

L'année 2022 fut mise à profit pour conduire une démarche collaborative et participative associant chacune des filiales et le Conseil d'administration, qui s'est achevée par la tenue d'un séminaire climat en décembre 2022.

Ce séminaire a permis d'identifier le cadre climatique prévalant aux opérations et développement du groupe, articulés en six nécessités :

- Atteindre le seuil de sécurité d'approvisionnement des États partenaires dans les secteurs eau et électricité, caractérisés par une offre toujours inférieure à la demande.
- Identifier la temporalité des exigences d'atténuation face aux exigences de sécurité d'approvisionnement, sur un continent africain représentant moins de 4 % des émissions mondiales.
- Renforcer les exigences d'adaptation sur un continent affecté depuis plusieurs décennies par les impacts du changement climatique, tandis que les phénomènes météo extrêmes se renforcent en intensité.

- Qualifier les leviers d'action réels d'Eranove, opérant des ouvrages concédés ou toute évolution dépend à la fois de l'accord des États partenaires et du pouvoir d'achat des consommateurs.
- Respecter la trajectoire carbone des États partenaires exprimées à Paris en 2015, puis à Glasgow en 2021, qui intègrent les opérations et développement Eranove.
- Atteindre une neutralité climatique cohérente des exigences de sécurité climatique internationale et exprimée d'ici 2050.

Dans ce contexte, chaque filiale s'est engagée dans des démarches et un calendrier visant à :

- disposer d'une politique climat ;
- disposer d'une stratégie climat chiffrée au plus tard le 1er novembre 2024 ;
- engager une démarche ISO 50001 - Efficacité énergétique et proposer un périmètre qui soit certifié au plus tard le 31 décembre 2026 ;
- engager une démarche ISO 14090 - Adaptation climatique et proposer un calendrier de mise en œuvre ;
- sensibiliser et former leurs collaborateurs pour atteindre ces objectifs ;

- réviser tous les trois ans leurs politiques et stratégies climat.

En 2023, les premiers résultats découlant de la tenue du séminaire climat concernent l'adoption en conseil d'administration de la politique climat groupe en avril. Cette politique présente les engagements de ERANOVE à :

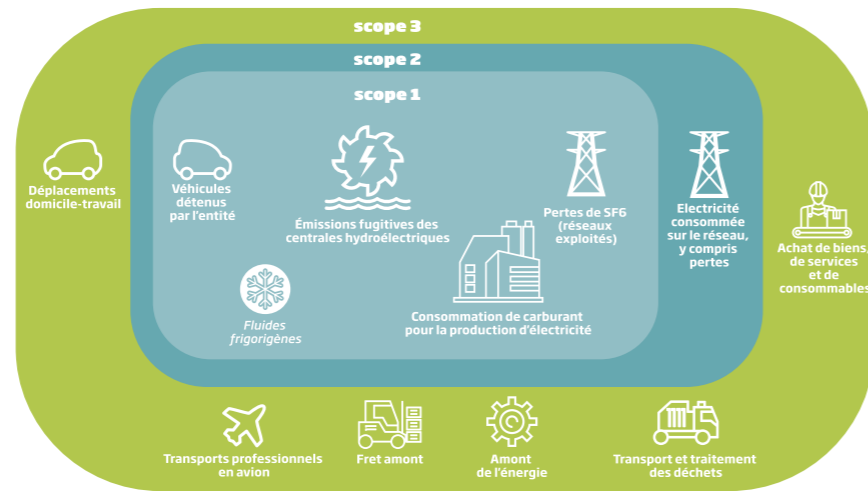
- agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, dans ses politiques de développement et d'opération ;
- développer ses activités dans le cadre des contributions nationales déterminées des États africains publiées à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique ;
- mobiliser pour ce faire l'ensemble de ses parties prenantes et des leviers d'action qui lui sont endogènes et exogènes.

À la suite du groupe, CIPREL a également fait adopter en conseil d'administration au dernier trimestre 2023 sa politique climat. Les projets de politique climat des autres filiales en opération sont dans le rush de validation du top management avant leur passage en conseil d'administration pour adoption.

3 Calculer notre empreinte carbone

Le groupe Eranove suit depuis 2012 ses postes significatifs d'émissions de GES en s'appuyant sur les méthodologies internationalement reconnues (Association bilan carbone et Bilan GES de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME). Le groupe a établi avec ses filiales une grille de leviers d'actions par périmètre, incluant l'identification des actions menées et prévues et la fixation des objectifs de réduction. Chaque année, le périmètre de suivi est étendu pour mieux refléter les émissions du groupe.

En 2023, le groupe Eranove a capitalisé les outils mis à disposition en 2021 avec l'assistance technique de Carbone 4 pour dresser à nouveau son bilan de GES, sur les trois « scopes » pour une mesure et une compréhension complète de ses émissions.



Émissions de GES par scope en 2023 (tCO2e)

Scope 1 (émissions directes de GES) :

2 615 251 tCO2e, dont 90 % liés à la consommation de gaz naturel. Cette catégorie inclut les fluides frigorigènes, la consommation de carburant pour la production d'électricité, les émissions estimées des centrales hydroélectriques, des véhicules détenus par l'entité et les pertes de SF6 (réseau exploité).

Scope 2 (émissions à énergie indirectes) :

824 327 tCO2e, comprenant les émissions liées à l'électricité consommée sur le réseau par les sociétés du groupe (hors celles établies en Côte d'Ivoire¹⁴), ainsi que celles de l'ensemble des pertes du réseau électrique ivoirien au titre de l'activité de gestion de services publics de la CIE.

Scope 3 (autres émissions indirectes) :

478 806 tCO2e. Comme en 2022, en plus des émissions des véhicules de fonction non détenus par l'entité et les transports professionnels, les émissions liées aux achats de produits et de services, aux immobilisations, à l'amont de l'énergie, au fret amont, aux déchets et aux déplacements domicile-travail ont été intégrées.

Émissions directes des sources fixes de combustion

2 449 649 tCO2e

Émissions directes fugitives

149 400 tCO2e

Déplacements professionnels

18 146 tCO2e

Transport de marchandise amont

1 117 tCO2e

Achats de produits ou services

67 957 tCO2e

Amont de l'énergie

343 997 tCO2e

Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique

16 203 tCO2e

Immobilisations de biens

42 044 tCO2e

Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

824 327 tCO2e

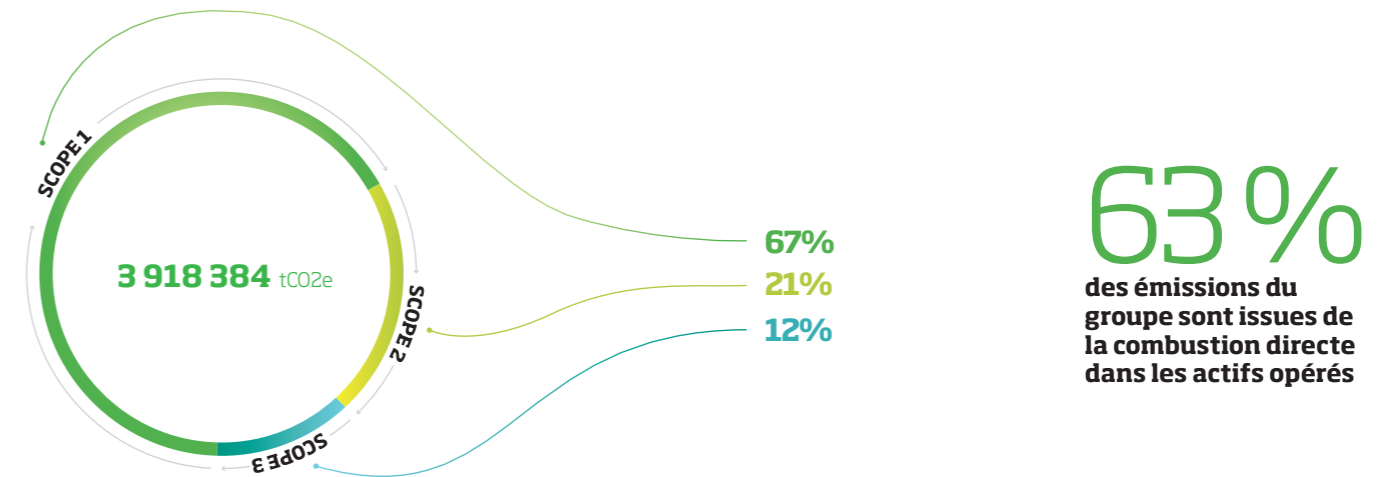
Déchets

5 045 tCO2e

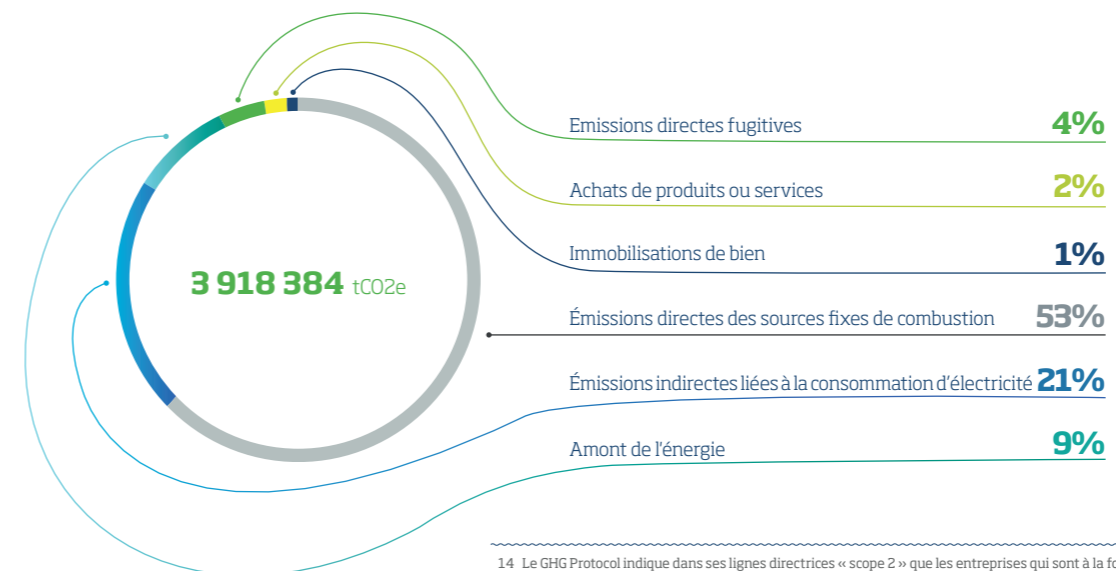
Déplacement domicile-travail

501 tCO2e

Répartition des émissions par scope (tCO2e, % des émissions totales)

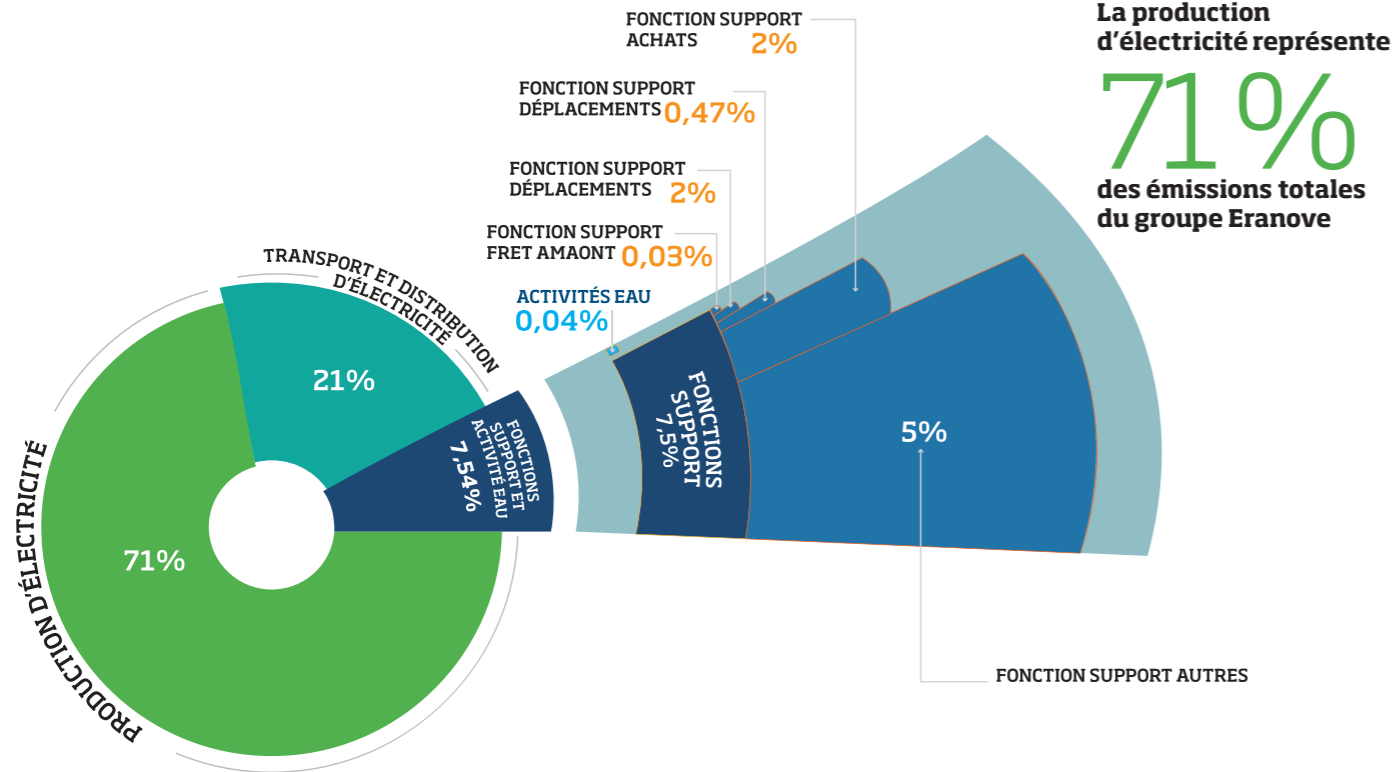


Répartition des émissions par (%) des émissions totales

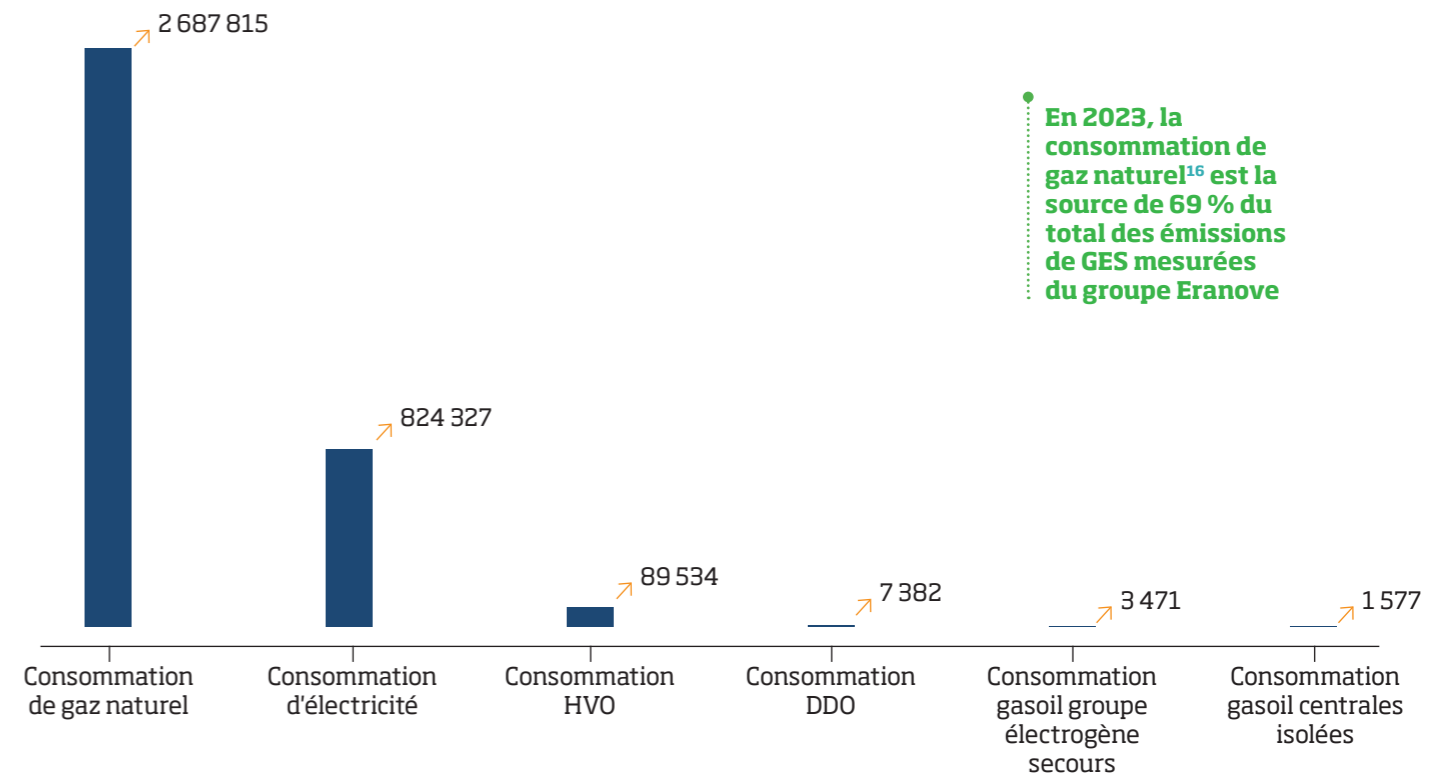


14 Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutirée au réseau et pas directement autoconsommée. Les consommations d'électricité des entités du groupe en Côte d'Ivoire n'ont donc pas été prises en compte pour éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'électricité d'autre part.

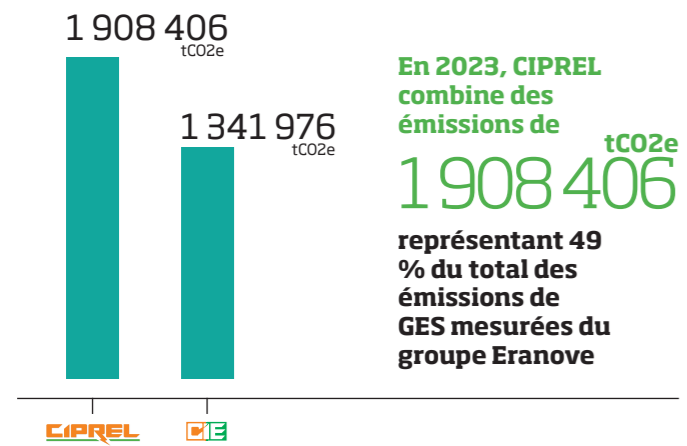
Émissions par périmètre (% du total)



Emissions de GES du groupe Eranove par source d'énergie (tCO2e)

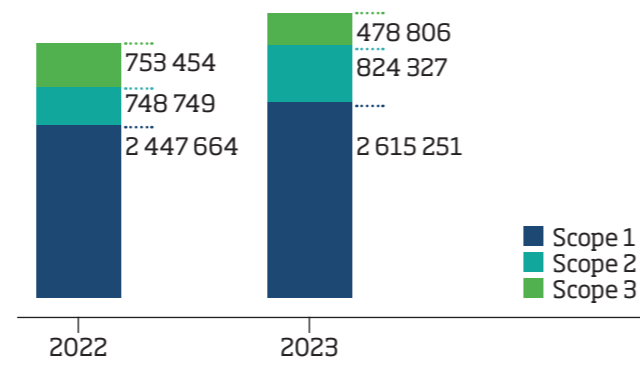


Émissions de CO2e par filiale (tCO2e) top 1

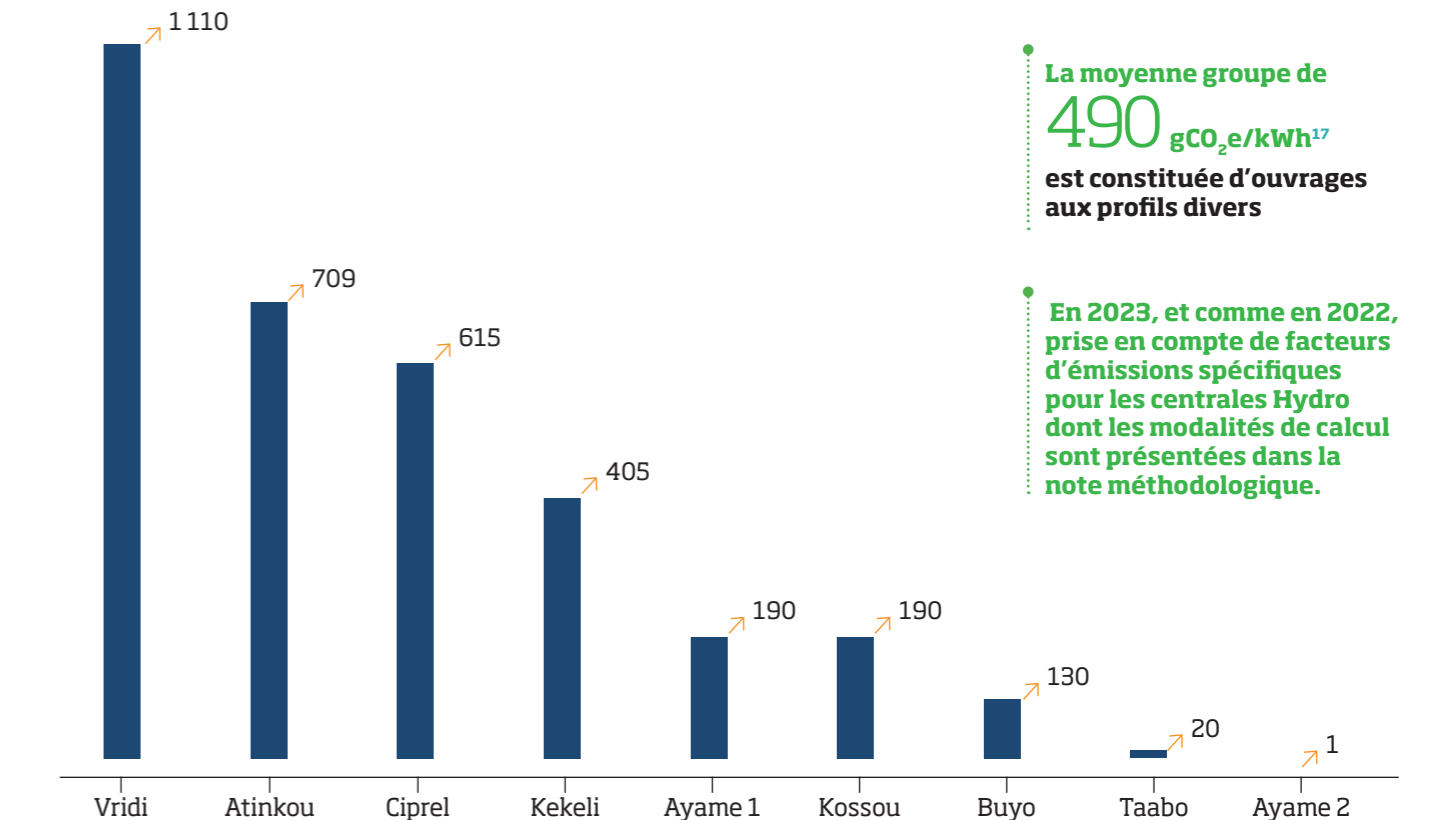


Evolution des émissions par scope entre 2022 et 2023 (tCO2e)

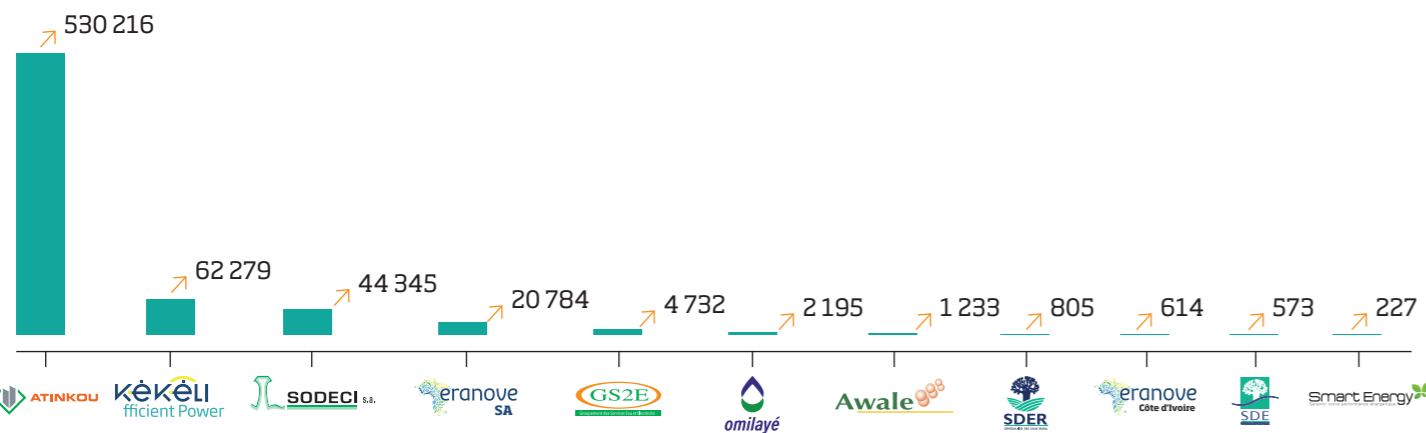
Evolution à la marge des scopes 1 et 2 avec notamment pour le scope 1 l'entrée en opération de la centrale thermique d'ATINKOU¹⁵



Emissions relatives en gCO2e/kWh



Emissions de CO2e par filiale (tCO2e) - hors top 2



15 La valeur des émissions de GES en 2022 a connu un ajustement à la suite d'une correction effectuée au niveau des données du scope 3 notamment.

16 Consommation de gaz naturel : combustion et amont

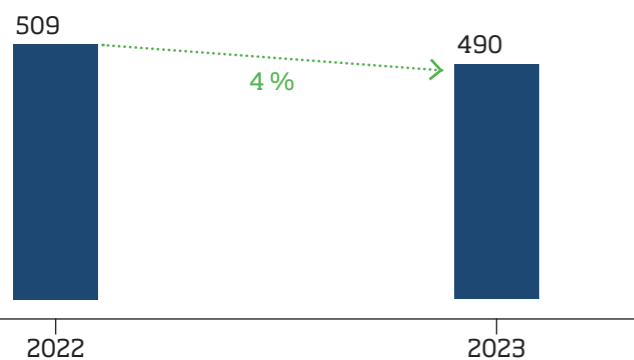
17 Intensité carbone sans les émissions non affectées.

4 S'engager à réduire l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme

Emissions GES liées à la production de l'électricité

Les émissions de GES liées à la production électrique du groupe Eranove ont connu une hausse de 7 % par rapport à 2022, en lien avec la hausse de 11 % de l'électricité produite toujours sur la même période. La hausse de l'électricité produite est notamment liée à l'entrée en opération de la centrale thermique d'Atinkou. L'intensité carbone de l'électricité produite a toutefois connu une baisse de 4 %.

Intensité carbone de l'électricité produite (gCO2e/kWh)



La production d'électricité par le groupe Eranove repose sur la maîtrise technologique, la recherche de l'efficacité et la priorité accordée à l'énergie durable.

Émissions de GES liées à la production et distribution d'eau potable

Même si le secteur de l'eau émet moins de GES que celui de l'électricité, il n'en demeure pas moins un poste important d'émissions. En 2023, la SODECI figure parmi les premiers consommateurs d'électricité en Côte d'Ivoire.

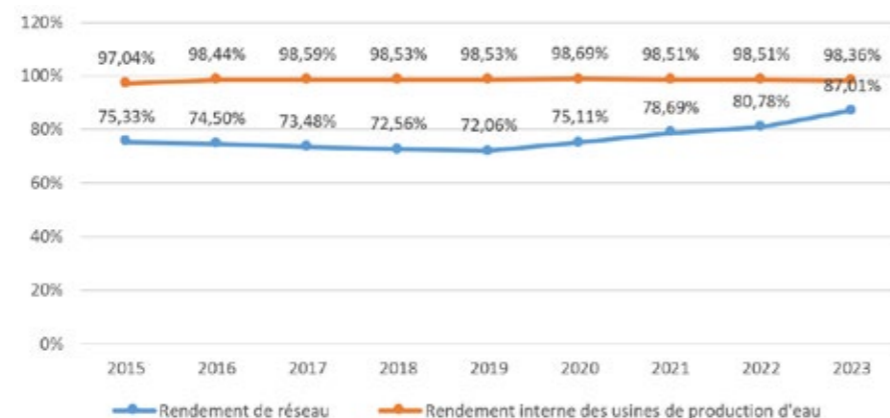
Une grande partie des groupes électropompes qui assurent le captage d'eau brute et la distribution d'eau traitée à Abidjan et à l'intérieur s'avère obsolète, et contribue à dégrader la performance énergétique de SODECI. L'accord trouvé avec la tutelle a permis d'engager le renouvellement de 84 de ces groupes obsolètes par de nouveaux appareils équipés de moteurs efficaces de type IE4.

Dans le but de régler les difficultés de desserte de la ville de Yamoussoukro à l'approche de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), les premières installations des nouveaux groupes y ont été faites à l'usine VGE2. Ces nouveaux groupes ont permis d'accroître la production en moyenne de 14 % tout en réduisant le Wh/m³ de 26 %.

0,829 kWh
d'électricité consommée/m³ d'eau produit et distribuée

Les plans d'action mis en place ont permis d'initier une tendance à la baisse de la consommation électrique relative.

Évolution des rendements techniques SODECI



Évolution de la consommation électrique pour l'activité eau potable SODECI



Autres contributions à la réduction des émissions

Le groupe Eranove s'engage, à travers la CIE et Smart Energy, au-delà de son périmètre avec des actions vis-à-vis des consommateurs finaux d'électricité domestiques et les entreprises :

Actions menées par la CIE :

- En agence, la CIE propose des produits (SmartClim, ampoules et néons LED, stabilisateurs-économiseurs) pour maîtriser la consommation.
- En fournissant des lampes de basse consommation dans l'offre du Plan électricité pour tous (PEPT).
- Dans les médias et sur les réseaux sociaux, la CIE poursuit depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation sur les écogestes, via des vidéos et des prospectus.
- Grâce à la e-agence et au m-paiement qui réduisent les déplacements des clients et ainsi contribuent à améliorer leur empreinte carbone.

Smart Energy :

Filiale de la CIE et du groupe Eranove créée début 2017, a pour mission d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance énergétique les plus ambitieux avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client. Son expertise s'articule autour de trois champs d'action : performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ; énergie de sources renouvelables en proposant des solutions techniques adaptées ; vente d'équipements économiseurs d'énergie. La démarche de Smart Energy respecte le protocole IPVMP (sur les mesures) et est conforme à la norme NF EN 16247 (audits énergétiques).



GS2E a lancé sa démarche ISO 50001

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et de son plan climat, élaboré en 2023, GS2E a lancé sa démarche ISO 50001 en 2023. L'objectif : mettre en place un système de management énergétique, en vue d'une certification en 2025.

GS2E est un groupement d'intérêt économique qui assure la gestion informatique de la CIE et de la SODECI, dont elle est une filiale, ainsi que les services de conformité juridique, d'audit interne et de la lutte contre la fraude à l'électricité et à l'eau.

« Nous structurons nos opérations en réduisant les coûts énergétiques, explique Stephan Dauriac, le Directeur général de GS2E. Sur le pôle des Systèmes d'information (SI), nous suivons deux axes : les infrastructures, car les data center sont de gros consommateurs d'énergie, et les applications. Nous développons des applications moins gourmandes en termes de capacités de serveur, et donc d'énergie ».

Des audits ont été faits sur les quatre sites opérationnels de la GS2E, qui vont permettre de renforcer les actions d'efficacité énergétique, après avoir déjà mené les opérations de « relamping » avec des éclairages LED et le renouvellement de la climatisation centrale de l'immeuble SIDAM avec un indice d'efficacité énergétique élevé. En outre, un plan solaire a été instauré pour équiper l'un des bâtiments en panneaux photovoltaïques (pour couvrir 20 % des consommations) de même que cinq agences de la CIE pour alimenter les équipements informatiques (100 % des consommations). « Sachant qu'un ordinateur portable consomme quatre fois moins d'énergie qu'un ordinateur fixe, et que le parc de la CIE et de la SODECI compte 8 000 appareils, nous encourageons une politique de renouvellement du matériel par des portables », souligne Stephan Dauriac.

L'efficacité énergétique ne passe pas seulement par les équipements matériels, mais aussi par la gestion des données, afin de les trier et de jeter celles qui sont obsolètes, afin de consommer moins d'espace dans les serveurs, donc moins d'énergie. Par ailleurs, des études sont lancées pour mesurer l'impact carbone des nouveaux moyens de paiement digitalisés, qui évitent les déplacements des clients pour régler des factures.

En préalable de sa démarche ISO 50001, GS2E a organisé un plan de formation de l'ensemble de ses managers, en novembre 2022, sur l'impact du changement climatique et l'importance des « éco-gestes » de chacun au quotidien. Une prise de conscience notable a suivi, certains collaborateurs ayant ensuite entrepris des recherches sur la « Green IT ».

GS2E a aussi formé ses auditeurs qualité à la norme ISO 50001 pour être en capacité d'accompagner dans la durée ses membres dans cette démarche essentielle pour la stratégie du groupe, afin d'assurer la tenue de la feuille de route de son plan climat.

Fort de plus de 700 collaborateurs, GS2E a déjà été certifié sur les normes ISO 9001 (qualité), 18001 et 45001 (santé et sécurité au travail). GS2E a été en 2022 la première société en Côte d'Ivoire à obtenir la certification ISO 37001 (système anti-corruption). Elle vise également la certification ISO 27001 sur la sécurité informatique en 2025.



La CIE progresse sur sa démarche ISO 50001

En 2021, la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) a franchi une nouvelle étape en devenant l'une des premières entreprises à obtenir la certification AFNOR ISO 50001 version 2018 pour le management de l'énergie. Cette certification porte sur la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2, la production d'électricité et la gestion de ses véhicules. Cette reconnaissance s'inscrit dans la lignée des précédentes certifications ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail), acquises dans les années 2000.

C'est en 2018 que la CIE s'est engagée dans une démarche volontariste visant à certifier son système de management de l'énergie. Cette initiative s'inscrit dans la politique environnementale du groupe Eranove, qui vise à réduire l'empreinte carbone de ses activités et de celles de ses filiales.

Les périmètres de certification incluent les sites de représentation stratégiques (périmètre 1), qualifiés d'énergivores, tels que le siège social, le Centre des métiers de l'électricité (CME), ainsi que les sièges administratifs des structures opérationnelles. Ils portent aussi sur les sites d'exploitation hydrauliques et thermiques (périmètre 2).

La démarche ISO 50001, formalisée au sein d'une politique de gestion de l'énergie adressée à l'ensemble des collaborateurs, s'articule autour des actions suivantes :

- **Formation d'une équipe dédiée à l'énergie :** coordination assurée par la Direction générale adjointe du pôle Administration, gestion et finance, avec des correspondants énergie en fonctions sur les sites certifiés ISO 50001.
- **Appui technique et contribution active de SMART ENERGY :** filiale spécialisée en solutions d'efficacité énergétique, apportant expertise et soutien pour la réalisation d'audits énergétiques et la proposition de solutions d'économie d'énergie.
- **Renforcement des compétences en efficacité énergétique :** mise en œuvre d'un plan de formation interne couvrant la norme SMé, l'habilitation électrique, le diagnostic technique des bâtiments et la gestion des moyens généraux.
- **Déploiement de campagnes de communication :** sensibilisation des parties prenantes, notamment les collaborateurs, sous-traitants et clients, sur les écogestes et l'efficacité énergétique.
- **Exécution d'un plan de travaux d'efficacité énergétique :** investissements dans des systèmes de supervision des consommations d'énergie, évolution

technologique du parc lumineux, acquisition d'équipements frigorifiques économes en énergie, politique de renouvellement de la flotte de véhicules axée sur l'intégration de motorisations essence et la réduction de puissance, formation à l'écoconduite.

Au cours de la première période triennale (2019-22), ce plan d'actions a contribué de manière significative à la réduction de la consommation énergétique globale de 21,6 % par rapport à l'année de référence 2017, soit 2 947 tonnes de CO2 évitées. Cette consolidation des efforts a également permis d'améliorer la performance énergétique, conformément à la trajectoire définie pour l'année 2023, avec une performance énergétique globale de l'ordre de 5,13 % pour l'électricité, équivalant à 695 tonnes de CO2 évitées, et de 3,53 % pour le carburant, soit 347,4 tonnes de CO2 évitées.

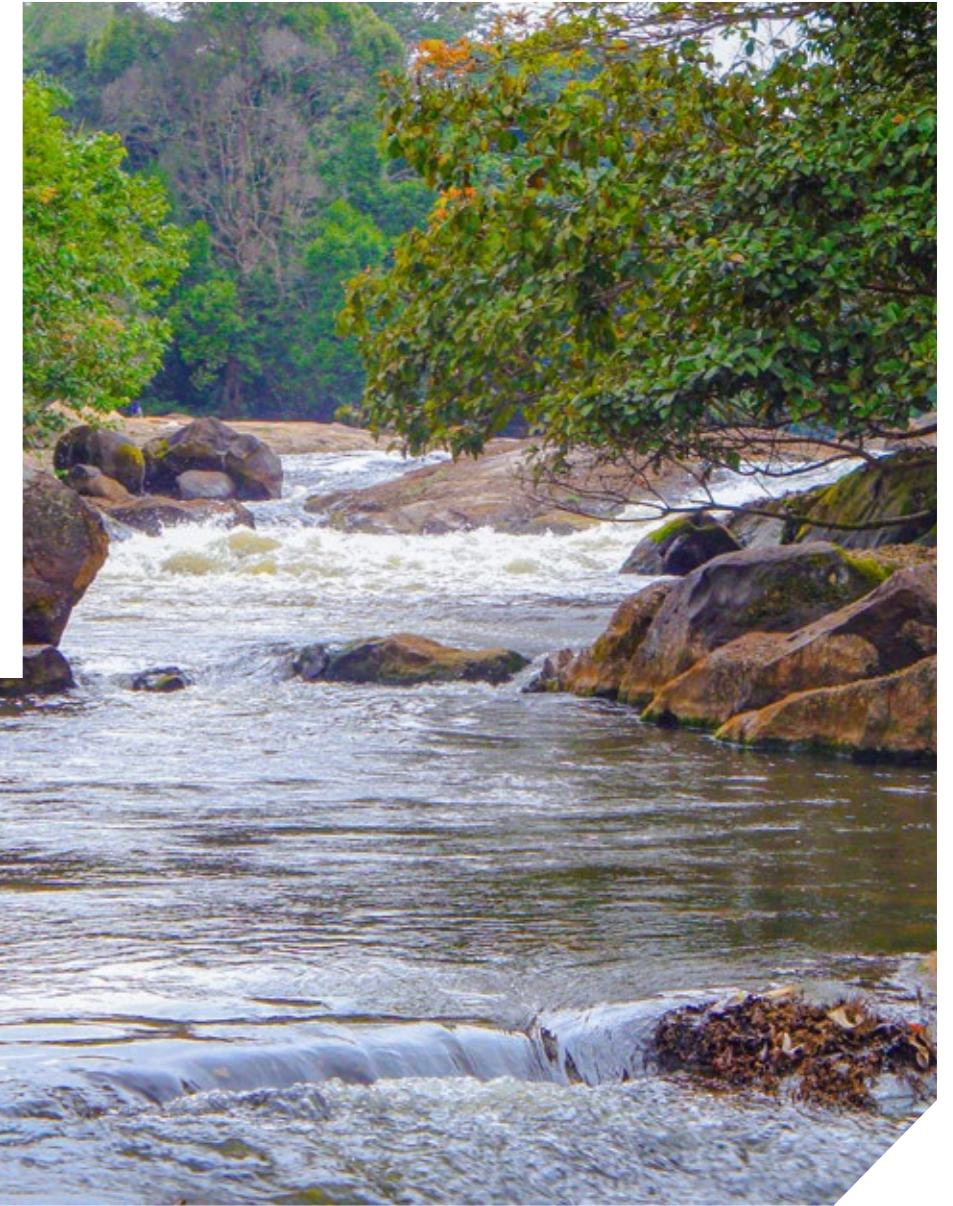
Les prochains défis pour la CIE incluent :

- **L'actualisation de la trajectoire énergétique et la diffusion d'une nouvelle politique énergétique à l'ensemble des collaborateurs.**
- **Le maintien des certificats sur les périmètres actuels.**
- **L'extension de la certification aux nouveaux périmètres 3, 4 et 5, comprenant des postes sources haute tension, des infirmeries, des bases de transport et de maintenance, ainsi que des bâtiments dédiés à la distribution et à la commercialisation.**

La CIE renforce ainsi sa position de leader dans le domaine de l'efficacité énergétique, démontrant son engagement à long terme pour un développement durable.

En juillet 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Dibwangui a également reçu les résultats d'une étude de résilience au changement climatique contractée auprès de Tractebel. Elle a permis :

- ➔ **De mettre à jour l'hydro-climatologie de la zone d'étude sur la période 1960-2019.**
- ➔ **De réaliser les simulations d'énergie dans ces conditions historiques et d'étudier la sensibilité des résultats aux différents paramètres de conception.**
- ➔ **D'analyser l'impact du changement climatique sur le projet d'ouvrage en appliquant la procédure recommandée par le Guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA, 2019).**
- ➔ **De réaliser un registre des risques et des opportunités lié au changement climatique selon les axes des performances économique, environnementale et de sûreté.**



D

Contribuer à la préservation de la biodiversité

1 Comprendre l'enjeu de la biodiversité en Afrique

Les activités humaines entraînent une érosion sans précédent de la biodiversité¹⁸. L'Afrique n'est pas épargnée, et connaît une importante perte de biodiversité, alors qu'elle abrite une faune et une flore abondantes. Selon les experts, le dérèglement du climat pourrait à lui seul provoquer d'ici 2100 la disparition de plus de 50 % de certaines espèces d'oiseaux et de mammifères et entraîner une baisse de 20 % à 30 % de la vie végétale et animale qui se développe dans les lacs, sans oublier une perte importante d'espèces végétales¹⁹. À plus brève échéance, la biodiversité

africaine est menacée par l'érosion et la dégradation des habitats naturels, la surexploitation directe de la faune et la propagation d'espèces envahissantes non indigènes. Outre les conséquences sur le développement global et sur les moyens de subsistance en particulier, l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire, ce dépérissement de la diversité biologique réduit l'adaptation et la résilience des communautés locales aux événements extrêmes. Et ce, surtout chez les populations rurales démunies, premières victimes de la réduction de l'offre de services écosystémiques qui en résulte.

¹⁸ La biodiversité est définie comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (Convention sur la diversité biologique).

¹⁹ Banque mondiale, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2019/02/14/biodiversity>.

4 S'adapter au changement climatique

Le réchauffement climatique augmente l'occurrence d'aléas climatiques intenses autour du monde : vagues de chaleur, incendies, ouragans, glissements de terrain, sécheresses spatio-temporelles, inondations, tempêtes, etc.

Il représente un défi majeur pour les infrastructures hydrauliques actuelles et futures. L'augmentation mondiale des températures risque fort d'augmenter l'évaporation, d'intensifier les averses extrêmes et de modifier la répartition temporelle et spatiale des précipitations à l'avenir. Il existe également une incertitude sur l'intensité et la vitesse de transformation du système climatique,

ainsi que sur les politiques d'atténuation qui seront menées à l'échelle mondiale.

L'enjeu, dès lors, consiste à développer des infrastructures résilientes aux changements susceptibles de se produire, afin qu'elles ne perdent pas de leur utilité ni ne mettent en danger les communautés locales et l'environnement.

Le groupe Eranove intègre la résilience au changement climatique dès les premières étapes de développement de ses projets hydroélectriques et s'appuie pour cette démarche sur le Guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA).

En avril 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim au Gabon a reçu les résultats d'une étude de résilience au changement climatique, contractée auprès d'Electricité de France (EDF). Cette étude a permis :

- ➔ **D'identifier l'impact du changement climatique sur l'hydrologie du projet.**
- ➔ **De réaliser une analyse de sensibilité de l'impact de la cote et du débit réservé sur la production annuelle.**
- ➔ **De réaliser un registre des risques et des opportunités liés au changement climatique selon les axes de performances économique, environnementale et de sûreté.**

2

Piloter, éviter, réduire, compenser nos impacts potentiels négatifs sur la biodiversité



Pour répondre aux enjeux de biodiversité, le groupe Eranove applique (développement, opération/maintenance) intégralement la hiérarchie de mitigation et s'attache à éviter, réduire et/ou compenser les risques et ses impacts directs, indirects et/ou cumulatifs sur la biodiversité.

La biodiversité est en particulier prise en compte à tous les stades du développement des projets :

- Des études d'état initial, réalisées sur les périodes scientifiquement requises, permettent d'identifier les espèces de faune et de flore présentes et susceptibles d'abriter un habitat critique selon la norme de performance n°6 de la Société financière internationale (SFI, Banque mondiale), ou la sauvegarde opérationnelle 3 de la Banque africaine de développement (BAD), des référentiels internationaux en termes de biodiversité.
- Des études d'impact environnemental et social de chaque projet présentent l'ensemble des impacts de biodiversité.
- Des Plans d'action biodiversité (PAB) présentent les mesures concrètes d'évitement, de réduction et/ou de compensation couvrant la durée de vie du projet pour minimiser les pertes et optimiser les gains nets. Ils intègrent

plusieurs approches scientifiques inclusives et participatives pour la conservation des habitats et des espèces, quel que soit leur statut auprès de l'International Union for Conservation of Nature (IUCN).

- En phase d'opération/maintenance, une approche de compensation des risques et des impacts négatifs sur le long terme, et/ou de bonification des impacts potentiels positifs sur les services écosystémiques et les connaissances, est généralement appliquée avec l'ensemble des parties prenantes (communautés riveraines, institutions académiques de recherche, secteur privé, administrations centrale et locale).

Outre l'objectif de base de conservation, de protection et de valorisation qui est recherché, la contribution à l'amélioration des connaissances représente une contribution majeure du groupe Eranove, qui invite le monde universitaire et les organisations de protection de l'environnement à participer à ses actions.

La démarche biodiversité du groupe se conclue par une revue des instruments préparés par des équipes de spécialistes issus de consultants individuels et de cabinets d'études reconnus,

une validation par auditeurs environnementaux indépendants des banques et institutions de financement ou de garantie des investissements. La dernière étape consiste en l'approbation par les autorités environnementales des pays et la délivrance de permis ou de certificat de conformité environnementale d'une validité sur une période donnée (trois à cinq ans).

En 2021, afin de mieux mesurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets en développement plusieurs indicateurs ont été intégrés dans la matrice des indicateurs du reporting RSE (Cf. Annexes).

Les deux indicateurs de résultats en découlant sont :

- Le taux de projets en développement et en construction conduits conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité : 100 %.
- Le taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée « En danger critique » ou « En danger » sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre : 0 %.



Atinkou sensibilise les riverains sur deux espèces de batraciens

Dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social menée avant la construction de la centrale d'Atinkou, située en pleine nature à 40 km d'Abidjan, deux espèces rares de batraciens ont été découvertes dans le parc national d'Azagny. L'une était inconnue, tandis que l'autre figure dans la liste des espèces protégées de l'Union internationale de la conservation de la nature (IUCN), basée en Suisse. Comme l'implique le respect des normes internationales, les bailleurs de fonds de la centrale d'Atinkou ont demandé un plan de compensation en plusieurs volets.

Ce plan comprend une étude de l'espèce inconnue par un professeur, des recherches dans le parc national d'Azagny pour favoriser l'implantation de l'habitat privilégié des batraciens, ainsi que des actions de sensibilisation des riverains. Cette campagne de sensibilisation a été menée sous forme de caravane, en septembre 2023, dans les écoles et les villages avoisinant la centrale. Des membres du personnel du parc national d'Azagny, sensibilisés par le professeur qui étudie le batracien, ont disséminé l'information dans dix localités (Jacqueville, Dabou, Kouassikro, Irobo, Djidjiko, Nandibo 2, Nandibo 1, Grand-Lahou, Braffêdon et N'zida).



Kékéli entame des actions de reboisement compensatoire

Kékéli Efficient Power, qui gère une centrale électrique à Lomé, au Togo, a réalisé en 2023 un reboisement compensatoire initial de 6 hectares (ha) en espèces forestières. Cette action s'inscrit dans l'engagement pris par Kékéli de reboiser 17 ha au total, dans le cadre de son étude d'impact environnemental et social (EIES). L'objectif consiste à compenser la végétation perdue sur le site lors de la construction de la centrale, sur une surface calculée en multipliant par deux l'aire des installations (3,5 ha). Outre ces 7 ha, le reboisement de 10 ha supplémentaires vise à compenser d'éventuelles émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations.

La première phase de reboisement a été menée en 2023 avec l'appui de l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF), qui a identifié le site et proposé le type d'espèces à planter. Il s'agit d'une forêt dégradée située à 40 km au nord de Lomé, où trois différentes essences forestières (gmélina, teck et acacia) ont servi à reboiser. Le plan comprend les activités de suivi, d'entretien et de protection des plants. Cette action, qui va se poursuivre, contribue à améliorer la couverture forestière du pays, à lutter contre le changement climatique, à protéger la biodiversité et à valoriser les ressources naturelles.

Ce plan comprend une étude de l'espèce inconnue par un professeur, des recherches dans le parc national d'Azagny pour favoriser l'implantation de l'habitat privilégié des batraciens, ainsi que des actions de sensibilisation des riverains. Cette campagne de sensibilisation a été menée sous forme de caravane, en septembre 2023, dans les écoles et les villages avoisinant la centrale. Des membres du personnel du parc national d'Azagny, sensibilisés par le professeur qui étudie le batracien, ont disséminé l'information dans dix localités (Jacqueville, Dabou, Kouassikro, Irobo, Djidjiko, Nandibo 2, Nandibo 1, Grand-Lahou, Braffêdon et N'zida).

Nos performances environnementales en chiffres

PRODUCTION

344 M_{m³}

d'eau potable produite en 2023

5 978 GWh

d'électricité produite en 2023 dont 29% d'électricité renouvelable (hydroélectrique)

CONSOMMATION DES RESSOURCES

-30,7%

de consommation d'huile/GWh produit par rapport à 2020

-57%

de consommation de SF6 par rapport à 2020

DÉCHETS

71,8 tonnes

de déchets spéciaux solides en 2023, en baisse de 38% par rapport à 2022

99 551 m³

de déchets spéciaux liquides en 2023, en baisse de 7% par rapport à 2022

ÉMISSIONS DE GES

-24%

des émissions relatives de GES des centrales thermiques (gCO₂e/kWh produit) sur la période 2015-2023

490 gCO₂e/kWh

d'intensité carbone de l'électricité produite en 2023, en baisse de 4% par rapport à 2022

2 500 tCO₂e

de rejets de GES à éviter grâce aux préconisations des audits énergétiques

POLLUTION DE L'AIR

92%

des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales

BIODIVERSITÉ

100%

des projets développement et en construction sont conduits conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité

MANAGEMENT

1 Politique climat groupe approuvée par le Conseil d'administration

Certifications

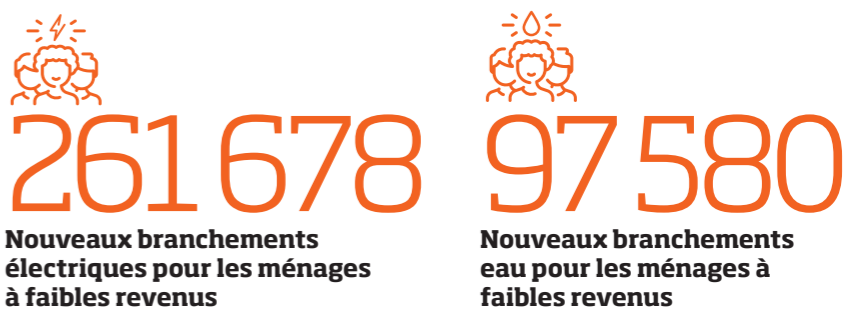
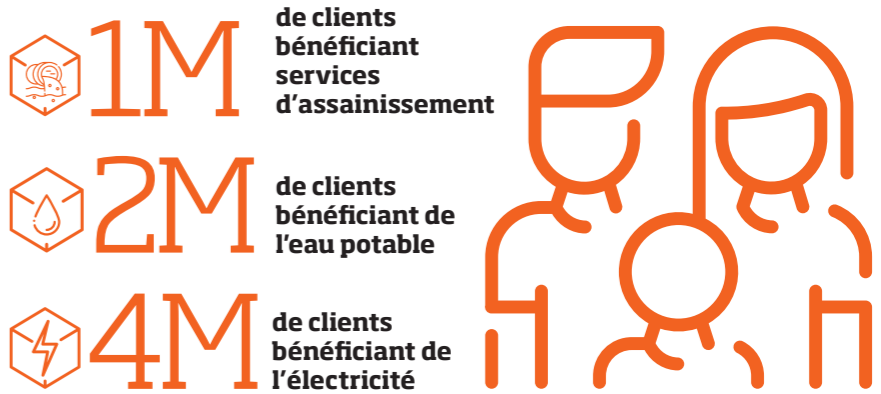




4

Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local

Politique RSE - Axe n°4 (Société) :
Accès aux services essentiels et développement des communautés



A Développer des partenariats public-privés

1 Partenariats public-privés équilibrés

Une personne sur deux n'a toujours pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne²⁰, avec des situations très variables en fonction des pays, mais aussi entre les zones urbaines et rurales. Outre ces 600 millions d'Africains sans électricité²¹, 413 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable²², tandis que seulement 28 % de la population subsaharienne dispose de services élémentaires d'assainissement²³. Aussi le secteur privé est-il appelé à jouer un rôle clé, aux côtés des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds internationaux, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le groupe Eranove opère via ses filiales à travers des contrats de concession ou des contrats de service, en partenariat avec l'Etat. Qu'il s'agisse de production indépendante d'eau et d'électricité, d'une part, ou de contrats de gestion de services publics, d'autre part, le groupe Eranove travaille dans le cadre de partenariats public-privés (PPP) équilibrés.

PAYS	NOM DU PROJET	TYPES DE PROJET	CAPACITES
CÔTE D'IVOIRE	ATINKOU	Centrale thermique gaz-vapeur à cycle combiné de Jacqueline	390 MW
	CAVALLY	Aménagement hydroélectrique de Tiboto	196 MW
MALI	KÉNIÉ ÉNERGIE RENOUVELABLE	Aménagement hydroélectrique de Kénié	56 MW
MADAGASCAR	NEHO	Aménagement hydroélectrique de Sahofika	192 MW
GABON	ASOKH ENERGY	Aménagement hydroélectrique de N'Goulmendjim	73 MW
	LOUETSI HYDRO	Aménagement hydroélectrique de Dibwangui	15 MW
	ORELO	Usine de production d'eau potable	140 000 m³/j
RD CONGO	MOYI POWER	Macro-réseaux solaires (metrogrids) Gemena, Bumba et Isiro	40 MW solaires 600 000 habitants
TOTAL CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN DEVELOPPEMENT			922 MW
		dont centrale thermique à cycle combiné (42 %)	390 MW
		dont hydroélectricité et solaire (58 %)	532 MW
TOTAL CAPACITÉ PRODUCTION EAU POTABLE			140 000 m³/j
TOTAL habitants impactés directement metrogrids			600 000 habitants

L'instruction des projets en développement du groupe Eranove se poursuit avec des avancées importantes en 2023 :



L'année 2023 marque le raccordement au réseau de la turbine à gaz du projet de centrale à cycle combiné gaz-vapeur d'Atinkou en Côte d'Ivoire. Cette société, dont l'appellation signifie « la maison de la lumière » en langue ébrié, a vu les travaux de construction se poursuivre en 2023, avec la mise en service de la turbine à gaz apportant 255 MW supplémentaires au réseau. Située à Jacqueline, à proximité d'Abidjan, cette centrale d'une capacité de 390 MW utilisera la technologie de cycle combiné la plus récente et efficiente à être mise en œuvre en Afrique subsaharienne, à travers

une turbine dite de « classe F ». Avec les centrales CIPREL et Atinkou, le groupe Eranove confirme sa place de leader énergétique en Côte d'Ivoire, le plus grand marché de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec près de 1 GW de capacité de production en IPP, c'est-à-dire financée et détenue indépendamment. Le total de la capacité opérée par le groupe Eranove en Côte d'Ivoire s'élèvera ainsi à 1 640 MW en incluant les six centrales hydroélectriques et la centrale thermique du patrimoine de l'État opérées par la CIE.



Au Mali, le groupe Eranove poursuit depuis 2015 le développement du projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Kénié (56 MW), située sur les chutes du même nom, à 35 km en aval de Bamako sur le fleuve Niger. Les travaux d'études techniques, environnementaux et sociaux se sont poursuivis en 2023.

CAVALLY

L'instruction de l'aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally se poursuit, en vue de conclure un contrat de construction-exploitation de type Build Own Operate Transfer (BOOT) avec la Côte d'Ivoire et le Liberia.

ORELO

Société de projet créée à l'effet de développer le projet d'usine de traitement et d'adduction d'eau potable de Ntoun 7 desservant le Grand Libreville au Gabon, d'une capacité de 140 000 m³ par jour, ainsi que les infrastructures de captage et d'acheminement associées. En 2023, les travaux d'études préparatoires se sont poursuivis avec notamment le lancement des études environnementales et sociales.

NEHO

Ce projet mettra en valeur le site exceptionnel de Sahofika sur l'Onive, à Madagascar. Ce projet structurant de 192 MW (extensible à 300 MW) a pour objectif d'offrir une énergie abondante, économique et propre au réseau interconnecté de la capitale, apportant ainsi sa contribution à l'équilibre économique du secteur électrique.



Au Gabon, deux projets de centrales hydroélectriques situés à Ngoulmendjim (73 MW) et Dibwangui (15 MW), dont les contrats de concession ont été signés en 2016, poursuivent en 2023 leur développement technique, environnemental et social, ainsi que la mobilisation des financements en partenariat étroit avec les prêteurs. Les centrales, qui seront portées par deux sociétés lancées en 2018, Asokh Energy et Louetsi Hydro, visent à alimenter en électricité la capitale, Libreville, ainsi que le sud-ouest du pays. Les études environnementales et sociales du projet de N'Goulmendjim ont été publiées sur le site de l'arrangeur mandaté, marquant ainsi un jalon important de l'instruction.



En République démocratique du Congo (RDC), aux côtés des sociétés Gridworks et AEE Power Ventures, le groupe Eranove a obtenu l'adjudication provisoire pour la conception, le développement, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de trois mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro, dans le nord du pays, pour une durée de 25 ans. En 2023, les études de faisabilité techniques, environnementales et sociales se sont poursuivies.



La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) bénéficie depuis fin 2023 de l'appui du groupe Eranove pour l'amélioration de ses performances techniques et commerciales. En mobilisant une équipe expérimentée, l'intervention contribuera à l'accès des populations et la qualité des fournitures d'électricité aux industries.

2 Répondre aux enjeux de santé publique

Toutes les activités du groupe Eranove répondent aux règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans l'exploitation des infrastructures ou les prestations de service. **Une grande vigilance est attendue de chaque société dans la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, afin de prévenir tout incident susceptible d'entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs, mais aussi de ses sous-traitants, consommateurs et riverains.**

Les risques inhérents aux installations dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, en termes d'hygiène, de santé et de sécurité, sont encadrés par les contrats avec les États ainsi que par les réglementations nationales et internationales en vigueur. Leur application fait l'objet de contrôles réguliers, réalisés aussi bien en interne que par les pouvoirs publics.

La SODECI, qui suit les directives de l'OMS sur l'eau potable - des références internationales sur les normes et la sécurité - a réalisé plus de **135 000** analyses microbiologiques et physico-chimiques en 2023 sur l'eau potable distribuée, pour un taux de conformité physico-chimique de **90 %** et microbiologique de **98 %**. La vétusté de certaines installations affermees ainsi que les extensions constantes requises pour répondre à la demande amènent la SODECI à mettre en œuvre des plans d'action chaque fois qu'un écart de conformité est constaté.

En matière de risques électriques, la CIE dans un souci de réduire considérablement les accidents de tiers, met en œuvre des actions majeures en vue d'alerter les populations sur le risque encouru par leur présence sous les emprises des ouvrages électriques. Ces actions ont porté sur :

- la réalisation de 214 campagnes de proximité contre 171 en 2022 ;
- la participation à des émissions télévisées portant sur le risque électrique ;
- des publications dans la presse locale d'articles de sensibilisations sur les dangers liés à l'électricité ;
- la pose d'affiches d'alerte sur le risque électrique ;
- la mise en conformité de certaines installations tel que le remplacement de 65 transformateurs H61 dédoublés par des postes cabines simplifiés.

20 Nations unies, <https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/l%E2%80%99acc%C3%A8s-universel-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A9nergie-durable-restera-hors-de-port%C3%A9-tantque-les-in%C3%A9galit%C3%A9s>

21 Africa Energy Outlook 2022, International Energy Agency, <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022>

22 Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau Nations Unies-Unesco, <http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr>

23 Ibid.



Le groupe Eranove se dote d'une Politique Santé, sécurité et sûreté des travailleurs, des communautés et des consommateurs

Le groupe Eranove opère dans un contexte où les risques sont très présents, en raison de la qualité des infrastructures routières, d'un accès non universel aux soins de santé, mais aussi des risques inhérents à l'activité industrielle. Les métiers de l'électricité s'avèrent par définition dangereux, tandis que certains ouvrages sont porteurs de risques (barrages, transformateurs, centrales thermiques au gaz), aussi bien pour les collaborateurs que les sous-traitants, les consommateurs des services d'Eranove et les communautés riveraines des installations. Outre les vols et les intrusions, les risques sécuritaires portent également sur des actes malveillants, voire des opérations terroristes.

Aussi le groupe Eranove estime-t-il avoir un devoir de vigilance accru. Une politique triennale dite des « trois S » (Santé, Sécurité et Sûreté des travailleurs, des communautés et des consommateurs) a été adoptée en 2023 sur toutes les chaînes de valeur, pour toutes les parties prenantes, avec pour objectif principal « zéro accident ». D'où l'obligation de procéder à une analyse approfondie de tous les risques et d'engager tous les acteurs, afin que les plans de gestion dans toutes les filiales répondent au même niveau d'excellence que les sites industriels déjà certifiés ISO 45001, la norme de référence.

La politique Santé, sécurité et sûreté poursuit cinq objectifs :

- 1 - L'évaluation et la gestion continue des risques, via le suivi médical, les plans de gestion et la détection des situations dangereuses.
- 2 - La protection de 20 millions de consommateurs, en leur apportant une eau potable saine, une électricité sûre et un service d'assainissement durable.
- 3 - La protection des communautés le long de plus de 60 000 km de réseaux dans l'eau, l'assainissement et l'électricité, via la prévention, la réponse et la concertation.
- 4 - L'engagement des parties prenantes via la formation, l'information et la concertation.
- 5 - Suivi, rapportage et amélioration continue, via une révision triennale et un objectif de certification ISO 14 001 et 45001.

En clair, la vigilance accrue ne relève pas du vœu pieu, mais signifie un engagement de moyens concrets. Les relais et les responsabilités doivent être bien identifiés, et les organes de direction et d'encadrement informés de la politique sécurité. Des systèmes d'identification et d'analyse de tout type d'accident et d'incident sur les sites sont développés, pour une parfaite visibilité des risques - aussi bien sur leurs causes que sur les réponses à y apporter. La prévention passe par le renforcement du système de détection et de compréhension du risque, assorti d'un plan d'action pour chaque filiale.



B

Servir les consommateurs

1 Placer le client au centre

Le renforcement de la relation avec le client, élément clé de la stratégie du groupe Eranove, s'est poursuivi en 2023 autour de solides systèmes de management de la qualité, régulièrement audités selon la norme ISO 9001 (version 2015).

 **45%**
des effectifs travaillent avec des systèmes certifiés ISO 9001

La CIE et la SODECI multiplient les initiatives pour moderniser la relation client. La CIE compte ainsi 68 % d'abonnés aux services prépayés, tandis que la SODECI œuvre à l'introduction des services prépayés. Ouverts et à l'écoute, les centres de relation client de la CIE et de la SODECI ont enregistré respectivement 1 981 284 et 164 090 sollicitations en 2023.

La CIE a poursuivi ses initiatives autour du « Nouveau contrat de confiance », basé sur trois engagements dans la prise en charge des clients au téléphone, en agence et à domicile.

- **1. Simplification et harmonisation du parcours client en agence.** La proximité passe par l'ouverture de points services, notamment dans les centres commerciaux, et l'amélioration du délai moyen de dépannage, qui s'élève à 2 heures et 43 mn à fin décembre 2023 (3 heures 15 minutes en 2022).
- **2. Une meilleure expérience client** avec le lancement de la plateforme et de l'application mobile « Ma CIE en ligne », téléchargée 550 000 fois à fin décembre 2023. La digitalisation de la relation client se traduit aussi par l'ouverture des canaux du centre de relations clients sur WhatsApp, Facebook, par courrier électronique et « chat », outre la dématérialisation de la facture, le déploiement des compteurs électroniques et la digitalisation du service de dépannage.

→ 3. L'accompagnement du client dans la maîtrise de sa facture (voir 4.B.3)

Plusieurs solutions sont déployées ou améliorées pour faciliter le parcours client chez SODECI :

→ L'agence virtuelle « Ma SODECI en ligne » (version web et mobile)

Cette agence permet aux utilisateurs d'accéder aux services de l'entreprise 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 sans avoir à se déplacer ; un dispositif de téléchargement en temps réel par QR Code a été mis en place et déployé à tous les points de contact avec la clientèle (+436 357 personnes directement touchées sur les réseaux sociaux).

→ Immatérialité de la facture de consommation d'eau, projet structurant d'envoi de factures de consommation d'eau par courriel développé par la SODECI.

→ La solution WhatsApp Pro, une solution innovante qui totalise 26 614 abonnés à fin décembre 2023 permet aux utilisateurs de bénéficier d'informations sur les offres de produit et services.

→ La section digitale du centre de relation clients au niveau de la plateforme SMS a envoyé 883 293 messages aux clients en guise d'alertes et relances pour des sujets variés : promotion des offres et services, travaux programmés, incidents inopinés, dates limites, impayés, devis travaux en attente, événements commerciaux, etc. Concernant les Nouveaux modes de paiement de factures (NMFP), plus de 6 611 utilisateurs ont été directement touchés sur les réseaux sociaux par les publications liées à cette solution.

Pénétration du prépaiement :

 **68%**
des clients CIE en 2023 (61 % en 2022)

 **+42%**

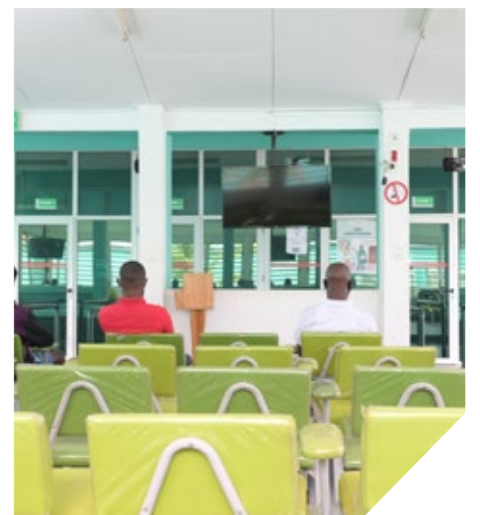
des demandes de branchement / abonnement sur Abidjan transitent par « MA CIE en ligne »

Pour mieux servir ses clients, le groupe Eranove œuvre par ailleurs à la qualité du produit et en particulier à la réduction du temps moyen de coupure.

Temps moyen de coupure :

 **29h**
en 2023

L'accès à l'information et à Internet représente dorénavant un service essentiel de la vie dans un contexte global de digitalisation. Awalé, filiale du groupe Eranove et seul opérateur télécom en Côte d'Ivoire autorisé à poser la fibre optique sur les supports électriques aériens (poteaux, pylônes), a déployé 2 289 km de fibre optique à fin 2023. Son offre s'avère particulièrement compétitive, aussi bien en termes de coûts que de délais de réalisation, de flux et de taux de disponibilité.

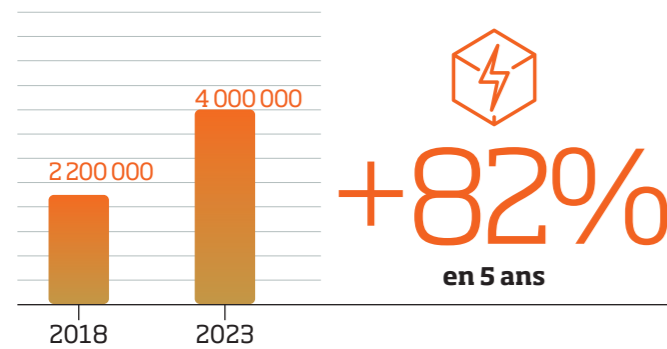


2 Étendre l'accès aux services essentiels

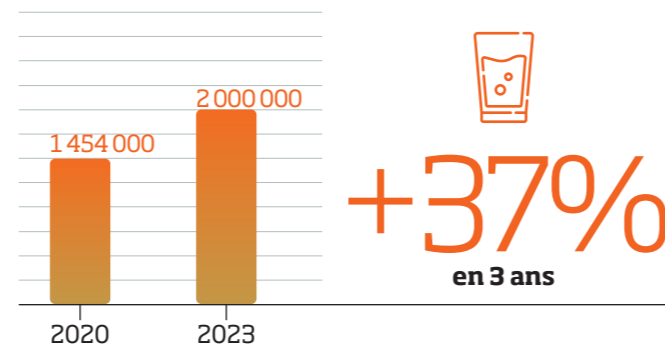
L'accès à l'eau et l'électricité représente un impératif économique et social de première importance. En effet, 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité et 413 millions ne disposent pas d'une eau gérée en toute sécurité. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 42 % en 2015 à 54 % en 2019²⁴. Cet enjeu est d'autant plus crucial que les potentiels africains existent bel et bien : les nappes phréatiques du continent contiennent en effet plus de 5 000 milliards de m³ d'eau²⁵, tandis que le potentiel hydroélectrique est estimé à 474 GWh. En outre, le continent possède les premières ressources solaires au monde, mais n'a installé que 5 GW, soit moins de 1 % de la capacité mondiale²⁶.

ACTIVITÉS (CÔTE D'IVOIRE)	NOMBRE DE CLIENTS	NOMBRE DE CONSOMMATEURS (ESTIMATIONS) ²⁷
Électricité	4 048 259	20 241 295
Eau potable	2 079 569	10 397 845
Assainissement	1 049 798	5 248 990
Internet	1 042	5 210

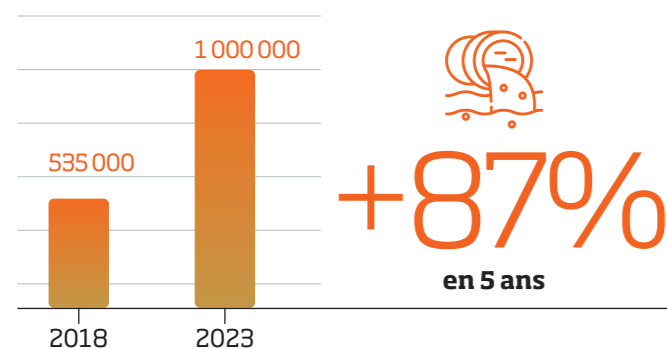
Clients électricité



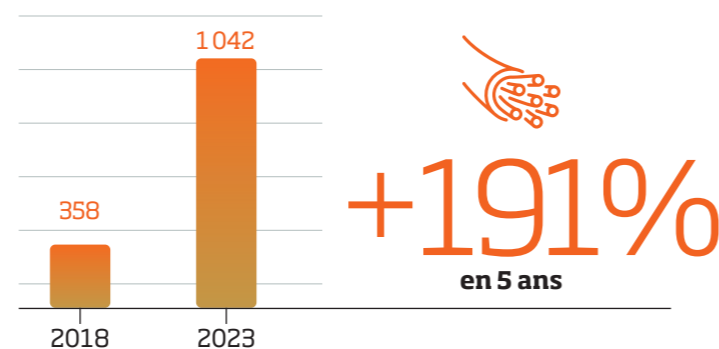
Clients eau potable



Clients Assainissement



Fourniture accès Internet (utilisateurs finaux) + 191 % en 5 ans



Depuis 60 ans, pour relever le défi de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information) et améliorer aussi bien le cadre de vie des populations que l'expérience client, le groupe Eranove s'investit dans une dynamique africaine. Les conclusions de sa longue expérience sont sans équivoque : c'est en Afrique que les solutions doivent être élaborées et développées, sans modèle préétabli, chaque pays ayant ses spécificités, défis et enjeux propres.

Le contexte dans lequel opère le groupe Eranove est marqué par l'essor démographique, l'exode rural, des infrastructures caduques ou insuffisantes, ainsi que le poids de l'économie informelle. Les revenus d'une vaste majorité des populations, en zone rurale comme en milieu urbain, demeurent modestes, précaires et saisonniers.

Face à ces enjeux, le groupe Eranove s'engage, aux côtés des États et des collectivités, pour trouver des solutions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques afin d'améliorer l'accès aux services essentiels de la vie :



Les tarifs modérés ou « tarif social »

Ces tranches tarifaires subventionnées par les États favorisent l'accès des plus démunis aux services de base et sont appliquées par les sociétés de service public du groupe Eranove.



Les branchements sociaux

Décidés par les États et financés par les bailleurs de fonds, ces branchements subventionnés sont destinés aux familles à faibles revenus. Ils représentent un moyen de réduire les coûts d'accès à l'eau potable et à l'électricité, dans un souci d'équité. Ils sont mis en œuvre par les sociétés de service public du groupe Eranove dans le cadre d'appels d'offres ou de partenariats RSE.



Les mini-grids

Ces mini-réseaux autonomes permettent un accès à l'eau et à l'électricité dans des zones éloignées des infrastructures existantes. Complémentaires du réseau interconnecté, ils ont fait leurs preuves en tant que solution idoine en Afrique. Leur taille plus restreinte facilite l'usage d'énergies renouvelables comme le solaire et participe au développement faiblement carboné du continent.



Les programmes « Électricité pour tous » et « Eau pour tous »

En Côte d'Ivoire, de larges pans de la population disposent de faibles revenus, saisonniers ou irréguliers, dépendant le plus souvent du secteur agricole ou informel. La capacité d'épargne des ménages ne permet pas de financer le branchement électrique classique, puis d'anticiper sur le règlement de factures bimestrielles ou trimestrielles.

Lancé en 2014 par le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, le Programme électricité pour tous (PEPT) mis en œuvre par la CIE a permis de raccorder 1 742 261 foyers (soit 8,47 millions de personnes environ), dont 261 678 en 2023.

Dans le cadre de ce programme, les agents de la CIE vont de village en village et de quartier en quartier, à travers la Côte d'Ivoire, pour fournir les kits d'installation intérieure et réaliser les branchements et abonnements qui permettent aux populations de bénéficier des services modernes d'électricité.

Afin d'apporter la lumière dans chaque foyer de Côte d'Ivoire d'ici 2030, le PEPT allie

efficacité énergétique (installation d'ampoules à basse consommation d'énergie) et innovation technologique, avec des compteurs à prépaiement télécommuniquant, rechargeables à partir de 0,76 € (500 francs CFA). Le PEPT propose le raccordement et l'installation intérieure en levant les principales contraintes d'accès pour les populations les plus démunies.

En termes d'accès à l'eau, l'Amélioration des performances techniques et financières (APTF) du secteur de l'hydraulique urbaine a démarré en 2020. Les travaux ont été lancés en mai dans la commune de Yopougon en présence du ministre de l'Hydraulique, du maire et du directeur général de l'Office national de l'eau potable (ONEP). L'APTF dans sa première phase vise à réaliser 165 000 branchements sociaux facturés 15,24 € (10 000 FCFA) au lieu de 251,54 € (165 000 F CFA) pour les branchements ordinaires, en faveur des populations les plus défavorisées du périmètre du grand Abidjan. Au 31 décembre 2023, 176 500 branchements ont été exécutés avec 898 km de linéaire réseaux posés.



261 678

branchements électricité dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2023



97 580

branchements eau dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2023 par la SODECI

24 NECA, <https://www.uneca.org/eca-events/sites/default/files/eventdocuments/BACKGROUND%20PAPER%20ON%20SDG7%20%28AFFORDABLE%20AND%20CLEAN%20ENERGY%29%2C%20AND%20THE%20CORRESPONDING%20GOALS%20OF%20AGENDA%202015%20E2300033%20FR.pdf>
 25 UNESCO, <http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr>
 26 IEA, opp. cité, <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access>
 27 Hypothèse de calcul : 5 personnes par ménages en Côte d'Ivoire (données RGPH 2021 de la Côte d'Ivoire).

Omilayé entame ses activités au Bénin

Omilayé, une filiale du groupe Eranove établie au Bénin, a officiellement démarré ses activités le 1er mars 2023, après notification des contrats d'affermage pour une délégation de service public d'eau potable en milieu rural sur une durée de 10 ans, dans huit des 11 départements du pays.

Omilayé, une société créée en décembre 2021, a recruté une centaine de collaborateurs, pour un objectif de 350 permanents et 300 collaborateurs extérieurs lorsque l'activité aura atteint son rythme de croisière. Le patrimoine pour l'instant inventorié et transféré porte sur 8 000 km de réseau, permettant de desservir environ 500 villages, grâce à 250 systèmes d'adduction d'eau potable villageois. Ces systèmes permettent des branchements privés comme des points collectifs de livraison d'eau, les bornes-fontaines. Quatre agences regroupant des équipes commerciales et techniques ont été ouvertes par Omilayé à l'intérieur du pays, à Parakou, Abomey, Dassa et Kandi.

En 2023, Omilayé a produit 2 millions de m³ d'eau et desservi 13 000 clients, au bénéfice de 1,7 million d'usagers. À terme, lorsque tout le patrimoine public aura été transféré, Omilayé desservira 1 500 villages, soit 9 millions d'habitants afin de faire progresser le taux d'accès de 45 % à 100 % à l'horizon 2030.

Le savoir-faire d'Eranove, un groupe industriel, fort de plusieurs décennies d'expérience dans la délégation de service public, notamment en Côte d'Ivoire, permet à Omilayé de s'adapter rapidement aux réalités locales et de s'ancrer de façon durable grâce à une politique commerciale proche des populations. Produire, distribuer, facturer, recouvrer et entretenir le réseau : telles sont les missions d'Omilayé au Bénin, similaires à celles d'Eranove en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Rénovation par Smart Energy du système énergétique de l'immeuble Sogefiha

La rénovation énergétique de l'immeuble Sogefiha, situé à Abidjan-Plateau et abritant la Direction Générale ainsi que plusieurs services du Trésor Public, s'est achevée en 2023. Le 14 novembre 2023, une cérémonie d'inauguration a été présidée par Sangafowa Coulibaly, le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie. Les travaux, commencés fin 2021, permettent non seulement de faire des économies, mais aussi de réduire l'empreinte carbone du bâtiment et d'améliorer le cadre de travail des agents de la fonction publique.

La consommation d'électricité du bâtiment, de 254 kWh/m²/an, a été réduite de 30 % en 2023. Cette baisse va se poursuivre pour se stabiliser autour de 156 kWh/m²/an, soit plus de 202 tonnes de CO2 évitées par an, au fur et à mesure que les éco-gestes rentreront dans les habitudes des occupants du bâtiment.

Les travaux menés par Smart Energy ont permis de rénover le système de climatisation, de ventilation et d'éclairage, d'installer des systèmes photovoltaïques et de gestion technique du bâtiment, de mettre aux normes les coffrets électriques et de renforcer l'isolation thermique des toitures et des façades. Parmi les innovations apportées figurent le meilleur rendement énergétique de la climatisation, mais aussi le système de gestion technique du bâtiment, qui permet de gérer de manière informatique les équipements (alarmes, mesures et reporting).

En outre, la production d'électricité à partir du champ photovoltaïque, doté d'une capacité installée de 31,5 kWc avec un productible annuel de 52 MWh, permet d'éviter l'émission de 28 tonnes de CO2 par an. Cet exemple réussi de rénovation énergétique, rendu indispensable par le changement climatique, est une première. L'immeuble Sogefiha est le premier bâtiment public rendu conforme aux normes réglementaires d'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire. Pour Smart Energy, c'est un succès sur un marché important, compte tenu de l'étendue du parc immobilier de bureaux en Côte d'Ivoire.

3 Inciter les clients à une consommation durable

Smart Energy, une filiale de la CIE et du groupe Eranove créée en 2016, accompagne ses clients pour améliorer leur efficacité énergétique, aussi bien du point de vue de l'efficacité de leur consommation que du recours à des sources d'énergies renouvelables. Elle élabore notamment des plans de « mesurage », qui permettent de mieux comprendre quels postes consomment le plus, afin d'en contrôler l'activité. Smart Energy encourage également le client industriel à recourir à l'autoproduction d'énergies renouvelables, par le biais d'équipements solaires ou la biomasse.

La CIE et la SODECI, les sociétés du groupe Eranove en relation directe avec les consommateurs, font la promotion d'usages efficaces de l'eau et de l'électricité, par le biais de messages diffusés sur différents canaux et supports (Internet, réseaux sociaux, affiches, presse écrite, audiovisuelle, etc.). La campagne d'information et de publicité « Économie d'énergie » lancée en 2017 par la CIE incite le consommateur à multiplier les « écogestes » afin de mieux maîtriser ses dépenses et réduire son empreinte carbone. Cette campagne est relayée en permanence sur le site Internet www.cie.ci de la CIE en Côte d'Ivoire.

Afin de permettre aux consommateurs ivoiriens d'agir concrètement pour réduire leur consommation, la CIE commercialise dans ses agences des produits d'efficacité énergétique identifiés et testés par Smart Energy. Elle assiste également les clients dont la consommation est en hausse.

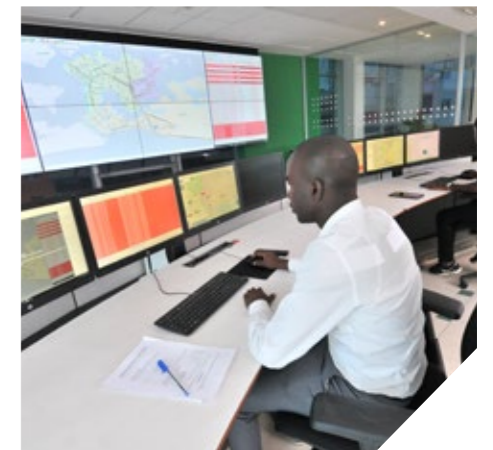


C Intégrer l'innovation

Le groupe Eranove est engagé dans une démarche volontaire d'innovation et de digitalisation des processus industriels clés, avec une montée en puissance depuis 2018 qui s'articule autour de cinq axes : le réseau, l'efficacité énergétique, l'usine digitale, la digitalisation du service aux clients et la formation. La mise en œuvre implique notamment le déploiement de smart grids avec compteurs intelligents sur les réseaux eau et électricité ainsi que du déploiement des innovations et de la transformation digitale dans les sociétés.

Géo-référencement des branchements des clients Basse tension (BT)

Les activités de facturation, de recouvrement, de dépannage BT ainsi que d'autres services nécessitent la connaissance de l'adresse géographique du client. Le géo-référencement est utilisé principalement pour faciliter la localisation d'un client BT en vue d'améliorer les délais de dépannage. Lancé en 2020, le géo-référencement est maintenant déployé sur l'ensemble des directions régionales d'Abidjan. Le délai moyen de dépannage (DMD) est de 2h43 minutes à fin décembre 2023 à Abidjan.



Télégestion des compteurs

Auparavant, pour facturer un client BT, il fallait se rendre à son domicile pour faire le relevé de son compteur. Les risques associés à une telle pratique sont des erreurs survenant lors des relevés et de la saisie des index. Grâce au système de télégestion, les index sont télérelevés et arrivent directement dans le système de facturation, éliminant ainsi deux sources potentielles d'erreurs. Les factures sont rendues plus fiables avec moins de contestations. Le système a été adopté par les agences de Djibi, Marcory, Deux Plateaux, Cocody, Adjamé Sud (incluant le Plateau) et Bingerville.

Introduction des bornes à chèque

Ce moyen de paiement des factures par chèque a connu des difficultés dans sa mise en œuvre avec un temps relativement long, allant parfois à un mois pour la prise en compte du paiement. Avec les bornes à chèque, après formalité d'usage la facture est prise en compte dans un délai de 48 h permettant ainsi au client un meilleur suivi de son compte bancaire.

Recherche acoustique des fuites d'eau

Au lancement de cette activité en 2017, visant à identifier des fuites invisibles qui étaient nombreuses, l'option de recherche systématique diurne avec des équipements acoustiques a été adoptée. Ce choix a permis la détection de plus de la détection de 561 fuites et maintien de l'indice linéaire de fuite, passé de 0,3 en 2022 à 0,35 en 2023.

D

Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil

Depuis 2014, les actions sociétales du groupe Eranove se structurent autour des lignes directrices de la norme ISO 26000, qui définit l'approche du développement durable par les organisations dans leur milieu d'accueil. Les parties prenantes disposent ainsi d'un cadre pour s'exprimer et orienter les actions sociétales, dont elles peuvent bénéficier directement ou indirectement.

1 Impliquer les parties prenantes

L'ancrage du groupe Eranove sur ses territoires est nourri par des échanges réguliers avec les parties prenantes. Conscient de son rôle prescripteur envers ses filiales, sous-traitants, fournisseurs et partenaires, le groupe Eranove les incite à respecter les principes fondamentaux en termes de responsabilité.

Dans le développement des nouveaux ouvrages du groupe Eranove, l'implication des parties prenantes est intégrée à la conception des projets via trois axes : la consultation du public, l'élaboration participative de plans d'engagements des parties prenantes et la mise en place de comités relais dans les communautés impactées. Autour du projet de barrage hydroélectrique de Kénié, sur le fleuve Niger au Mali, l'association française HUDDA organise ainsi pour le compte du groupe Eranove des séances de communication et d'information avec les parties prenantes riveraines.

Le groupe Eranove a complété en 2020 son approche avec ses fournisseurs, afin de vérifier l'incorporation de clauses éthiques, sociales et

environnementales dans tous les contrats. Les principaux fournisseurs sont par ailleurs intégrés dans le déploiement des Chartes éthiques et des passages en revue dénommés « due diligence », dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Les filiales du groupe Eranove sont encouragées à développer une approche complète pour engager leurs parties prenantes - en suivant en particulier le cadre proposé par la norme ISO 26000 avec une cartographie des parties prenantes et un processus de communication et de consultation inclusif et régulier.

CIPREL s'érige en exemple en la matière, avec ses bonnes pratiques. Une formation sur le Processus d'évaluation participative (PEP) a bénéficié en 2019 au département RSE de CIPREL et des communautés avoisinantes. Son objectif consistait à aider CIPREL à évaluer et améliorer son rendement en matière de RSE et mieux comprendre les préoccupations des communautés avoisinantes, afin de renforcer sa communication. À la suite de cette formation, CIPREL a constitué un comité de suivi mixte (CIPREL/Communautés),

et organisé tous les deux mois une rencontre autour d'actions prioritaires, en vue d'améliorer en continu la cohésion et la communication entre les parties prenantes. La présentation des activités de CIPREL a permis de mieux faire comprendre aux communautés les initiatives prises en matière de RSE et de protection de l'environnement.

De son côté, la Direction de la production d'électricité (DPE) de la CIE a recensé et hiérarchisé 408 groupes de parties prenantes, en fonction de leur influence et des impacts potentiels entre ces groupes et les activités de la société. Ces interlocuteurs sont par la suite invités à formuler leurs attentes, suggestions et recommandations, recensées lors d'échanges ouverts et participatifs. Ces dialogues se tiennent de manière régulière, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon la spécificité des parties prenantes. Les attentes exprimées sont traduites en enjeux et déclinées en plan d'actions.

2 Participer au développement des communautés d'accueil



981 037€

engagés dans les actions sociétales²⁸

De façon historique, grâce à son ancrage africain et sa considération pour les parties prenantes, le groupe Eranove intègre les communautés d'accueil dans une vision commune du développement économique et social.

Des actions sont menées tout au long de l'année et dans chaque société en faveur des populations riveraines des sites d'activités, dans des secteurs qui vont de la santé au sport en passant par la culture, l'éducation, l'environnement, l'accès à l'eau et à l'électricité. Autant d'actions qui contribuent à un développement partagé.

De plus, la démarche de développement local cherche à promouvoir le modèle managérial du groupe auprès des communautés locales : formation à une gestion participative du village et accompagnement dans l'organisation sociale, mise à disposition d'outils pour identifier les sources de richesses, promotion d'une culture d'épargne familiale et gestion durable des ressources.

La prise en compte des communautés est intégrée dès la phase de développement des ouvrages avec le cas échéant un plan d'action de réinstallation (PAR) élaboré et mis en œuvre pour dédommager les personnes affectées par le projet, y compris des

plans de restauration des moyens de subsistance pour les responsables d'activités identifiés, selon les règles de l'art et dans le respect des législations locales et des normes internationales.

Ce rôle sociétal du groupe a été renforcé par la Fondation Eranove, lancée en 2019. Portée par des valeurs de respect de la personne humaine, de bonne gouvernance, de solidarité et d'engagement dans la préservation de l'environnement, la Fondation a pour vocation de mener des actions d'intérêt général au profit des communautés dans le développement de proximité, la santé et l'éducation.



Atinkou fait un don de vivres à l'orphelinat de Dabou

En septembre 2023, Atinkou a rendu une première visite à la « pouponnière » de Dabou, un orphelinat situé dans une localité proche de la centrale, et dont les pensionnaires sont atteints de handicap psychomoteur important. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), Atinkou a fait un don de vivres : 350 kg de concombres, issus de la récolte faite dans le jardin de la centrale, lancé en juillet 2023 par la responsable sociale et environnementale d'Atinkou. D'autres vivres, des produits de base tels que du riz, des pâtes et de l'huile, ont également été données à l'orphelinat de Dabou en partenariat avec Côte d'Ivoire Energies (CI-Energies), l'entité qui représente l'État dans le secteur de l'électricité.



La SODECI, avec la Fondation Eranove, rénove et équipe le Centre de santé urbain de Nambingué

Dans le cadre de sa Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), la SODECI porte une attention particulière à l'accès aux soins de santé, notamment des femmes et des enfants. D'où le don en équipements médicaux fait par la SODECI, engagée avec la Fondation Eranove, au Centre de santé urbain de Nambingué.

Une cérémonie de remise officielle s'est déroulée à cette occasion le 6 juillet 2023. Les équipements, d'une valeur de 7,7 millions de F CFA, comprennent entre autres des boîtes de chirurgie complètes, des lits d'hospitalisation, des matelas, des fauteuils roulants, des paravents, du matériel pour les nouveau-nés (berceaux-coques, pèse-bébés), des tables de consultation gynécologique et d'accouchement, ainsi que des climatiseurs et ventilateurs.

La maternité du centre a également été rénovée, pour un montant de 2,4 millions de F CFA. Au total, l'action de la SODECI, engagée avec la Fondation Eranove, a porté sur plus de 10 millions de F CFA.



Kékéli Efficient Power offre des kits scolaires

Comme chaque année, Kékéli Efficient Power a distribué en 2023 des kits scolaires complets à 400 enfants d'une école riveraine de la centrale. Cette action sociale en faveur de l'éducation a bénéficié à tous les élèves inscrits à l'École primaire publique (EPP) de Gbétsoy, un village de pêcheurs proche de la centrale. Les kits comprennent un sac et toutes les fournitures nécessaires pour l'année scolaire. Grâce à cette initiative, Kékéli a contribué à réduire les dépenses des parents d'élèves, des foyers souvent modestes. Kékéli affirme ainsi son engagement social et solidaire, en soutenant l'accès à l'éducation pour tous.

²⁸ Sommes dégagées et investies dans des actions externes de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation.

Nos performances sociétales en chiffres



4 Millions de clients électricité en 2023, en hausse de 59% par rapport à 2019

2 Millions de clients eau potable en 2023, en hausse de 43% par rapport à 2020

1 Million de clients assainissement en 2023, en hausse de 50% par rapport à 2020



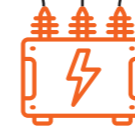
261 678 nouveaux branchements électriques en 2023



8,47 M de personnes touchées par le programme électricité pour tous (PEPT) depuis 2014



97 580 nouveaux branchements eau en 2023



95% de taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé en 2023



taux de conformité physico-chimique **90 %**

taux de conformité microbiologique **98 %**

RÉSEAUX EXPLOITÉS



69 000 km de réseaux électriques exploités en 2023



23 000 km de réseaux d'eau potable exploités en 2023

DÉPENSES ACTIONS SOCIÉTALES



1 601 000 € de dépenses E&S au niveau des projets en 2023



981 000 € dépensés dans les actions sociétales en 2023

MANAGEMENT

1 Politique Santé, sécurité, sûreté des travailleurs, des communautés et des consommateurs approuvée par le Conseil d'administration.

Certifications



ANNEXES

ANNEXE I

Tableau de concordance DPEF 79

ANNEXE II

Tableau de concordance GRI 80

ANNEXE III

Note méthodologique 82

ANNEXE IV

Indicateurs de performances 2021 à 2023 87

ANNEXE V

Rapport de l'organisme tiers indépendant 108

ANNEXE I Tableau de concordance DPEF

INFORMATIONS DPEF ²⁹	LOCALISATION DANS LE RAPPORT 2023
Modèle d'affaires	Déclaration de performance extra-financière
Présentation des principaux risques	Déclaration de performance extra-financière
Procédures de diligence raisonnable et indicateurs clé de performance	Annexes
Conséquences sociales de l'activité	Chapitre 2 : Développer le capital humain Chapitre 4 : Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local
Conséquences environnementales de l'activité	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Le changement climatique	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Économie circulaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Handicap	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	Chapitre 2 : Développer le capital humain

²⁹ Concernant les thématiques demandées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ont été jugées comme non pertinentes pour le groupe Eranove. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires. La thématique « les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves », rajoutée en 2023 pour publication dans la DPEF d'après l'article L.225-102-1 du code de commerce, est jugée également non pertinente pour le groupe Eranove.

ANNEXE II

Tableau de concordance GRI

ELEMENTS GENERAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE
STRATEGIES ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut de l'organisation	Éditorial
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Déclaration de performance extra-financière
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	Éditorial
G4-4	Principales marques, produits et services	Éditorial
G4-5	Siège de l'organisation	Éditorial
G4-6	Implantation de l'organisation	Éditorial
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation	Annexe V
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	Éditorial
G4-9	Taille de l'organisation	Éditorial / 2.A
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	2.A
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	2.A
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période du reporting	1.A
G4-14	Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation	Annexe III / 2.C / 4.A.2
G4-15	Chartes, principes et autres initiatives auxquels l'organisation a souscrit	1.C / 1.D / 3.B
ASPECTS ET PERIMETRE PERTINENTS IDENTIFIES		
G4-18	Principe et mécanisme de reporting, processus de contenu et Périmètre des aspects	Annexe III
G4-19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	DPEF / 1 / 2 / 3 / 4 / Annexe 3
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	DPEF / 1 / 2 / 3 / 4 / Annexe 3
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	4
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	Éditorial / DPEF / 4.D / 4.D
G4-25	Critères d'identification et de sélection des parties prenantes	Éditorial / 5.C
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	4.A / 4.D
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	Éditorial / 4.A / 4.D.1
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période de reporting	Éditorial / Annexe III
G4-29	Date de publication du dernier rapport	Annexe III
G4-30	Cycle de reporting	Éditorial / 1.D
G4-31	Point focal du reporting	Ours de publication
G4-33	Vérifications externe	Annexe V
GOVERNANCE		
STRUCTURE ET COMPOSITION		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	1.A
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	1.A
G4-36	Nomination des responsables, économiques, environnementaux, sociaux et leur hiérarchie directe	1.C / 1.D
G4-38	Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	1.A / 1.C
G4-42	Indiquer les rôles de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants dans le développement, l'approbation et l'actualisation de la mission, des valeurs ou énoncés de mission, stratégies, politiques et objectifs de l'organisation concernant les impacts économiques, environnementaux et sociaux.	1.A
ROLE DE L'INSTANCE SUPERIEURE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES		
G4-45	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités, économiques, environnementaux et sociaux.	1.A / Annexe III

G4-46	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	1.A
G4-47	Indiquer la fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance.	1.A / Annexe III
ROLE DE L'INSTANCE SUPERIEURE DE GOUVERNANCE DANS LE REPORTING DEVELOPPEMENT DURABLE		
G4-48	Plus haut responsable qui examine et approuve officiellement le rapport de développement durable	1.A
REMUNERATION ET INCITATIONS		
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	1.A / 2.A
ETHIQUE ET INTEGRITE		
G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	1.C
G4-57	Mécanismes d'obtention de conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	1.C
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION		
Conseil sur la description de l'approche managériale		
G4DMA	Pertinence de l'aspect et les impacts qui la justifient	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe III
G4DMA	Méthodologie de gestion de l'aspect et ses impacts	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe III
CATÉGORIE : ÉCONOMIE		
ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	3.A / 4.B.2 / 4.C / 2.A / 2.B / 4.D
G4-EC2	Risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses	DPEF / 3.B
G4-EC3	Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	2.B
ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC5	Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local	2.A
ASPECT : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	3.A / 4.B.2 / 4.C
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	3.A / 3.B / 4.B.2 / 4.C
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT		
ASPECT : MATIÈRES		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
ASPECT : ÉNERGIE		
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
ASPECT : EAU		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	3.A / 3.B / 3.C
ASPECT : ÉMISSIONS		
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	3.B
ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN22	Total des rejets d'eau, par type et par destination	3.B / 3.C
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	3.B / 3.C
CATÉGORIE : SOCIAL		
SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
ASPECT : EMPLOI		
G4-LA1	Nombre total de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	2.A
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés par principaux sites opérationnels	2.B
ASPECT : RELATIONS EMPLOYEUR/EMPLOYÉS		
G4-LA4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel contenu dans une convention	2.A
ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	2.C
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladies professionnelles, d'absentéisme, de jours de travail perdus par zone géographique et par sexe	2.C
G4-LA7	Présence dans l'organisation des salariés exposés directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leur activités	2.C
ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION		

G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés au cours de la période de reporting	2.D
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	2.D
ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe	2.A
ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES		
G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie	2.A
SOUS-CATÉGORIE : DROIT DE L'HOMME		
ASPECT : NON-DISCRIMINATION		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et action correctives mises en place	2.A
ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-R10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	4.D.1
G4-R11	Impacts négatifs sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	4.D.1
SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ		
ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES		
G4-S01	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations d'impacts et des programmes de développement	4.D
ASPECT : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
G4-S03	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	1.C
SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS		
ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS		
G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins de l'amélioration	4.A.2
ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES		
G4-PR3	Informations sur les produits et services requis par les procédures de l'organisation	4.A.2

ANNEXE III NOTE MÉTHODOLOGIQUE

CONTEXTE GENERAL

Depuis l'exercice 2015, le groupe Eranove a mis en place un reporting RSE en se conformant de façon volontaire à la Loi n°2010 788 promulguée le 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et venue renforcer les obligations de transparence et de reporting extra-financier. La démarche, jusque-là volontaire, est devenue obligatoire pour le groupe suite à la promulgation de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017, relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui transpose la directive européenne 2014/95/UE. Cette ordonnance fait obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « déclaration de performance extra-financière – DPEF » qui présente les informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Dans sa DPEF, le groupe Eranove :

- décrit son activité, dans le « modèle d'affaires » ;
- prouve, au moyen d'une « analyse de risques », que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents ;
- s'engage à travers sa « politique RSE », présente ses résultats avec des indicateurs de moyens et des indicateurs clés de performance.

Sur cette base, les indicateurs RSE retenus par Eranove ont été adaptés pour répondre aux exigences réglementaires établies par les articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce et pour couvrir les risques principaux. Les indicateurs clés de performance sont identifiés par une dans le tableau des risques (cf. chapitre « déclaration de performance extra-financière).

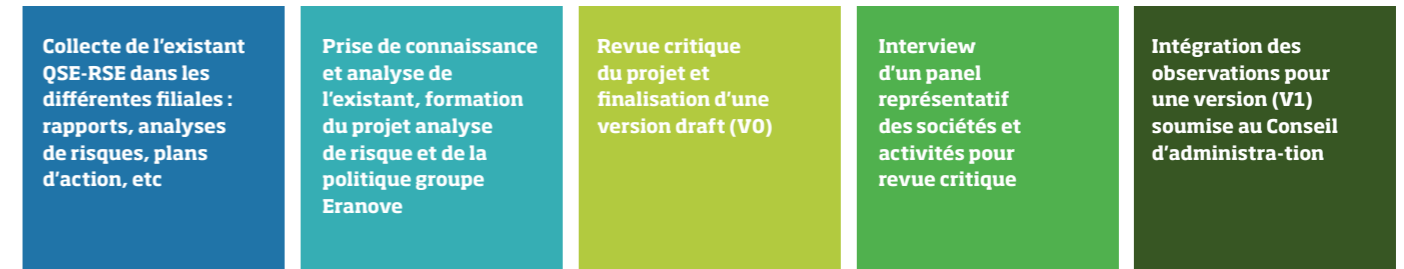
En outre, le groupe Eranove recherche dans son rapport à appliquer les principes du Global Reporting Initiative (GRI) relatifs à la réalisation des rapports de développement durable, à savoir : exhaustivité, clarté, ponctualité, équilibre et précision.

Enfin, le groupe Eranove s'inscrit dans une démarche de progrès continu et d'amélioration sur plusieurs années afin de renforcer le processus de reporting en interne, de fiabiliser les données et d'étendre le nombre d'actions et d'indicateurs suivis. L'objectif consiste à donner la vision la plus précise de son empreinte et à se doter d'un outil de management performant.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

ENJEUX METHODOLOGIQUES ET PROCESSUS MIS EN ŒUVRE POUR L'ANALYSE DE RISQUE ET LA POLITIQUE RSE

Le processus mis en œuvre (lors de l'exercice 2018) pour réaliser l'analyse de risque extra-financier et la politique RSE a suivi les principales étapes suivantes :



REFERENTIELS POUR LA METHODE

La méthodologie d'analyse de risque s'est appuyée sur des définitions, les cadres de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) française ainsi que ceux de la norme ISO 31000 : 2018.

Définition du risque : « Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation (Extrait des cadres de référence de l'AMF) ».

- Cadres de référence : les documents ci-dessous ont servis de cadre de référence dans l'approche définitionnelle du risque :
- Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne – Cadre de référence – AMF – 36 pages – 22 juillet 2010.
- Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites – AMF – 10 pages – 22 juillet 2010.
- Norme : ISO 31000 : 2018 Management du risque – Lignes directrices.

PARTIS-PRIS METHODOLOGIQUES

En année 1 de la mise en conformité avec la DPEF (Article 225 du Code de Commerce français, Déclaration de performance extra-financière), plusieurs choix ont été opérés :

- Identification des événements : risques négatifs [-] ou risques positifs/opportunités [+], en étant exhaustif sur les risques de l'ensemble du groupe et en adoptant une formulation spécifique aux activités et particularités de la société et de ses filiales ;
- Réalisation d'une première cotation des risques de manière qualitative : risques principaux ; autres risques et démarches volontaires, en suivant les termes de la loi (risques principaux) ;
- Établissement d'une politique groupe des Indicateurs de résultats (IRs) et des Indicateurs de moyens (IMs) groupe pour suivre de manière globale la maîtrise des risques, chaque société étant en charge du traitement des risques (contextualisation du risque > politiques de la filiale > diligences de la filiale (plans d'action, programmes) > résultats de la filiale ;
- Validation de l'ensemble par un panel représentatif de dirigeants.es de la société et de ses filiales principales.

En année 6 (exercice 2023), les équipes en charge du développement durable ont ainsi procédé à une revue de l'analyse des risques extra-financier. Elle a été validée lors d'une séance de travail avec le comité de direction générale qui s'est tenue le 10 juin 2024.

S'agissant des domaines de risques, ils ont été entendus au-delà de la stricte interprétation de la réglementation applicable à la DPEF. Ainsi ont été pris en compte l'ensemble des risques qualité/client ainsi que les risques de gouvernance.

Au final, les indicateurs clés de performance (ICP) correspondant aux principaux risques extra-financiers sont présentés (indication par une étoile) tout au long de la « Déclaration de performance extra-financière » (cf. tableau de présentation des résultats de l'analyse de risques, dans le chapitre déclaration de performance extra-financière) et/ou dans les liasses d'indicateurs présentées en annexe du présent document. Les autres risques et opportunités ainsi que les démarches volontaires sont prises en compte.

Outre les principaux risques, l'entreprise s'attache à maîtriser l'ensemble de ses impacts, risques et opportunités et s'engage de manière volontaire pour des actions qu'elle juge utiles :

- Capital Humain : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la maîtrise des effectifs, la diversité, le respect des normes internationales du travail.
- Protection de l'environnement : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : les pollutions liées aux déchets et émissions dans l'air, la consommation des autres matières premières et intrants, les évolutions réglementaires et restrictions, le développement de l'offre de service à l'efficacité énergétique, le soutien au développement et au financement des projets d'énergie renouvelable et la fin des financements de projets d'énergie non renouvelable, la protection et réhabilitation de l'environnement naturel.
- Relations avec la société : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la contribution au développement social et économique, les achats responsables, la valorisation de notre ancrage local.
- Gouvernance et pratiques des affaires : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires

suivantes : respect des principes de gouvernance de la société, informations ESG pour les investisseurs.

LES ETAPES DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE DEPUIS L'EXERCICE 2018

Collecte de l'existant

L'analyse de risque initiale a été réalisée à partir d'une large revue documentaire (constituée via le Share file du groupe) avec l'appui d'un conseil spécialiste. Il s'est agi de capitaliser l'existant, d'être exhaustif, sans impacter les équipes opérationnelles à cette étape.

Prise de connaissance de l'existant et formalisation d'un premier projet

A partir de la documentation, il a été procédé à plusieurs étapes :

- identification, à la formalisation et hiérarchisation des principaux risques négatifs [-] et positifs-opportunités [+]
- formulation d'une politique RSE groupe ;
- identification des indicateurs KPI (quantitatif) et KPN (qualitatif) déjà pilotés, déjà vérifiés, à créer dans le futur pour une meilleure compréhension par des tiers ou pour une meilleure maîtrise ;
- rattachement au référentiel ISO 26000 utilisé au sein de l'entreprise comme norme volontaire ;
- synthèse « communicante » de la politique en une page.

Revue du projet avant soumission à un panel

Le projet a ensuite été soumis, débattu et amendé par des échanges entre l'équipe en charge, un Consultant externe et la direction générale du groupe Eranove pour finaliser une version communicable au panel.

Interview d'un panel

Le projet a ensuite été soumis à un panel de 12 dirigeant-e-s des principales sociétés et filiales. Des notes au fil de l'eau ont été prises au cours des entretiens.

Intégration des observations

Considéré par l'équipe projet comme suffisamment solide et étayé, ce document a été soumis au panel pour information et ultimes observations.

Validation

La validation de l'analyse des risques réalisée pour l'exercice 2018 par le conseil d'administration en juin 2019. La cartographie des risques, pour l'exercice 2023, a été validée par le Conseil d'administration le 12 juin 2024.

TEXTES APPLICABLES

Loi sur la Déclaration de performance extra-financière

Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises

Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations

non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises

Arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission

Loi dite « Sapin II » sur la lutte contre la corruption

Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

ENJEUX METHODOLOGIQUES DU REPORTING RSE : PROCEDURE ET OUTILS DE REPORTING

Le projet de reporting RSE a été initié par la Direction générale du groupe en novembre 2014 afin de refléter de la façon la plus exhaustive et la plus précise possible l'importance croissante que revêt la RSE au sein de toutes les entités du groupe.

A ce titre, un système informatisé de collecte et de consolidation des données sociales, environnementales et sociétales a été mis en place au moyen d'un logiciel du nom d'OPERA, qui a été sélectionné et déployé. Les indicateurs RSE ont été intégrés à ce logiciel paramétré qui inclut les données historiques depuis 2012.

La liste des indicateurs (liasses de saisies du système d'information) constitue le référentiel utilisé par le groupe. Il indique pour chaque indicateur : un numéro identifiant unique, un nom, une définition, une méthodologie de calcul (ou formule de calcul), une unité, la période de reporting, le périmètre couvert, les sources et responsables, les commentaires et des colonnes annuelles dédiées au reporting de la donnée.

LE CHOIX DES INDICATEURS

Conscient de l'intérêt que représente le reporting RSE, le groupe Eranove a choisi de ne pas réduire le périmètre des indicateurs aux risques principaux et aux articles L.225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce mais, au contraire, d'élargir le périmètre 2020 en veillant à refléter les principaux impacts de ses activités.

LA DEFINITION AU NIVEAU GROUPE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIETAUX

Chaque année, une première série de définition d'indicateurs complémentaires est proposée par l'équipe Développement Durable - DD - pour tenir compte de l'évolution réglementaire et des retours d'expérience. Ces séries sont partagées avec chaque entité opérationnelle pour confirmer la faisabilité et la pertinence de la définition initiale.

De multiples séances de travail communes aux filiales et entre chaque filiale, avec l'équipe DD notamment au sein du cercle Développement Durable, ont permis de s'assurer de la cohérence des indicateurs avec l'analyse des risques RSE et de

leur juste reflet de la réalité métier. Les définitions ont ensuite été ajustées et les périmètres affinés.

Pour des raisons de stabilité, lorsque l'évolution de la définition de l'indicateur apportée en 2022 modifie la valeur de l'indicateur de 2021, il a été décidé de ne pas reprendre le calcul de l'indicateur de 2020, sauf précision contraire apportée en commentaire.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE 2022 A 2023

Cette section indique les évolutions d'indicateurs entre le reporting RSE 2022 et 2023 suite au retour d'expériences des membres du Cercle Développement Durable et/ou à la demande de l'organisme Tiers Indépendant en charge de la vérification. Ces évolutions incluent : les nouveaux indicateurs, la reformulation d'intitulés, de définitions ou de modes de calcul, et la suppression d'indicateurs.

Au titre de la liasse des indicateurs sociaux (Ressources humaines) :

Ajustement des définitions et/ou des formules de calcul des indicateurs suivants, dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité :

- Effectif total par tranche d'âge
- Nombre de formations de formations internes par CSP
- Dépenses de formations internes
- Masse salariale totale entreprise
- Accident du travail
- Temps théoriques de travail par CSP
- Absences (ACL, ACM, ACS, AMP, APE, AAM, ATT)

Création d'un indicateur rendant compte de l'effectif total des collaborateurs au Bénin

Au titre de la liasse des indicateurs environnementaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul et périmètre (société concernée) d'une série d'indicateur dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité :

- Consommation d'eau
- Capacité de production d'eau potable
- Production et distribution d'eau
- Consommation d'électricité
- Consommation de gaz naturel
- Consommation de matières premières
- Consommation de papier
- Déchets produits par les entités industrielles

Au titre de la liasse des indicateurs sociétaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul et périmètre (société concernée) d'une série d'indicateur dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité :

- Effectif client
- Temps moyen de coupure
- Qualité de l'eau distribuée
- Réseaux exploités
- Ratio de facturation

LE REPORTING

L'OUTIL DE REPORTING

L'outil de reporting, dénommé OPERA RSE, a été mis à jour sur la base, d'une part, des modifications et des ajouts d'indicateurs retenus et validés pour l'exercice 2023, et, d'autre part, des besoins d'optimisation du délai et de la qualité des résultats du reporting. Ainsi, il présente les fonctionnalités suivantes :

- Mode de connexion : SaaS (Software as a Service) : accès direct par internet avec un code dédié payant pour chaque utilisateur
- Affichage d'un tableau de bord de suivi des saisies et des alertes indiquant :
- Le nombre d'indicateurs dont les données ont été saisies (seuil d'alerte de saisie)
- Le nombre d'indicateurs à corriger ou à justifier (seuil d'alerte de variation)

- Le nombre d'indicateurs à données incohérentes (seuil d'alerte de cohérence)
- Le taux d'avancement de la saisie (indicateurs confidentiels compris)
- Le renseignement des commentaires
- Le renseignement des sources
- Le renseignement des responsables
- Création d'une liasse pour la saisie et la consultation des données sur les salaires (espace confidentiel), avec accès réduits pour garantir la confidentialité des informations
- Automatisation du calcul des indicateurs sur les émissions de GES afin de faciliter la prise en compte des facteurs d'émission spécifiques à chaque pays
- Intégration de nouveaux indicateurs sur l'effectif des collaborateurs au Bénin, la couverture sociale volontaire, les émissions de GES, la consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité, la lutte contre la fraude et les accidents sur les tiers,
- Restitution automatique des données dans une mise en forme directement utilisable en annexe des rapports Développement Durable (intégrant le nom et le logo de l'entité concernée et les indicateurs ou celle-ci est inclus dans le périmètre), dit « restitution Grenelle ».
- Restitution graphique des données dans une mise en forme au format Excel utilisable pour des présentations ou supports interne.

Le manuel utilisateur, mis à jour par le développeur AMELKIS (France) en fonction des évolutions apportées au logiciel (V4), a été transmis lors du déploiement de cette nouvelle version à chacun des utilisateurs des entités afin de garantir une bonne maîtrise de l'outil.

LA PROCEDURE DE REPORTING

La procédure de reporting (ESA-RSE-REP-2017-12), validée le 28 décembre 2017, décrit les huit grandes étapes caractérisées par des tâches et des responsabilités bien définies :

N°	ETAPES DU PROCESSUS	TACHES	RESPONSABLE
1	Demande de reporting	<ul style="list-style-type: none"> → Définir le cadre et les orientations du reporting → Elaborer le planning général du reporting → Communiquer aux sociétés les orientations et le planning du reporting 	<p>DG ERANOVE DCM ERANOVE RDD ERANOVE CERCLE DD OTI</p>
2	Configuration de l'outil Opéra pour le reporting	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les suppressions et les ajouts d'indicateurs → Solliciter la mise à jour du logiciel auprès du prestataire → Effectuer les opérations techniques de prise en compte des mises à jour réalisées → Créer dans le logiciel l'exercice (ou les exercices) concerné(s) par le reporting 	<p>EQUIPE DD ERANOVE RI ERANOVE PRESTATAIRE SI CERCLE DD OTI</p>
3	Collecte et saisie des données de reporting par les sociétés	<ul style="list-style-type: none"> → Décliner au sein de la société les orientations et le planning de reporting → Préparer les données des indicateurs de reporting → Vérifier la fiabilité des données produites par les collaborateurs → Collecter les données auprès des responsables de production des données → Saisir et enregistrer les données dans le logiciel Opéra → Elaborer les restitutions des données de la société → Contrôler la saisie et valider les données dans le logiciel Opéra 	<p>Resp RSE société Dir concerné EQUIPE DD Eranove</p>
4	Elaboration des états de restitutions groupe	<ul style="list-style-type: none"> → Vérifier pour chaque société l'effectivité et l'exhaustivité de la saisie des données dans le logiciel → Elaborer les états de restitutions des données Groupe 	<p>Resp RSE société Dir concerné RDD ERANOVE</p>
5	Élaboration du rapport Développement durable (groupe) intégrant la DPEF	<ul style="list-style-type: none"> → Etablissement du sommaire détaillé avec les contributions des filiales → Etablir/ mettre à jour l'analyse des risques RSE, le modèle d'affaires et la politique RSE → Rédiger le rapport Développement Durable du Groupe intégrant la DPEF 	<p>EQUIPE DD ERANOVE RDD ERANOVE DCM ERANOVE Resp RSE Filiales CONSULTANT RSE</p>
6	Vérification du reporting RSE extra-financier du groupe	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser l'audit interne d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence des données du reporting (indicateur et rapport DD groupe intégrant la DPEF) → Vérifier et certifier la fiabilité et la conformité des données du reporting RSE aux normes en vigueur 	<p>RDD ERANOVE Resp RSE sociétés DG Sociétés DG Eranove OTI</p>
7	Validation du reporting extra-financier en CA	<ul style="list-style-type: none"> → Valider les indicateurs RSE de la société par les DG puis en CA Société → Valider le reporting RSE du groupe (indicateurs et rapport DD intégrant la DPEF) par le DG en CA Eranove → Editer le rapport de vérification du reporting RSE groupe par l'OTI 	<p>DG société CA sociétés DG ERANOVE CA ERANOVE OTI</p>
8	Publication des rapports DD sociétés et groupe	<ul style="list-style-type: none"> → Rédaction rapport DD société → Edition, publication et diffusion des rapports DD société et groupe (intégrant la DPEF) 	<p>Resp RSE Société RDD Eranove Prestataire design et impression</p>

LE PERIMETRE DU REPORTING

En 2023, les informations, qu'elles soient du domaine, social, sociétal ou environnemental, publiées dans ce rapport, couvrent l'ensemble des sociétés ayant une activité d'exploitation du groupe Eranove, à savoir : CIE, SODECLI, CIPREL, SDE, ERANOVE CI, ERANOVE SA, AWALÉ CORPORATION, GS2E, SMART ENERGY, KÉKÉLI EFFICIENT POWER et ATINKOU. SDE-R et OMLAYÉ ont été intégrées dans le périmètre au titre de l'exercice 2023.

Les contrats de gestion de service de type « Management Service » ou « Service Contracts » sont exclus du périmètre du reporting.

Pour l'ensemble des informations, les comparaisons entre exercices sont faites à périmètre constant.

Pour chacun des indicateurs, les sociétés concernées sont précisées lorsque l'indicateur ne couvre pas un périmètre exhaustif.

Pour certains indicateurs, les évolutions des résultats ne sont pas présentés par rapport à l'année n-1, mais sont mises en valeur à travers des pourcentages ou des taux de croissance annuels moyens, par rapport aux années de mise en place d'actions majeures. Les données 2021, 2022 et 2023 sont disponibles en annexe.

PRÉCISIONS, LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

- Les taux de gravité et de fréquence d'arrêt du travail sont calculés sur la base des heures théoriques travaillées, calculées au dénominateur à partir de l'effectif à la fin de mois, multiplié par l'horaire mensuel pour une semaine de 40 heures de travail (en Côte d'Ivoire et au Sénégal) ou 35 heures (en France), et multiplié par 12 mois. Soit (35 h/sem. * 52 sem./an / 12 mois.an) 151,67 heures/mois en France et (40 h/sem. * 52 sem./an / 12 mois/an) 173,33 heures/mois en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Togo et au Bénin. De cette façon, le temps de travail théorique prend en compte les variations d'effectif en cours d'année.
- Pour le calcul du taux d'absentéisme sont pris en compte : les absences pour accidents du travail, les absences non-autorisées, les absences pour arrêt maladie, et les mises à pied.
- Le calcul des accidents du travail inclut les élèves stagiaires du CME et du CMEAU.
- Concernant la production et la distribution d'eau, le rendement du réseau prend en compte le rapport de l'eau facturé au client, sur l'eau potable fournie au réseau (c'est-à-dire l'eau traitée des usines et, pour la SDE, l'eau des forages raccordés au réseau après chloration). Le rendement technique de distribution, est celui de Dakar et d'Abidjan, pour lesquels le débit d'eau en entrée des capitales est mesuré.
- L'indicateur de consommation d'énergie totale fait la somme des énergies électriques consommées, et celles liées à la consommation de gaz naturel, de DDO/HVO et de Gasoil/Diesel oil

ENV 410

ENV415+ENV416+ENV420+ENV425+ENV430)+ENV440*0,00901067+(ENV450+ENV460)*0,01+((ENV470+ENV475)/1000)*0,00985833

Les facteurs de conversion sont basés sur les données de PCI et de masse volumique issues du site de bilan GES de l'ADEME (<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>) :

- Gaz naturel : 49,6 GJ/t. - 654 kg/m³
- HVO/DDO : 40 GJ/t - 900 kg/m³
- Gasoil / Diesel oil : 42 GJ/t - 845 kg/m³

Calcul des émissions de gaz à effet de serre pour le groupe Eranove

Le calcul des rejets de gaz à effets de serre a été réalisé avec l'appui de Carbone 4 sur la base des données de la base carbone ADEME (<http://www.bilansges.ademe.fr/>), de l'AIE³⁰ et de l'IPCC³¹.

Les facteurs d'émission utilisés en 2023 sont identiques à ceux utilisés pour le calcul du bilan carbone en 2021. Cependant, le facteur d'émission d'électricité du Bénin a été intégré au calcul du bilan carbone en 2023.

Pour les consommations d'électricité des sièges, agences, bureaux et ouvrages :

Côte d'Ivoire Fe électricité = 0.465 kgCO2e/kWh

Sénégal Fe électricité = 0.958 kgCO2e/kWh

France Fe électricité = 0.061 kgCO2e/kWh

Togo Fe électricité : 0.391 kgCO2e/kWh

Bénin Fe électricité : 0.72 kgCO2e/kWh

Pour le carburant :

Fe Essence= 2,70 kgCO2e/l (0,494 kgCO2e/l amont / 2,21 kgCO2e/l combustion)

Fe Diesel routier =3,09 kgCO2e/l (0,609 kgCO2e/l amont / 2,49 kgCO2e/l combustion)

Pour le DDO et HVO :

Fe Fioul Lourd = 3,16 kgCO2e/l (0,589 kgCO2e/l amont / 2,57 kgCO2e/l combustion)

Pour le gaz naturel :

Fe gaz naturel = 2,26 kg CO2e/m³ (0,276 kg CO2e/m³ amont / 1,990 kg CO2e/m³ combustion)

1 Nm³ = 1,055 m³

Pour le Gazoiil/diesel utilisé dans les groupes électrogènes :

Fe Diesel = 3,099 kgCO2e/l (0,609 kgCO2e/l amont / 2,49 kgCO2e/l combustion)

Le bilan GES du groupe Eranove a été dressé selon les standards et guides du GHG Protocol (<https://ghgprotocol.org/>) et du bilan GES de l'ADEME (<https://www.bilans-ges.ademe.fr/>) .

Le calcul des émissions de GES s'établit sur 3 périmètres, dits « scopes »:

- **Scope 1** : émissions directes liées aux processus industriels, à la production d'énergie, aux fuites de SF6 et de fluides frigorigènes des climatiseurs à la combustion mobile (des véhicules détenus), et les émissions estimées des centrales hydroélectriques
- **Scope 2** : émissions liées à la consommation d'énergie électrique et aux réseaux d'énergie
- **Scope 3** : autres émissions indirectes, à savoir ; amont de l'énergie, achats de produits et de services, immobilisations, fret amont, déplacements domicile-travail, déchets issus des opérations

S'agissant des GES, pour la branche énergie de nos activités, Eranove est à la fois producteur, transporteur, distributeur et vendeur d'énergie.

Sur le plan méthodologique, nous comptabilisons pour la CIE qui regroupe toutes les métiers les pertes réseau dans le scope 1, car cela est partie intégrante de son processus industriel. Le calcul des pertes réseau est utilisé pour mesurer les actions de réduction des pertes réseau. Il ne s'agit pas d'émissions additionnelles comme pour une entreprise agissant hors du secteur de l'énergie. Le calcul des émissions de GES s'établit ainsi : facteurs d'émissions liées à la production d'énergie = facteurs d'émissions de l'énergie vendue + facteurs émissions liées aux pertes réseaux.

Pour les autres entités du groupe (y compris les sociétés productrices d'énergie) les émissions liées aux pertes réseaux sont comptabilisées dans le scope II car les entités n'ont pas de levier d'action sur le réseau.

Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutirée au réseau et pas directement autoconsommée. Cette « orientation » permet d'éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'électricité d'autre part. Sur cette base, les consommations d'électricités des filiales en Côte d'Ivoire n'ont pas été prises en compte dans le calcul des émissions de GES associés. Cela permet aussi d'éviter de double-compter les émissions liées aux pertes réseau de la CIE. Ces pertes sont comptabilisées :

- Dans le scope 1 pour les actifs de production opérés par Eranove.
- Dans le scope 2, uniquement pour l'électricité supplémentaire transportée par la CIE, à savoir l'électricité issue de producteurs indépendants, Azito et Aggreko.

Par ailleurs, Eranove engage la mesure du scope III de manière volontaire afin de mener toute action de réduction utile et d'être le plus possible fidèle à la réalité de ses émissions.

ANNEXE IV INDICATEURS DE PERFORMANCE 2021 A 2023 Indicateurs sociaux

INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL OU FORMULE	2021	2022	2023
1 - EFFECTIF SOCIÉTÉ						
SOC110	EFFECTIF TOTAL SOCIÉTÉ	# PERSONNES		8 334	8 663	9 190
SOC111	Effectif total Cadres (CA)	# personnes	Nombre total des Cadres (CA) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	1 148	1 186	1 294
SOC112	Effectif total Agents de maîtrise (AM)	# personnes	Nombre total des Agents de maîtrise (AM) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	3 638	4 087	4 378
SOC113	Effectif total Ouvriers Employés (OE)	# personnes	Nombre total des Ouvriers Employés (OE) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	3 548	3 390	3 518
SOC120	Effectifs total femmes	# personnes		1 829	1 832	2 040
SOC1201	Pourcentage de femmes dans l'effectif	%		21,95 %	21,15 %	22,20 %
SOC121	Effectif total Cadres (CA) femmes	# personnes	Nombre total des femmes Cadres (CA) de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	298	313	354
SOC122	Effectif total Agents de maîtrise (AM) femmes	# personnes	Nombre total cumulé d'Agent de Maîtrise (AM) femmes de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	1 098	1 102	1 172
SOC123	Effectif total Ouvriers Employés (OE) femmes	# personnes	Nombre total d'Employés - Ouvriers (EO) femmes de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	433	417	514
SOC130	Effectif total Expatriés	# personnes		8	7	9
SOC131	Effectif total Cadres expatriés	# personnes	Nombre total de Cadres (CA) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valide. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	8	7	9
SOC132	Effectif total Agents de maîtrise expatriés	# personnes	Nombre total d'Agents de maîtrise (AM) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valide. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	0	0	0
SOC133	Effectif total Ouvriers Employés expatriés	# personnes	Nombre total d'Ouvriers-employés (OE) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valide. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	0	0	0
SOC140	Effectif total par Tranche d'âge	# personnes		8 334	8 663	9 190
SOC141	Effectif total 18-25 ans	# personnes	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 25 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire de 25 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	262	260	340

30 Agence internationale de l'énergie.

31 The Intergovernmental Panel of Climate Change.

SOC142	Effectif total 26-35 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 26 ans et strictement inférieur à 36 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 36 ans, le collaborateur a toujours 35 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance);»j/mm/2023»;»y») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : Tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	2 739	2 802	2 878
SOC143	Effectif total 36-45 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 36 ans et strictement inférieur à 46 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 46 ans, le collaborateur a toujours 45 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance);»j/mm/2023»;»y») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : Tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	3 194	3 425	3 723
SOC144	Effectif total 46-55 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 46 ans et strictement inférieur à 56 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 56 ans, le collaborateur a toujours 55 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance);»j/mm/2023»;»y») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : Tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	1 529	1 625	1 751
SOC145	Effectif total +56 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 56 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance);»j/mm/2023»;»y») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : Tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	610	551	498
SOC150	Effectif total par Type contrat		# personnes		8334	8663	9190
SOC151	Effectif total CDD	Nombre total de salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) à la date de fin de reporting	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrats CDD. Les salariés en CDD dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté.	802	1 068	820
SOC152	Effectif total CDI	Nombre total de salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à la date de fin de reporting	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrats CDI Les salariés en CDI dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté.	7 532	7 595	8 370
SOC160	Effectif total par Pays		# personnes		8 334	8 663	9 190
SOC161	Effectif total France	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en France	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	27	25	22
SOC162	Effectif total Côte d'Ivoire	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Côte d'Ivoire	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	8 250	8 574	9 001
SOC163	Effectif total Sénégal	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Sénégal	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	18	18	28
SOC164	Effectif total Mali	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Mali	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC165	Effectif total RD Congo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en RD CONGO	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC166	Effectif total Arabie-Saoudite	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Arabie-Saoudite	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC167	Effectif total Togo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Togo	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	39	46	51
SOC168	Effectif total Bénin	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Bénin	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.			88
2 - EFFECTIF HANDICAPES SOCIÉTÉ							
SOC210	Effectif total souffrant de handicap	Est considéré comme personne en situation de handicap «toute personnes physique dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée (...), en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises.» (extrait du Code du travail ivoirien) NB: La situation de handicap du salarié est constatée par la médecine du travail.	# personnes		165	151	155
SOC250	Nombre de personnes en situation de handicap recrutées	Nombre total de personnes en situation de handicap ayant été intégrées en CDD ou CDI dans l'effectif de l'entreprise pendant la période de reporting. NB: Le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise. Le recrutement de personnes en situation de handicap peut sous certaines conditions faire l'objet de crédit d'impôts.	# personnes	Nombre de premiers contrats en CDD ou CDI enregistrés pour des personnes en situation de handicap au cours de la période concernée par le reporting. NB1: si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne n'est comptabilisée qu'une seule fois. Ce n'est pas la date de signature du premier contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. NB2: Les impatriés et les expatriés en situation de handicap sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	1	2
SOC260	Nombre de personnes en situation de handicap dans l'effectif	Nombre total de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche NB: Le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise.	# personnes	Nombre de personnes handicapées en CDD ou CDI présentes à la fin de période de reporting (exemple au 31/12/N) NB1: les salariés en situation de handicap dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté NB2: ce cumul correspond au total des anciens indicateurs SOC230 + SOC240	165	150	153
SOC213	Part des personnes en situation de handicap dans l'effectif total société	Pourcentage des salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, quelle celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche, présente dans l'effectif total société pendant la période de reporting	%	SOC 210 (effectif total souffrant de handicap) / SOC 110 (effectif total société)	1,98 %	1,74 %	1,69 %
3 - FORMATION							
SOC310	Nombre total de formations		# personnes		5 199	7 621	7 170
SOC311	Nombre de formations suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : Un même salarié Cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Cadres aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. Nombre de formations suivies par les cadres= SOC 341 + SOC 351 NB: Pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	788	1 728	1 608
SOC312	Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : Un même salarié Agents de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Agents de Maîtrise aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise = SOC 342 + SOC 352 NB: Pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	2 708	3 366	3 018
SOC313	Nombre de formations suivies par les employés	Nombre total de salariés Employés - Ouvriers ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : Un même salarié Employé - Ouvrier formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Employés - Ouvriers aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. Nombre de formations suivies par les cadres= SOC 343 + SOC 353 NB: Pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	1 702	2 527	2 544
SOC340	Nombre total de formations internes (CME, CMEAU, ERANOVE ACADEMY)		# personnes		4 036	5 619	4 233
SOC341	Nombre de formations internes suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU, Abidjan, EranoVe Academy). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Cadres aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	353	843	404
SOC342	Nombre de formations internes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU, Abidjan, EranoVe Academy). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Agents de Maîtrise aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	2 023	2 632	1 952
SOC343	Nombre de formation internes suivies par les ouvriers employés	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU, Abidjan, EranoVe Academy). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Ouvriers - Employés aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	1 660	2 144	1 877
SOC350	Nombre total de formations externes		# personnes		1 183	2 002	2 937
SOC351	Nombre de formations externes suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Cadres aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2: GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	446	885	1 204
SOC352	Nombre de formations externes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Agents de Maîtrise aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2: GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	695	734	1 066
SOC353	Nombre de formations externes suivies par les ouvriers employés	Nombre total de salariés Ouvriers - Employés ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Ouvriers - Employés aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2: GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	42	383	667
SOC320	Dépenses totales de formations	Ensemble des dépenses générées par les formations et les sensibilisations réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB: les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes et externes Dépenses totales de formations = Dépenses de formations internes SOC 321 + Dépenses de formations externes SOC 322 NB: ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement ni la restauration, ni le transport)	1 940 223	3 053 290	2 510 370

SOC312	Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : Un même salarié Agents de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Agents de Maîtrise aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise = SOC 342 + SOC 352 NB: Pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	2 708	3 366	3 018
SOC313	Nombre de formations suivies par les employés	Nombre total de salariés Employés - Ouvriers ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : Un même salarié Employé - Ouvrier formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Employés - Ouvriers aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. Nombre de formations suivies par les cadres= SOC 343 + SOC 353 NB: Pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	1 702	2 527	2 544
SOC340	Nombre total de formations internes (CME, CMEAU, ERANOVE ACADEMY)		# personnes		4 036	5 619	4 233
SOC341	Nombre de formations internes suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU, Abidjan, EranoVe Academy). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Cadres aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	353	843	404
SOC342	Nombre de formations internes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU, Abidjan, EranoVe Academy). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Agents de Maîtrise aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	2 023	2 632	1 952
SOC343	Nombre de formation internes suivies par les ouvriers employés	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU, Abidjan, EranoVe Academy). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Ouvriers - Employés aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation	1 660	2 144	1 877
SOC350	Nombre total de formations externes		# personnes		1 183	2 002	2 937
SOC351	Nombre de formations externes suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Cadres aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2: GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	446	885	1 204
SOC352	Nombre de formations externes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Agents de Maîtrise aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2: GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	695	734	1 066
SOC353	Nombre de formations externes suivies par les ouvriers employés	Nombre total de salariés Ouvriers - Employés ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants Ouvriers - Employés aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1: Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2: GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	42	383	667
SOC320	Dépenses totales de formations	Ensemble des dépenses générées par les formations et les sensibilisations réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB: les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes et externes Dépenses totales de formations = Dépenses de formations internes SOC 321 + Dépenses de formations externes SOC 322 NB: ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement ni la restauration, ni le transport)	1 940 223	3 053 290	2 510 370

SOC321	Dépenses de formations internes	Ensemble des dépenses générées par les formations internes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan)	€	528 690	448 455	334 105
SOC322	Dépenses de formations externes	Ensemble des dépenses générées par les formations externes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international.	€	1 411 534	2 604 835	2 175 750
SOC323	Part de la masse salariale dépensée en formation	Pourcentage de l'ensemble des dépenses générées par les formations dispensées aux salariés par rapport à la masse salariale totale sur la période du reporting	%	1,62 %	2,79 %	1,99 %
SOC330	Nombre d'heures de formations	# heures		217 703	280 954	193 768
SOC331	Nombre heures de formations internes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formations au sein des centres de formation du Groupe Eranove durant la période concernée par le reporting.	# heures	180 952	244 685	106 070
SOC332	Nombre heures de formations externes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formations dans des cabinets et centres de formation externes (en dehors des centres de formation du Groupe) durant la période concernée par le reporting.	# heures	36 751	36 269	87 698
SOC333	Nombre d'heures de formation par salarié	Moyenne d'heures de formation suivies par salarié sur la période de reporting	# heures	26	32	21
4 - SALAIRES						
SOC400	Masse salariale totale entreprise	Somme des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales.	€	119 407 436	109 398 308	126 455 747
SOC410	Montant des salaires annuels bruts		€	125 825 909	116 405 048	133 462 396
SOC411	Salaire annuel brut Cadres	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	54 051 984	48 646 906	53 541 810
SOC412	Salaire annuel brut Agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Agents de Maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	45 948 145	43 392 873	53 806 360
SOC413	Salaire annuel brut Ouvriers Employés	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Ouvriers-Employés de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	25 825 780	24 365 269	26 114 226
SOC420	Montant des salaires annuels bruts femmes		€	24 897 073	25 275 581	29 674 099
SOC421	Salaire annuel brut Femmes Cadres	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	10 533 294	10 654 838	12 233 269
SOC422	Salaire annuel brut Femmes Agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Agents de Maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	11 152 875	11 671 550	13 967 411
SOC423	Salaire annuel brut Femmes Ouvriers Employés	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Employés Ouvriers de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	3 210 904	2 949 193	3 473 419

SOC430	Montant du salaire annuel brut moyen		€	15 098	13 437	14 523
SOC431	Salaire annuel brut Cadres Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	47 084	41 018	41 377
SOC432	Salaire annuel brut Agents de maîtrise Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	12 630	10 617	12 290
SOC433	Salaire annuel brut Ouvriers Employés Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Ouvriers-Employés de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	7 279	7 187	7 423
SOC440	Montant du salaire annuel brut femmes moyen		€	13 612	13 797	14 546
SOC441	Salaire annuel brut Femmes Cadres Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	35 347	34 041	34 557
SOC442	Salaire annuel brut Femmes Agents de maîtrise Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Agents de Maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	10 157	10 591	11 918
SOC443	Salaire annuel brut Femmes Ouvriers Employés Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Ouvriers-Employés de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	7 415	7 072	6 758

5 - ACCIDENTS DU TRAVAIL

SOC500	Accident du travail	Evènement imprévu survenu au salarié provoquant des dommages par le fait ou à l'occasion de son travail, quelle qu'en soit la cause.		Les pièces justifiant l'accident du travail sont les déclarations en Côte d'Ivoire, à la CNPS, au Sénégal, à la Caisse de sécurité sociale, au Togo, à la CNSS, au Bénin, à la CNSS et en France, sur net-entreprises.fr.		
SOC510	Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec et sans arrêt de travail, exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas. NB: l'accident de trajet est un accident qui survient: -Entre la résidence et le lieu de travail, -Entre le lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.	Nombre	114	126	116
SOC520	Accidents du travail avec arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur), exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, ainsi que des accidents du travail avec décès.	Nombre	109	103	93
SOC525	Accidents de trajet	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur) survenus lors de trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, exclusion faite des accidents du travail avec décès.	Nombre	54	62	62
SOC530	Accidents du travail occasionnant un décès	Accidents du travail pour accidents hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié.	Nombre	2	0	1
SOC540	Nombre de jours d'arrêt du travail	Somme des jours d'arrêt du travail obtenus sur prescription médicale pour accidents hors trajets et permettant aux salariés d'interrompre leurs activités avec le paiement d'une indemnité journalière compensatoire du salaire	jours	3 829	3 569	3 358
SOC550	Taux de gravité	Le taux de gravité représente le nombre de journées d'arrêt du travail indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.	jours	0,23	0,20	0,18
SOC560	Taux de fréquence	Le taux de fréquence est le nombre d'accidents survenus hors trajets avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus sur une période donnée par million d'heures de travail.	nombre	6,47	5,77	5,08

6 - TEMPS DE TRAVAIL							
SOC610	Temps théorique de travail société		Heures	16 841 763	17 842 614	18 307 260	
SOC611	Temps théorique de travail Cadres	Temps de travail à effectuer par les Cadres (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin : Somme de l'Effectif cadres en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting France : Somme de l'Effectif cadres en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting	2 303 852	2 444 845	2 520 987
SOC612	Temps théorique de travail Agent de maîtrise	Temps de travail à effectuer par les Agents de maîtrise (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin : Somme de l'Effectif AM en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting France : Somme de l'Effectif AM en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting	7 347 232	8 117 043	8 685 399
SOC613	Temps théorique de travail Ouvriers Employés	Temps de travail à effectuer par les Ouvriers Employés (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin : Somme de l'Effectif OE en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting France : Somme de l'Effectif OE en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting	7 190 680	7 280 727	7 100 874
SOC620	Temps de travail supplémentaire société		Heures	655 041	734 403	605 892	
SOC621	Temps de travail supplémentaire Cadres	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Cadres au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable: Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des cadres en CDD et CDI	0	0	0
SOC622	Temps de travail supplémentaire Agents de maîtrise	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Agents de Maîtrise au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable: Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des AM en CDD et CDI	297 512	385 482	313 693
SOC623	Temps de travail supplémentaire Ouvriers Employés	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Ouvriers Employés au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable: Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des OE en CDD et CDI	357 529	348 921	292 199
7 - ABSENTÉISME							
SOC700	Temps total d'absence (TTA)	L'absentéisme est la durée des absences légales ou non des salariés CDD et CDI à leur lieu de travail sur une période donnée. Absences légales (ALE) : congés légaux, congés de maternité, congés sans solde, mises à pied, permissions exceptionnelles légales, arrêts maladie, accidents du travail et trajet. Durée totale des absences légales et des absences autorisées des salariés.	Heures	SOC710 + SOC720 + SOC730 + SOC740 + SOC750 + SOC760 + SOC770 + SOC780	1 898 296	1 408 409	1 565 057
SOC710	Absences pour congés légaux (ACL)	Durée des congés annuels légaux pris avec rémunération par les salariés en CDD ou CDI de l'entreprise	Heures	Somme des congés légaux (selon la définition du Code du Travail national) des CDD et CDI pris à la date de fin de la période du reporting Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin : 8h par jour (40h/semaine) France : 7h par jour (35h/semaine) NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	1 634 130	1 115 130	1 245 342
SOC720	Absences pour congés de maternité (ACM)	Durée des congés de maternité ou paternité pris par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin : Nombre de jours de congés de maternité/Paternité pris par les collaborateurs concernés*08h France : Nombre de jours de congés de maternité/Paternité pris par les collaborateurs concernés*07h NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	94 694	77 138	87 756
SOC730	Absences pour congés sans solde (ACS)	Durée des congés annuels légaux pris sans rémunération pour convenance personnelle par les salariés en CDD ou CDI	Heures	Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin : -Nombre de collaborateurs concernés* le nombre de jours de congés sans solde pris * 08h France : -Nombre de collaborateurs concernés* le nombre de jours de congés sans solde pris * 07h NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte	1 944	3 917	3 247
SOC740	Absences pour mise à pied (AMP)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI ayant écoupés d'une suspension temporaire du contrat de travail par mesure disciplinaire.	Heures	Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin : -Nombre de jours de mise à pied*8h France : -Nombre de jours de mise à pied*7h NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte	1 716	4 600	4 720
SOC750	Absences pour permission exceptionnelle (APE)	Durée des absences autorisées au salarié en CDD ou CDI par l'employeur sur la base d'événements familiaux dûment justifiés par l'employé et non déductibles du congé réglementaire. Ces absences sont définies par le code du travail, les conventions collectives ou le règlement interne: mariage, décès, naissance, etc.	Heures	Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin : Nombre total de jours de permissions pris * 8h France : Nombre total de jours de permissions pris * 7h NB 1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	14 779	15 960	22 294
SOC760	Absences pour arrêts maladie (AAM)	Durée des interruptions de travail des salariés en CDD ou CDI recommandées par un médecin (médecine du travail ou autre) au cours de la période concernée par le reporting.	Heures	Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo et Bénin : -Nombre de jours de maladie *8h France : -Nombre de jours de maladie * 7h NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte	104 681	135 176	147 858
SOC770	Absences pour accident du travail et trajet (ATT)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI pour accident du travail et pour accident de trajet.	Heures	Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin : (Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus) * 8h France : (Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus) * 7h NB : -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs à l'année n-1. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés. NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte	36 312	45 856	46 984

SOC780	Absences non autorisées (ANA)	Durée des absences non légales et non justifiées des salariés en CDD ou CDI	Heures	Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin : Nombre de jours d'absence non autorisées de l'effectif CDD et CDI *8h France : Nombre de jours d'absence non autorisées de l'effectif CDD et CDI *7h NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	10 040	10 632	6 856
SOC711	Taux absentéisme	Le quotient du nombre d'heures d'absence (hors ACL, ACM, ACS, APE) par rapport au nombre d'heures théoriques de travail des salariés sous contrats CDI et CDD valides à la date de fin du reporting.	%	Taux d'absentéisme = (AMP(SOC740)+AAM(SOC760)+ATT(SOC770)+ANA(SOC780)) / TTT(SOC610)	0,91 %	1,10 %	1,13 %
SOC712	Taux d'assiduité	Le ratio correspondant à l'écart entre le temps de travail théorique des salariés sous contrats CDI et CDD et la durée totale des absences (hors ACL, ACM, ACS, APE).	%	Taux d'assiduité = 1-Taux d'absentéisme	99,09 %	98,90 %	98,87 %

8 - RECRUTEMENTS							
SOC810	Recrutements effectif société		# personnes	907	920	1 244	
SOC811	Nombre de recrutements CDD	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDD sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDD enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié.	679	629	619
SOC812	Nombre de recrutements CDI	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	228	291	625
SOC815	Nombre de femmes recrutées	Nombre de femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting	# personnes	Cumul des femmes dans les recrutements= (Nombre total de femme recrutées en CDD et CDI) NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	105	145	346
SOC816	Pourcentage de femmes recrutées	Pourcentage des femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting	%	Quotient du nombre de femmes recrutées par rapport au recrutement effectif société. Pourcentage de femmes recrutées = (SOC 815 / SOC 810)*100	12 %	16 %	28 %
SOC813	Nombre de jeunes entre 18 et 25 ans recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI ou CDD sur la période concernée par le reporting et ayant à la date de signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI et CDD enregistrés au cours de la période concernée par le reporting signé par des jeunes ayant à la date de la signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	187	128	229
SOC814	Nombre de stagiaires recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de stage pendant la date de reporting	# personnes	Cumul du nombre de contrat de stages signés (qu'il soit diplômant, conventionné, rémunéré ou non)	497	1 348	1 209

9 - DÉPARTS							
SOC910	Départ effectif société		# personnes	340	472	697	
SOC920	Licenciements			43	32	19	
SOC921	Nombre de licenciements CDD	Nombre de salariés CDD licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés en CDD licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée deux (2) fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié.	0	1	1
SOC922	Nombre de licenciements CDI	Nombre de salariés CDI licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Tous les motifs de licenciement sont pris en compte. Cumul du nombre de salariés en CDI licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée deux (2) fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié.	43	31	18
SOC930	Départs volontaires			69	113	108	
SOC931	Nombre de départs volontaires de salariés CDD	Nombre de salariés CDD ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDD ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	13	17	8
SOC932	Nombre de départs volontaires de salariés CDI	Nombre de salariés CDI ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDI ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	56	96	100

SOC940	Départs liés aux fins de contrats		# personnes		228	292	533
SOC941	Nombre de départs des salariés CDD pour motif de fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDD arrivé au terme de l'échéance prévue.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDD dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail. NB un salarié en fin de CDD au 31/12/N qui signe un autre contrat au 01/01/N+1 n'est pas considéré comme un départ.	98	139	381
SOC942	Nombre de départs des salariés CDI pour motif de fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDI arrivé au terme de l'échéance prévue.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDI dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail qui correspond à l'âge de la retraite normale. NB un salarié en fin de CDI dont le dernier jour de travail est le 31/12/N n'est pas considéré comme un départ pour l'année N mais pour l'année N+1.	130	153	152
SOC960	Départs liés aux fins de contrats		# personnes			35	37
SOC961	Nombre de départs des salariés CDD pour motif de transfert ou décès	Ensemble des salariés en CDD sortis de l'effectif pour motif de transfert (dans une autre filiale du groupe notamment avec un nouveau contrat de travail) ou de décès sur la période concernée par le reporting	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDD dont la sortie de la société est liée à un transfert ou un décès sur la période concernée par le reporting		2	3
SOC962	Nombre de départs des salariés CDI pour motif de transfert ou décès	Ensemble des salariés en CDI sortis de l'effectif pour motif de transfert (dans une autre filiale du groupe notamment avec un nouveau contrat de travail) ou de décès sur la période concernée par le reporting	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDI dont la sortie de la société est liée à un transfert ou un décès sur la période concernée par le reporting		33	34
SOC950	Taux de turnover	Taux de renouvellement des effectifs de l'entité suite à des départs volontaires ou non et des recrutements de collaborateurs.	%	Taux de turn-over = ((Nombre de départs au cours de l'année N + Nombre d'arrivées au cours de l'année N)/2) / Effectif au 31 décembre de l'année N-1*100 Taux de turnover = [(SOC 910 + SOC 810)/2] / [(SOC 110 N-1)]*100 NB1: Le nombre de départ porte sur l'ensemble des licenciements, des départs volontaires et des départs pour fin de contrat. NB2: Le nombre d'arrivées porte sur l'ensemble des recrutements CDI et CDD NB3: Les mobilités internes ne sont pas comptabilisées comme des départs.	7 %	8 %	11 %
10 - MALADIES PROFESSIONNELLES							
SOC101	Maladies professionnelles	Cumul du nombre des salariés CDD et CDI déclarés par le médecin du travail comme étant atteints de maladies professionnelles sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Les maladies professionnelles sont codifiées dans un tableau fourni par l'organisme de Sécurité sociale, qui détermine également les conditions de contraction de ces maladies. La maladie professionnelle constatée par le médecin d'entreprise est sanctionnée par un certificat médical.	0	0	0
11 - DÉPENSES EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE							
SOC102	Dépenses en matière de politique sociale		€		11 923 547	11 925 068,2	11 384 283
SOC103	Dépenses volontaires de l'entreprise en avantages sociaux	Contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de Solidarité, Fonds de Solidarité Santé, Assurance Maladie pour Retraités: ASMAR, FCP etc...) NB: Les contributions obligatoires suivantes sont exclues: dépenses de formation	€	Cumul des Fonds alloués pour assurer la solidarité, la santé et la retraite des salariés (FCP, PS Cadres, FS, FSS, ASMAR, ...) NB: ne reporter que les contributions employeur volontaires, pas les contributions obligatoires	7 702 968	7 586 178	7 099 971
SOC104	Fonds alloués aux prêts internes	Montant total des prêts accordés aux salariés notamment par l'intermédiaire des mutuelles, pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements pour améliorer leurs revenus.	€	Cumul des fonds alloués pour le MAZE, FCP-SDE, FPH-SDE ...	4 220 579	4 338 890	4 284 312
SOC105	Couverture protection sociale volontaire						
SOC106	Effectif couvert par une protection sociale volontaire	Cumul du nombre de salariés en CDD et CDI au 31/12/n bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et à la retraite des salariés sur la période du reporting	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de Solidarité, Fonds de Solidarité Santé)	8 127	8 579	9 128
SOC107	Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire	Pourcentage des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et à la retraite des salariés sur la période du reporting	%	SOC 106- Effectif couvert par une protection sociale volontaire / SOC 110- Effectif total société	88 %	99 %	99 %
12 - PROMOTION DU GENRE							
SOC171	Gouvernance						
SOC172	Effectif du comité de direction (CODIR)	Nombre total (hommes et femmes) des membres du comité de direction	# personnes	Somme des membres du CODIR désignés à la fin de la période de reporting	123	130	133
SOC173	Nombre de femmes membres du comité de direction	Nombre de femmes membres du comité de direction	# personnes	Somme des femmes membres du CODIR désignées à la fin de la période de reporting	24	26	27
SOC174	Part des femmes membres du comité de direction	Pourcentage des femmes membres du comité de direction.	%	(SOC173- Nombre de femmes membres du comité de direction / SOC172- Effectif du comité de direction) *100	19,51 %	20,00 %	20,30 %
SOC175	Métiers techniques						
SOC176	Effectif des salariés exerçant un métier technique	Cumul des salariés (homme et femmes) en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB 1: La nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines NB 2: les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte,	# personnes	Cumul des salariés en CDI CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	2 793	3 964	4 457

SOC177	Nombre de salariés femmes exerçant un métier technique	«Cumul des salariées femmes en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB 1: La nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines NB 2: les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.»	# personnes	Cumul des femmes salariées en CDI CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB: Les salariées dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriées et les expatriées sont comptabilisées dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	130	238	272
SOC178	Part des femmes exerçant un métier technique	Pourcentage des femmes exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting.	%	«=SOC 177- Nombre de salariées femmes exerçant un métier technique/SOC176-Effectif des salariés exerçant un métier technique*100	4,65 %	6,00 %	6,10 %
13 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION							
SOC1005	Effectif détaché et certifiable		# personnes				
SOC1006	Effectif détaché	Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide détachés au groupement d'intérêt économique GSZE (Groupement des Services Eau et Electricité)	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés de la société en CDI et CDD (contrat valide à la date de fin du reporting) détachés au groupement d'intérêt économique GSZE NB1: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2: Les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	668	424	792
SOC1007	Effectif total certifiable	Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB 1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GSZE sont comptabilisés dans l'effectif GSZE (et retirés de l'effectif CIE et SODECI)	# personnes	CIE, SODECI et autres entités: [(SOC 110- Effectif total société) - (SOC 1006-Effectif détaché)] GSZE: [(SOC110-Effectif société) + (Somme Effectif détaché CIE et SODECI)]	8 334	8 645	9 184
SOC1010	Couverture certification Santé Sécurité au travail						
SOC1011	Effectif des services certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions certifiées OHSAS 18001 / ISO 45001 à la fin de la période de reporting NB 1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GSZE sont comptabilisés dans l'effectif GSZE	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat OHSAS 18001 / ISO 45001 valide à la date de fin de reporting. NB1: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2: Pour ce qui concerne GSZE, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	1 502	1 613	1 691
SOC1012	Taux de couverture certification OHSAS 18001 / ISO 45000	Ratio du nombre de salariés des services certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting	%	[Effectif des services certifiées OHSAS 18001 - ISO 45001 (SOC 1011) / Effectif total certifiable (SOC 1007)]*100	18 %	19 %	18 %

Indicateurs environnementaux

Indicateurs	Définition	Unité	MODE DE CALCUL OU FORMULE	2021	2022	2023	
1 - PROVISIONS & GARANTIES RISQUES ENVIRONNEMENT							
ENV110	Provisions et garanties pour risques environnementaux	Montant planifié dans le budget pour assurer la gestion des risques en matière d'environnement	€	Somme prévue pour les risques avérés et identifiés en matière d'environnement et liés aux activités de l'entreprise	0	0	0
2 - CONSOMMATION D'EAU							
ENV200	Consommation d'eau		m³	5 733 179	5 630 387	9 250 849	
ENV210	Consommation d'eau des sièges, agences, bureaux	La quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, à savoir les sièges sociaux, les agences commerciales et les bureaux, relevée aux compteurs ou sur facture	m³	Somme des consommations d'eau de l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur. NB: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure: -les gratuités d'eau pour les logements du personnel et des retraités, -les centres de production d'eau et d'électricité. Somme des consommations d'eau de l'ensemble des sites de production thermique d'électricité au relevé de compteur.	308 100	336 381	411 790
ENV220	Conso. d'eau des usines de production thermique d'électricité	La quantité d'eau potable utilisée par les usines pour la production thermique d'électricité	m³	NB: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	261 830	199 209	168 378
ENV230	Consommation d'eau des usines de production d'eau	La quantité d'eau potable utilisée par les usines de production d'eau pour les besoins d'exploitation (lavages des décanteurs, des filtres, etc.)	m³	Quantité d'eau consommée dans les usines pour les besoins d'exploitation = (production d'eau des usines * (100-rendement interne des usines de production d'eau ENV320)) / 100	5 163 249	5 094 797	8 670 681
3 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU							
ENV350	Capacité production eau potable						
ENV351	Capacité de production d'eau potable	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable. C'est la somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	m³/j	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	1 174 672	1 197 849	1 194 307
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU							
ENV301	Eau brute usines	Quantité d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable	m³	Volume d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable.	322 308 883	340 614 419	346 961 366
ENV302	Eau forages	Quantité d'eau brute en sortie des forages exploités par la société (hors forages alimentant les usines de production d'eau)	m³	Volume d'eau brute produite par les forages exploités par la société et alimentant le réseau (hors forage alimentant les usines de production d'eau)	0	0	2 680 563
ENV310	Eau traitée usines	Quantité d'eau ayant subi un traitement destiné à la rendre bactériologiquement et chimiquement propre à la consommation.	m³	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines	317 145 634	335 386 796	341 224 777
ENV315	Total eau produite	Quantité d'eau potable produite et raccordée au réseau.	m³	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines (ENV 310) et des eaux de forages raccordés au réseau, hors forage alimentant les usines de production (ENV 302)	317 145 634	335 386 796	343 905 340
ENV320	Rendement interne des usines de production d'eau	Le rapport de la quantité d'eau traitée produite par les usines à la quantité d'eau brute utilisée par ces usines.	%	Rendement moyen de l'ensemble des stations en % = (Somme des volumes «Eau traitée usines» sur une période donnée des usines de production d'eau) / (Somme des volumes «eau brute usines» sur la période de reporting des usines de production d'eau) x100	98,4 %	98,5 %	98,3 %
ENV330	Rendement de réseau	Le rapport de la quantité d'eau facturée aux clients à la quantité d'eau mise à disposition dans le réseau d'eau par les usines de production et les forages en exploitation.	%	Rendement de réseau d'eau potable (%) = (ENV 341 volume total d'eau vendu sur la période de reporting au consommateur en m3 / ENV 310 volume eau traitée usines sur la période de reporting + ENV 302 eau forages sur la période de reporting) x100	78,04 %	80,09 %	85,93 %
ENV341	Volume d'eau vendu	Quantité d'eau relevée par les compteurs et facturée aux clients.	m³	Cumul des m3 facturés aux clients pendant la période de reporting NB: il ne s'agit pas du volume recouvré.	247 505 000	268 606 798	295 523 475
4 - CONSOMMATION D'ENERGIE							
ENV410	Consommation d'énergie totale		GWh	9 297 776	10 140 925	10 717 798	

ENV415	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations «auxiliaires»).	ENV 415 = ENV415.01+ (...) + ENV 415.23 NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations «auxiliaires» généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes.	65,0	62,5	65,0
ENV416	Consommation externe d'électricité des ouvrages de prod. d'électricité	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur des groupes uniquement.	GWh	ENV 416= ENV 416.01+ (...) + ENV 416.23 NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	3,3	4,4	4,7	
ENV420	Consommation d'énergie électrique des sièges, agences, bureaux	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs. NB: il ne s'agit pas des GWh recouverts. NB: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée.	42,34	41,92	32,93	
ENV425	Consommation d'électricité des ouvrages d'assainissement	Quantité totale d'électricité consommée pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage au relevé de compteur.	GWh	Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure: - Les gratuités d'électricité pour les logements du personnel et des retraités, - Les centres de production d'eau et d'électricité Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites liés à l'activité d'assainissement NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée.	1,0	1,2	1,5	
ENV430	Consommation d'énergie électrique des ouvrages de production et de distribution d'eau	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production et de distribution d'eau au relevé de compteur.	m³	Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production et de distribution d'eau (consommations «auxiliaires») NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée.	223	238	245	
ENV440	Consommation de gaz naturel	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m³	Si la donnée est suivi en Nm3, le facteur de conversion moyen à appliquer pour la conversion en m3 est 1,055 NB: Sur les périodes où le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits. ENV440 = ENV440.20+ENV440.21+ENV440.22+ENV440.23	1 031 726 604	1 125 371 073	1 189 380 336	
ENV450	Consommation de HVO	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m3 de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement). ENV450 = ENV450.20+ENV450.21+ENV450.22+ENV450.23	81 480	19 389	28 343	
ENV460	Consommation de DDO	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m3 de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO). ENV460 = ENV460.20+ENV460.21+ENV460.22+ENV460.23	1 840	1 404	3 619	
ENV470	Consommation Gazoil / Diesel Oil des groupes électrogènes de secours	Quantité totale de Gazoil / Fuel utilisée par les groupes électrogènes de secours	l	Cumul des m3 de Gazoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes de secours (utilisés en cas de défaut d'alimentation électrique), facturés au réel ou sorties de stock,	355 553	998 587	1 119 406	
ENV475	Conso Gazoil/Diesel Oil des groupes électrogènes/ production électrique	Quantité totale de Gazoil / Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique	l	Cumul des m3 de Gazoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes des centrales isolées et pour le démarrage des ouvrages d'exploitation, facturés au réel ou sorties de stock.	5 763 086	1 296 265	511 962	

ENV480	Consommation totale de carburant véhicules		l	6 630 896	6 612 819	6 915 113	
ENV481	Consommation Diesel des véhicules	Quantité totale de Diesel utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des Litres de carburant Diesel consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : Exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine)	3 835 723	3 389 513	3 230 492
ENV482	Consommation Essence/Super des Véhicules	Quantité totale de Essence/ Super utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des Litres de carburant Essence/Super consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : Exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine)	2 795 173	3 223 307	3 684 621
5 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'ELECTRICITE							
ENV510	Capacité totale opérée interconnectée		MW	1 295	1 312	1 567	
ENV511	Capacité installée interconnectée THERMIQUE	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW. ENV511: = ENV511.20 + ENV520.21 + ENV 520.22 + ENV.520.23	691	708	963
ENV512	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW. ENV 512= ENV 512.01 + (...) + ENV 512.11	604	604	604
	Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable		%		39 %	39 %	39 %
ENV520	Production électrique totale interconnectée		GWh	5 522	5 383	5 978	
ENV521	Production totale des usines de production électrique THERMIQUE	Production totale d'électricité livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc thermique interconnecté. ENV 521 = ENV 521.20 + ENV 521.21 + ENV 521.22 + ENV 521.23	4 053	3 888	4 254
ENV522	Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté. ENV 522 = ENV 522.01 + (...) + ENV 522.11	1 470	1 495	1 724
	Part de la production (GWh) d'électricité renouvelable		%		27 %	28 %	29 %
ENV530	Rendement production électricité	Rapport de l'énergie évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité = Production totale nette / production brute * 100 NB : Les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines.	98,9 %	98,6 %	98,9 %
ENV531	Rendement production électricité Abidjan	Rapport de l'énergie produite à Abidjan et évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité Abidjan = Production totale nette Abidjan / production brute Abidjan * 100 NB : Les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines d'Abidjan.	99,1 %	99,1 %	98,9 %
ENV550	Energie disponible		GWh	8 173	8 822	10 063	
ENV551	Energie disponible THERMIQUE	Energie productible du parc de production thermique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Pour le parc de production thermique : Temps de disponibilité (h) x Puissance d'exploitation * Temps de disponibilité (h) = Nombre d'heure de l'année (h) - Temps d'indisponibilité programmée de l'année (h) * Puissance d'exploitation : Puissance maximale possible d'exploitation des groupes	4 924	4 867	5 782
ENV552	Energie disponible HYDROELECTRIQUE	Energie productible du parc de production hydroélectrique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Pour le parc de production hydroélectrique : Temps de disponibilité (h) x Puissance d'exploitation * Temps de disponibilité (h) = Nombre d'heure de l'année (h) - Temps d'indisponibilité programmée de l'année (h) * Puissance d'exploitation : Puissance maximale possible d'exploitation des groupes	3 249	3 955	4 280
ENV560	Rendement global électricité	C'est le rapport de la production brute (énergie en sortie de l'alternateur) par l'énergie effectivement consommée par le client final. Ce rendement tient compte donc des pertes production, transport et distribution. Remarque : les clients alimentés directement par le réseau de transport subissent seulement les pertes production et transport	%	Rendement global du système électrique selon la définition des statistiques nationales ivoiriennes.	84 %	85 %	85 %

6 - CONSOMMATION DES MATIERES PREMIERES & INTRANTS							
ENV600	Consommation des matières premières et intrants						
ENV610	Huiles	Quantité des huiles utilisées dans l'exploitation des ouvrages.	l	Cumul des Litres d'huiles consommées.	100 055	113 996	111 973
ENV620	Chlore gazeux	Quantité de chlore gazeux (utilisée dans l'exploitation).	t	Cumul des tonnes de chlore gazeux utilisées pour l'exploitation.	0	0	0
ENV630	Chaux	Quantité de chaux utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de chaux utilisées pour l'exploitation.	10 727	12 433	11 850
ENV640	Hypo Chlorite de Calcium	Quantité de HypoChlorite de Calcium utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de HypoChlorite de Calcium utilisées pour l'exploitation.	1 948	2 544	2 490
ENV650	Sulfate d'alumine	Quantité de Sulfate d'alumine (Al2(SO4)3) utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de Sulfate d'alumine utilisées pour l'exploitation.	4 201	5 107	4 225
ENV660	Gaz SF6	Quantité de Gaz SF6 utilisée pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages.	kg	Cumul des kg de gaz SF6 utilisées pour l'exploitation. NB : Les mesures obtenues par la pesée des bouteilles SF6, la différence de poids sur une période constitue les pertes de SF6 (Transport).	495	318	243
ENV670	Carbonate de Calcium	Quantité de carbonate de calcium utilisée pour l'exploitation.	T	Cumul des tonnes de Carbonate de Calcium utilisées pour l'exploitation	979	1 323	1 842
ENV680	Fluides frigorigènes	Quantité de fluides frigorigènes présente dans les équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg de fluides frigorigènes présent dans les équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les quantités présentes dans les équipements sont identifiées à partir de la charge moyenne. - Split : 1 kg de fluide - Armoire: 5 kg de fluide - DRV: 9 kg de fluide - Rooftop: 26 kg de fluide Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/)	10 449	11 327	11 828
ENV681	Pertes de fluides frigorigènes	Quantité estimée de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg estimés de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les fuites sont quantifiées sur la base du taux de fuite annuel. - Split : 5 % - Armoire: 6 % - DRV: 10 % - Rooftop: 5 % Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/)	340	373	689
7 - POLLUANTS ATMOSPHERIQUES : CO2, NOx, SOx							
ENV710NEW	Emissions de gaz à effet de serre (GES)		t CO ₂ e	Nouveau calcul selon GHG Protocol intégrant le Scope 1: Gaz à effet de serre émis directement le Scope 2: Emissions indirectes liées à l'énergie le Scope 3: Autres émissions indirectes	3 506 590	3 949 866	3 918 384
Scope 1	Emissions directes des sources fixes de combustion		t CO ₂ e	Prise en compte mise à jour coefficients ADEME	2 282 855	2 297 123	2 449 649
Scope 1	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique		t CO ₂ e	Prise en compte mise à jour coefficients ADEME	15 745	15 579	16 203
Scope 1	Emissions directes des procédés hors énergie		t CO ₂ e	Prise en compte mise à jour coefficients ADEME	-	-	-
Scope 1	Émissions directes fugitives		t CO ₂ e	Prise en compte mise à jour coefficients ADEME	139 074	134 962	149 400
Scope 1	Émissions dues à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et aux forêts (UTCF)		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	645 502	748 749	824 327
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Amont de l'énergie		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	341 566	320 773	343 997
Scope 3	Achats de produits ou services		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	69 827	58 826	67 957
Scope 3	Immobilisations de biens		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	7 600	30 190	42 043
Scope 3	Déchets		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	348	196	5 045
Scope 3	Transport de marchandise amont		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	2 903	320 061	1 117
Scope 3	Déplacements professionnels		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	877	23 016	18 146
Scope 3	Actifs en amont loués ou en crédit-bail		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Investissements		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Déplacements des clients		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Transport et distribution de marchandises en aval		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-

Scope 3	Utilisation des produits vendus par l'entreprise		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Transformation des produits vendus		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Elimination en fin de vie des produits vendus		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Franchises		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Location ou leasing de biens en aval		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Déplacements domicile-travail		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	293	390	501
Scope 3	Autres émissions indirectes non incluses dans les autres catégories		t CO ₂ e	Selon GHG Protocol	-	-	-
Scope 3	Intensité carbone de l'électricité produite		gCO ₂ e/kWh		497	509	490
ENV714	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Mesure réelle instantanée des émissions atmosphériques en condition de fonctionnement réalisées par une structure spécialisée externe NB1 : Retenir la donnée relevée la plus élevée NB2 : Les Composés Organiques Volatiles ne sont pas inclus dans les mesures réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation.	4,18 %	12,99 %	2,05 %
ENV750 Sensibilisation à la réduction des Rejets de GES							
ENV751	Rejets de GES à éviter grâce audits énergétiques	Quantités de GES qui seront évitées grâce aux actions visant l'efficacité énergétique ou la transition vers les énergies renouvelables.	t CO ₂ e	Cumul des économies estimées sur la consommation électrique annuelle des clients si les actions d'équipements ou d'exploitation préconisées dans les rapports d'audits sont réalisées. Ces économies, évaluées sur la période de reporting, sont estimées en kWh, ramené en t CO ₂ e (à exprimer en négatif). Les méthodologies sont précisées dans chaque rapport d'audit et calculateur interne.	4872	0	2500
ENV720	Rejets de NOx production électrique	Rejets d'oxydes d'azote (Nox) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm ³	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (ie Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	262	356	730
ENV730	Rejets de SOx production électrique	Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm ³	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (ie Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	1	2	64
ENV725	Mesures de l'air	Mesures de l'air réalisées	Nombre	Cumul du nombre de point de mesures de l'air réalisées par campagne sur la période de reporting	15	21	25
ENV726	Mesures de l'air conforme	Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées	Nombre	Cumul du nombre de point de mesure de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées par campagne sur la période de reporting	15	18	23
ENV 727	Taux des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales	Rapport du nombre des mesures de l'air conforme aux réglementations nationales et internationales réalisées par rapport au nombre de mesures de l'air réalisées	%	ENV 726 (Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées) / ENV 725 (Mesures de l'air réalisées)*100	100 %	86 %	92 %
8 - APPAREILS CONTENANT DES PCB							
ENV800 Nombre total de transformateurs contenant du PCB							
ENV830	Nombre total de transformateurs utilisés	Nombre total de transformateurs utilisés en fin de période de reporting	Nombre	Cumul des transformateurs utilisés par la Distribution, le Transport et la Production en fin de période de reporting.	15 416	15 420	16 381
ENV810	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à décontaminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm qui peut être traitée et réduite par une structure spécialisée aux fins d'une remise en service de ces appareils, en fin de période	Nombre	Cumul des transformateurs de la Distribution, du Transport et de la Production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm inventoriés en fin de période de reporting. NB : la décontamination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	283	284	284
ENV820	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à éliminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB supérieure à 500 ppm de sorte que ces appareils doivent obligatoirement être retirés et isolés de l'exploitation, puis mis à la disposition d'une structure spécialisée en élimination de PCB, en fin de période	Nombre	Cumul des transformateurs de la Distribution, du Transport et de la Production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB est supérieure à 500 ppm, inventoriés en fin de période de reporting. NB : l'élimination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	31	30	31
ENV840	Taux de transformateurs contenant du PCB	Rapport du nombre de transformateurs contaminés au PCB à décontaminer et à éliminer, sur le nombre total de transformateurs utilisés	%	Calcul (transformateurs à décontaminer (ENV 810) + transformateurs à éliminer (ENV820))/ nombre total de transformateurs utilisés (ENV830)	2,04 %	2,04 %	1,92 %

ENV850	Nombre de transformateurs avec PCB expédiés pour élimination	Nombre de transformateurs souillés au PCB expédiés dans des centres autorisés pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des transformateurs expédiés en France pour élimination en centre autorisé, dans le cadre de la convention signée avec le Centre Régional des conventions de Bâle et de Stockholm pour l'élimination des PCB.	6	6	0
9 - CONSOMMATION PAPIER & PRODUITS INFORMATIQUES, DECHETS PRODUITS							
ENV900 Consommation de papier & produits informatiques							
ENV910	Consommation de papier pour la bureautique	Quantité de papier rame acheté et/ou utilisée soit pour des impressions à l'imprimante, soit pour des prises de notes durant la période de reporting	Kg	Nombre total de rames de papiers achetées x poids d'une rame (Poids d'une rame de 500 feuilles de papier A4 : 2,6 kg ; poids d'une ramette de 500 feuilles de papier A3 : 5 kg)	156 568	126 589	173 133
ENV911	Consommation de papier pour l'édition des factures	Quantité de papier utilisée pour l'édition des factures clients (service externalisé)	Kg	Cumul en poids des factures clients émises pendant la période de reporting (préciser le mode de calcul en commentaire).	87 163	89 132	100 677
ENV920	Consommation de toners (encres) d'imprimante	Quantité de cartouches d'encre (toner) utilisée pour des impressions par l'ensemble des imprimantes de l'entreprise, qu'elles soient de location et à usage collectif ou affectées spécifiquement à des personnes.	Kg	Nombre de cartouches achetées x poids de chaque cartouche (poids d'une cartouche selon le modèle - cf détail des articles dans www.amazon.fr)	6 265	5 820	8 159
ENV950 Déchets produits par les entités industrielles							
ENV951	Déchets industriels banals	Quantité de déchets industriels assimilés aux ordures ménagères produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	t	Cumul en poids des déchets industriels banals produits pendant la période de reporting.	1 042,12	261,01	164,18
ENV952	Déchets spéciaux liquides	Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/ODD usagé, eaux usées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	m ³	Cumul du volume des déchets dangereux liquides produits pendant la période de reporting	186 793,46	106 948,76	99 551,31
ENV953	Déchets spéciaux solides	Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, batteries usagées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC))	t	Cumul en poids des déchets dangereux solides produits pendant la période de reporting	181,06	115,92	71,80

10 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION								
ENV1010	Couverture certification Environnement (ISO 14001)							
ENV1020	ISO 14001 - production d'eau potable							
ENV1021	Capacité de production d'eau potable des ouvrages certifiées ISO 14 001	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting	m³/j.	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14001	717 640	717 640	717 640	
ENV1022	Taux de couverture certification ISO14001-Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin de reporting	%	[Capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14001(ENV1021) / Capacité de production d'eau (ENV351)]*100	61 %	60 %	60 %	
ENV1030	ISO 14001 - Assainissement							
ENV1031	Réseau d'assainissement certifié ISO 14001	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité couvert par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting	km	Cumul de la longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14001 au 31/12/N	0	0	0	
ENV1032	Taux de couverture certification ISO 14001 - Assainissement	Ratio de la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité par des entités certifiées ISO 14001 sur la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la date de fin de reporting	%	[Longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales certifiées ISO 14001 (ENV 1031) / Réseau d'assainissement exploités au 31/12/N (SOT 234)]*100	0 %	0 %	0 %	
ENV1040	ISO 14001 - production d'électricité							
ENV1041	Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions certifiées ISO 14001 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle)	1 247	1 247	1 312	
ENV1042	Taux de couverture certification ISO 14001 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de production d'électricité à la date de fin de reporting	%	[Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001(ENV 1041) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] *100	96 %	95 %	84 %	
ENV1050	ISO 14001 - transport d'électricité							
ENV1051	Réseaux de transport certifié ISO 14001	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités couverts par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting	km	Somme (nbre de km de lignes et km câbles utilisés) HTB et THT exploités par des sous directions ou directions certifiées ISO 14001 à la fin de la période de reporting	7 435	7 441	7 510	
ENV1052	Taux de couverture certification ISO 14001- transport d'électricité	Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14001 sur les réseaux totaux de transport exploités à la date de fin de reporting	%	[Réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14001(ENV 1051) / Réseaux de transport exploités (SOT 231)] *100	100 %	100 %	100 %	
11. BIODIVERSITE								
ENV1200	BIODIVERSITE							
ENV 1201	Projets en développement	Nombre total de projets en développement et en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en phase de développement en fin de période de reporting		8	7	
ENV 1202	Projets en construction	Nombre total de projets en construction en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction en fin de période de reporting		2	1	
ENV 1203	Projets disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité	Nombre total de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projet projets en phase de développement et de construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période de reporting		10	6	

ENV 1204	Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction en fin de période de reporting	Ratio des projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction en fin de période de reporting	%	ENV 1203/ (ENV 1201 + ENV 1202)	100%	75%	
ENV 1205	Projets conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la Biodiversité	Nombre total de projets en développement et en construction conduits conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en phase de développement et de construction conduit conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité, en fin de période de reporting	10	8	
ENV 1206	Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la Biodiversité	Ratio des projets conduit conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction, en fin de période de reporting	%	ENV 1205 / (ENV 1201 + ENV 1202)	100 %	100 %	
ENV 1207	Nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée en danger	Nombre total de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN	1	0	
ENV 1208	Nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre.	Ratio des projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre sur les projets en construction en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre en fin de période de reporting	1	0	
ENV 1209	Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre.	Ratio des projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre sur les projets en construction en fin de période de reporting	%	ENV 1208 / ENV 1207	100 %	0 %	

Indicateurs sociétaux

Indicateurs	Définition	Unité	MODE DE CALCUL OU FORMULE	2021	2022	2023
1- EFFECTIFS CLIENTS						
SOT100	Effectif Clients	Nombre		5 760 836	6 524 234	7 178 675
SOT101	Effectif Clients Electricité	Nombre	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'électricité, contrat valide à la date ou période du reporting.	3 254 968	3 646 619	4 048 259
SOT102	Effectif Clients Eau	Nombre	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable, contrat valide à la date ou période du reporting.	1 673 010	1 902 610	2 079 569
SOT103	Effectif Clients Assainissement	Nombre	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable et payant une redevance pour l'assainissement.	831 911	974 203	1 049 798
SOT104	Effectif raccordé internet haut débit	Nombre	Nombre d'utilisateurs finaux particuliers et professionnels raccordés dans le cadre de contrat de prestations de construction de fibre optique aérienne, de location d'accès FTTH, Last miles et d'accès CPL haut débit pour internet et autres services, réalisés pour le compte d'opérateur télécom.	918	802	1 042
SOT108	Effectif clients Performance Energétique	Nombre	Personnes physiques ou morales ayant déjà souscrit avec Smart Energy un contrat de diagnostic ou d'optimisation énergétique	29	0	7
SOT105	Branchements sociaux subventionnés Electricité	Nombre	Sont considérés les opérations de raccordement au réseau électrique effectuées à un coût réduit (branchements sociaux existant avant le PEPT) pour faciliter l'accès des ménages à l'électricité, selon les critères définis dans une note de cadrage branchements sociaux.	0	0	0
SOT106	Branchements sociaux Eau	Nombre	Le branchement social ou branchement subventionné est destiné à l'alimentation en eau d'un ménage à faibles revenus selon les conditions fixées par l'autorité concédante	113 667	173 938	97 580
SOT107	Branchements sociaux PEPT Electricité	Nombre	Nombre d'opérations de branchements réalisés pendant la période de reporting dans le cadre du Programme Electricité pour Tous (PEPT) réalisés pendant la période de reporting. NB : Les branchements comptabilisés sont ceux renseignés dans le SI.	202 780	251 133	261 678
2 - QUALITE DE SERVICE						
SOT200	Disponibilité du service électricité					
SOT201	Temps moyen de coupure électricité	Heures	Durée annuelle moyenne de rupture d'alimentation électrique pendant la période de reporting, hors incidents exceptionnels et coupures programmées pour travaux Le TMC (Temps Moyen de Coupure) s'obtient à partir de la formule suivante : Pour une année i donnée : TMC i = END i / PM i Ou : END i : Energie Non Distribuée de l'année i. C'est le volume d'énergie non distribuée en raison d'une manœuvre ou d'un incident sur le réseau et aussi des travaux programmés PM i : Puissance Moyenne de l'année i PM i = Energie livrée à la distribution i / (24 * nombre de jours de l'année i)	18	29	29
SOT202	Taux de dispo des groupes de prod électr hors arrêt programmé	%	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100	92,3%	90,8%	95,2%
SOT210 Qualité de l'eau distribuée						
SOT211	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	Nombre	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées en interne sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	116 835	121 407	130 826
SOT212	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées	Nombre	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées en interne et en externe sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	8 051	8 696	9 003
SOT213	Nombre de résultats d'analyses physico-chimiques conformes	Nombre	Cumul des résultats d'analyses physico-chimiques conformes. La référence de conformité est : - Côte d'Ivoire : Les limites retenues sont celles précisées dans la « Directive de la surveillance de la qualité de l'eau », issues des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Sénégal : Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Bénin : Directive de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine et Décret n°2001-094- du 20 février 2001 fixant les normes potables en république du Bénin	107 874	111 443	118 374

SOT214	Nombre de résultats d'analyses microbiologiques conformes	Nombre	Nombre d'analyses microbiologiques conformes aux normes en vigueur effectuées pendant la période de reporting.	7 850	8 470	8 798
SOT215	Taux de conformité physico-chimique	%	Ratio du nombre d'analyses physico-chimiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses physico-chimiques réalisées sur la période de reporting	92,33 %	91,79 %	90,48 %
SOT216	Taux de conformité microbiologique	%	Ratio du nombre d'analyses microbiologiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses microbiologiques réalisées sur la période de reporting	97,50 %	97,40 %	97,72 %
SOT230 Réseaux exploités						
SOT236	Réseaux électriques total exploités	km	Nombre total de kilomètres de lignes et câbles de transport et de distribution de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	59 908	63 686	68 796
SOT231	Réseaux électriques de transport exploités	km	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	7 435	7 441	7 510
SOT232	Réseaux électriques de distribution exploités	km	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Basse et Moyenne Tension (BT et HTA) utilisés pour l'acheminement de l'électricité, exploités à la fin de la période de reporting	52 473	56 245	61 286
SOT233	Réseaux d'eau potable exploités	km	Longueur du réseau d'eau potable exploité à la fin de la période de reporting	19 208	19 886	23 178
SOT234	Réseaux d'assainissement exploités	km	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la fin de la période de reporting	2 398	2 417	2 417
SOT235	Réseaux de fibre optique exploités en aérien	km	Longueur du réseau de câble à base de fibre optique sur supports aériens du réseau électrique exploité à la fin de la période de reporting	1 987	2 145	2 289
SOT240 Lutte contre la fraude						
SOT241	Ratio de facturation	%	Rapport de l'énergie/eau potable facturée aux clients par rapport à l'énergie/eau potable livrée sur le réseau de distribution pendant la période de reporting	84 %	86 %	77 %
3 - ACTIONS DE SOUTIEN, MECENAT, PARTENARIAT						
SOT120	Action de soutien, de mécénat, de partenariat					
SOT121	Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat	€	Sommes dépensées dans des actions de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation. NB: Ne retenir que les dépenses externes	792 136	1 115 935	981 037
SOT125 Dépenses E&S sur les projets						
SOT126	Dépenses E&S des projets	€	Sommes dépensées sur la période de reporting relative à l'E&S lors du développement des projets	570 261	1 156 262	1 601 160
4 - ETHIQUE						
SOT130 Promotion de l'éthique						
SOT131	Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique	€	Sommes dépensées pour la mise en place de stratégie, de projets ou de démarches visant à promouvoir l'éthique et à lutter contre la corruption.	201 266	187 031	159 397
SOT132	Personnes formées/sensibilisées à l'éthique	Nombre	Nombre de personnes formées / sensibilisées à la lutte contre la corruption.	2 730	3 205	4 993
SOT135 Dispositif d'alerte éthique						
SOT136	Nombre de plaintes internes reçues	Nombre	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	120	130	131

SOT137	Nombre de plaintes internes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) résolus par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements internes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalements, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	115	130	126
SOT138	Nombre de plaintes externes reçues	Nombre de plaintes et signalements externes (issus de clients, fournisseurs...) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boîte à suggestions...). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage.	145	86	35
SOT139	Nombre de plaintes externes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) et externes (issus de clients, fournisseurs), résolus par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalements, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	144	84	31
SOT190 Taux de couverture SMAC et système d'alerte							
SOT191	Effectif des salariés couverts par un système de management anti-corruption (SMAC)	Nombre total des salariés a31/12/n couvert par un système de management anti-corruption. NB1: Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2: les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	Nombre	Cumul de l'effectif au 31/12/N des salariés en CDI et CDD des directions ou sous directions couvertes par un système de management anti-corruption à la date de fin de reporting. NB1: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2: Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif au 31/12/N.	8 207	8 443	8 871
SOT192	Taux de couverture système de management anti-corruption (SMAC)	Ratio du nombre de salarié au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption sur l'effectif total à la date de fin du reporting	%	[SOT 191 (Effectif des salariés couverts par un SMAC) / Effectif total certifiable (SOC 1007)]*100	98 %	98 %	97 %
SOT193	Effectif des salariés couverts par un système d'alerte	Nombre total des salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique NB1: Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2: les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	Nombre	Cumul de l'effectif au 31/12/N des salariés (en CDI et CDD des directions ou sous directions couvertes par un système d'alerte à la date de fin de reporting. NB1: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2: Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	8 332	8 565	8 999
SOT194	Taux de couverture système d'alerte	Ratio du nombre de salariés au 31/12/n couvert par un système d'alerte éthique sur l'effectif total à la date de fin du reporting	%	[SOT 193 (Effectif des salariés couverts par un système d'alerte) / Effectif total certifiable (SOC 1007)]*100	100 %	99 %	98 %

5 - ACCORDS COLLECTIFS

SOT141	Nombre total d'accords collectifs signés	Nombre total d'accords collectifs signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting	0	3	3
SOT142	Nombre d'accords collectifs sur aspects santé et sécurité signés	Nombre d'accords collectifs touchant à la santé et la sécurité signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting	0	2	0

6 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION

SOT150 Couverture certification Qualité (ISO 9001)							
SOT151	Effectif des services certifiés ISO 9001	Nombre total des salariés (composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée valide) des directions ou sous directions certifiées ISO 9001 à la fin de la période de reporting. NB1: Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2: les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 9001 valide à la date de fin de reporting. NB1: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2: Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	3 735	4 080	4 153
SOT152	Taux de couverture certification ISO 9001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting	%	[Effectif des services certifiées ISO 9001(SOT 151) / Effectif total certifiable (SOC 1007)]*100	45 %	47 %	45 %
SOT155 Couverture certification management de la conformité (ISO 19600)							
SOT156	Effectif des services évalués ISO 19600	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions évaluées ISO 19600 à la fin de la période de reporting. NB1: Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2: les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat d'évaluation ISO 19600 valide à la date de fin de reporting. NB1: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2: Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	4 486	4 707	5 134

SOT157	Taux de couverture évaluation ISO 19600	Ratio du nombre de salariés des services évalués ISO 19600 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting	%	[Effectif des entités évaluées ISO 19600 (SOT 156) / Effectif total certifiable (SOC1007)]*100	54 %	54 %	56 %
SOT160 Couverture certification lutte anti-corruption (ISO 37001)							
SOT161	Effectif des services certifiés ISO 37001	Nombre total des salariés en CDI ou CDD des directions ou sous directions certifiées ISO 37001 à la fin de la période de reporting. NB1: Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2: les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 37001 valide à la date de fin de reporting. NB1: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2: Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	511	578	541
SOT162	Taux de couverture certification ISO 37001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 37001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting	%	[(Effectif des services certifiées ISO 37001(SOT161) / Effectif total certifiable (SOC 1007)]*100	6,13 %	6,69 %	5,89 %
SOT170 Couverture évaluation RSE (ISO 26000)							
SOT171 ISO 26000 - production d'eau potable							
SOT172	Capacité de production d'eau potable des ouvrages évalués ISO 26 000	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une évaluation ISO 26000 valide à la date de fin de reporting	m³/j.	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions évaluées ISO 26000	0	0	0
SOT173	Taux de couverture évaluation ISO 26000 - Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26000 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting	%	[Capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26000 (SOT 172) / Capacité de production d'eau (ENV 351)]*100	0 %	0 %	0 %
SOT175 ISO 26000 - production d'électricité							
SOT176	Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26 000	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une évaluation ISO 26000 valide à la date de fin de reporting	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions évaluées ISO 26000 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle)	1 247	1 247	1 247
SOT177	Taux de couverture évaluation ISO 26000 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité exploitée par des entités évaluées ISO 26000 sur le nombre total de la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting	%	[Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26000 (SOT 176) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)]*100	96 %	95 %	80 %

7-IMPACT SUR LES TIERS

SOT180 Accident							
SOT181	Accident sur les tiers liés à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personnes, sous-traitant) pendant la période de reporting.	42	54	44
SOT182	Accident sur les sous-traitant liée à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période de reporting.	7	2	2
SOT183	Accident sur les tiers liés à la circulation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par les salariés de l'entité (en CDD ou CDI) dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période de reporting. NB: Sont pris en compte les accidents impliquant les véhicules couverts par un contrat d'assurance souscrit par l'entité.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par les salariés de l'entité dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période de reporting.	5	2	2
SOT184	Accident causé par un sous-traitant	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période de reporting.	1	0	1

ANNEXE V RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT



Société Anonyme au capital de 11 051 992 €

Siège social : Tour W 102 Terrasse Boieldieu,
 92800 Puteaux

RCS Nanterre 450 425 277



Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'Organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société ERANOVE, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion du groupe Eranove (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : certains des facteurs d'émission, ceux issus de la base ADEME, n'ont pas été mis à jour depuis la réalisation du bilan carbone en 2021.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège du groupe.

Limites inhérentes à la préparation des informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas

autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et juin 2024 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons mené différents entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction Développement durable.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités³²;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 28 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'Organisme tiers indépendant

mazars

Mazars SAS
 Paris La Défense, le 14 juin 2024
 Marc BIASIBETTI
 Associé
 Souad EL OUAZZANI
 Associée RSE & Développement Durable

DocuSigned by:
 Marc Biasibetti
 E73711CD7E52492...

Marc BIASIBETTI
 Associé

DocuSigned by:
 Souad EL OUAZZANI
 251BD7F0C9C1481...

Souad EL OUAZZANI
 Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

SOCIAL :

- Nombre de demurs de formation par collaborateur
- Effectif total, répartition F/H et par tranche d'âge
- Temps théorique de travail
- Taux d'absentéisme
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail

ENVIRONNEMENTAL :

- Taux de couverture des certifications ISO 14001
- Production d'électricité
- Production d'eau potable
- Rendement interne des usines de production d'eau

- Rendement de réseau
- Part (%) des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable
- Consommation d'énergie totale
- Production totale des usines de production hydroélectrique (GWh)
- Part (%) de la production (GWh) d'électricité renouvelable
- Rendement production électricité
- Rendement production électricité Abidjan
- Rendement production électricité*
- Consommation Diesel des véhicules (destinés à l'exploitation) *
- Consommation Essence/Super des véhicules (destinés à l'exploitation) *
- Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité
- Emissions de gaz à effet de serre

SOCIÉTAL :

- Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique
- Nombre de clients électricité
- Nombre de clients eau
- Taux de conformité microbiologique
- Temps (Heures) moyen de coupure électricité
- Ratio de facturation
- Effectif Clients BT domestiques*
- Clients branchements privé (Effectif clients eau ménages privés)
- Dépense d'actions de soutien/mécénat et partenariat (€)
- Volume d'eau vendu via Bornes Fontaines*

*indicateurs relatifs au prêt vert

³² SODECI, CIE, CIPREL, KEKELI, OMILAYE

